

*Ce qui ne peut
plus durer
en Belgique*

CM
CAHIERS
MARXISTES



jacques aron — francis bismans —
ouardia derriche — pierre galand —
günter gaus — pierre gillis —
michel godard — serge govaert —
pierre-yves lambert — Frédéric lavachery —
rosine lewin — jacques nagels —
jacques moins — christian panier —

juin-juillet 1997 206

Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement

(6 numéros par an)

pour la Belgique	1 200 F
pour l'Union Eur.	1 400 F
hors Union Eur.	1 600 F

au compte 001-1047600-76
des CM (21, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles)

Tél + fax : 32-2-511.93.89

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron,
Albert Carton, Ouardia Derriche,
Pascal Delwit, Jean-Michel De
Waele, Pierre Gillis, Michel
Godard, Serge Govaert, Jean-
Jacques Heirwegh, Claude
Herne, Rosine Lewin,
Bérangère Marquès-Pereira,
Jacques Moins, Jacques
Nagels, Nadine Plateau, Marc
Rayet, Claude Renard, Jean-
Maurice Rosier, Christian
Vandermotten, Benoît
Verhaegen.

secrétariat de rédaction

Hélène De Noose

rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

C	M
CAHIERS	
MARXISTES	

sommaire

- <i>pré-texte</i>		3
- conjoncture blanche : sous l'émotion, l'émancipation ?	frédéric lavachery	13
- justice : dépasser l'émotionnel	<i>interview de</i> christian panier	17
- enquête sur l'enquête : poursuivre la quête de justice	jacques moins	33
- le service public et le service universel	rosine lewin	41
- entre Etat-nation et (nouvelle) citoyenneté	ouardia derriche	51
- droit de vote des étrangers : au-delà des lieux communs...	pierre-yves lambert	57
- la fracture belge	jacques aron	71
- notes en marge d'un «pré-texte»	francis bismans	77
- contre-projet pour l'europe	jacques nagels	89
- les allemands dans leurs frontières	günter gaus	111
- les cahiers d'un vulcanologue	pierre gillis	125
- ressourcer les partis, ressourcer le PS ?	serge govaert	141
- notre miroir africain	<i>interview de</i> pierre galand	151
- le règne du fait-divers, ou la démocratie par le nombril	michel godard	167
<hr/>		
- revues		177
<hr/>		
- lectures		181
<hr/>		

IVO

REPUBLICAN
BELGIUM

côté illu.

en noir et blanc

Maurits Cornelis Escher (1898 - 1971), Hollandais volant, met nos réseaux de neurones en difficulté, les piégeant là-même où ils croient se livrer à un simple exercice de perspective, alors qu'ils sont conduits dans une impossible impasse. Faut-il accorder du sens aux objets représentés au premier plan de ses épures, ou bien accepter de voir surgir la signification de ce qui apparaît en creux et qui prend forme au fur et à mesure que nous y prêtons attention ? Le parallèle avec les événements qui ont secoué la Belgique pendant ces derniers mois est peut-être facile, mais sans doute pas forcé... D'autant qu'avec Escher, on se rapproche des frontières du surréalisme et de ses enchaînements de pensée automatiques, même s'ils sont chez lui graphiques et morphologiques plutôt que verbaux - et chacun sait les profonds échos que le surréalisme a (r)éveillés dans notre terroir.

C'est aussi l'évocation des surréalistes, friands de collages, qui assure le lien avec notre couverture - un grand merci à Jacques Aron pour son collage belgitudinaire (*Belgitude*, collage, 1992).

ceci n'est pas un édito

Ami lecteur, amie lectrice, pas d'édito pour ce numéro. Ce n'est pas l'indice d'une victoire de la paresse sur le courage des rédac'chefs, pas plus que d'un renoncement à s'impliquer, mais simplement l'aboutissement provisoire d'un projet éditorial hors-norme. Les animateurs de quatre revues (La Revue Nouvelle, Toudi, Sources et les Cahiers Marxistes), accompagnés de quelques amis, se sont retrouvés à plusieurs reprises au printemps dernier pour entrechoquer leurs cellules grises, autour d'un thème que notre titre résume bien, nous semble-t-il : ce qui ne peut plus durer en Belgique.

Le texte «La dette démocratique» est le résultat de ces cogitations. Il fut question, le temps d'une hésitation, d'en faire un manifeste pour nos revues - mais nous ne lui avons finalement pas donné ce statut, parce qu'il est davantage un catalogue de questions et de problèmes que l'affirmation de revendications précises et argumentées, même si affleurent ci et là quelques prises de position plus pointues. Résultat ambigu, donc, situé entre manifeste au sens fort du terme et pistes de réflexion pour un travail éditorial à venir... Cette ambiguïté explique que ce texte ne vous soit pas présenté sous la responsabilité collective des comités de rédaction des revues, mais bien sous la signature individuelle de leurs animateurs, et des participants à nos discussions.

Dans l'esprit «débouché éditorial», nous avons sollicité les réactions d'auteurs dont il nous semblait, a priori, qu'ils avaient des choses à dire à propos des pistes tracées par notre texte - témoignages, commentaires ou développements. Nous avons annexé deux textes écrits indépendamment de notre entreprise, mais qui y trouvent naturellement leur place, et nous avons, plus que d'habitude, mis notre comité de rédaction à contribution - manière d'impliquer plus directement notre revue dans les développements que nous attendons d'un travail partagé avec d'autres. Et pour la suite, cette collaboration se poursuivra par la mise sur pied d'un séminaire de discussion sur la question nationale belge, dont nous comptons bien vous offrir à terme les conclusions.

Pierre Gillis - Michel Godard

la dette démocratique

éric brogniet, josé fontaine
pierre gillis, michel godard, théo
hachez, joëlle kwaschin, jean
louvét, marie-denise zachary

Les exigences que le «mouvement blanc» et les affaires mettent sur le pavois ont un dénominateur commun : elles désignent l'indispensable (r)établissement d'une puissance publique fiable, compétente, respectueuse et juste à l'égard de tous, et disposant des moyens nécessaires.

La perte de confiance actuelle dans les institutions, de plus en plus radicale, révèle ce manque en même temps qu'elle rend inaccessible leur restauration. On ne sortira de ce cercle vicieux que par un approfondissement démocratique. Cet objectif que nous devons malheureusement considérer comme lointain est soumis dans sa réalisation à deux conditions essentielles et simultanées : la rupture avec des formes de pensée qui ont autant justifié que miné l'exercice du pouvoir, et la nécessité de construire un nouveau cadre de citoyenneté qui devrait à la fois tirer sa substance des exigences radicales exprimées dans les mouvements actuels et leur donner forme.

surmonter les contradictions

Le «réalisme technocratique» de nos dirigeants a fait plus que son temps pour éluder

leurs responsabilités et excuser leur manque d'audace. En opposant systématiquement efficacité et démocratie, performance et solidarité, justice sociale et épanouissement personnel, exigences et contraintes, il nous a programmés à accepter toutes les défaites, toutes les contradictions (y compris les sursauts boursiers des entreprises qui licencient). Il est réconfortant de penser que la résignation face aux contradictions et aux mensonges où l'on nous a enfermés se lésarde, même si le deuil et le trouble ont souvent présidé à la découverte par une large part d'entre nous qu'ils vivaient dans une société qui ne leur ressemblait pas ou qui leur faisait horreur.

Aujourd'hui, le malaise est radical et général. Il est attesté par l'extraordinaire résonance au cri de douleur et de protestation des parents d'enfants assassinés ou disparus, renforcé par les rebondissements successifs des «affaires» touchant le parti qui, plus qu'aucun autre, place sa raison d'être dans la représentation populaire, et exacerbé par le rappel spectaculaire de la crise de l'emploi.

Ce malaise général est souvent traduit par l'exigence d'une nouvelle citoyenneté, elle-même associée à une autre manière de faire de la politique. Que cette exigence secoue des institutionnels de tout poil habitués à prendre des décisions sans trop rendre de comptes n'est pas pour nous gêner, et que certains d'entre eux réagissent de manière frileuse à l'irruption de nouveaux candidats acteurs du politique n'est pas pour nous surprendre. Mais pour nous, le développement

* Voir
*«Conjoncture
 blanche: sous l'é-
 motion, l'émanci-
 pation?» Frédéric
 Lavachery,
 (page 13)*

d'une effervescence populaire n'est pas une menace pour la démocratie, il est au contraire la condition de sa vitalité*. Nous pensons que les citoyens sont les politiques - l'idée centrale de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen reste fraîche et percutante, c'est réconfortant, même si ce n'est pas surprenant ! Il faut réaffirmer que le droit de faire de la politique, c'est d'abord le droit de s'insurger.

** Voir *«Justice: dépasser l'émo-
 tionnel», inter-
 view de Christian
 Panier (page 17)*
 et *«Enquête sur
 l'enquête: pour-
 suivre la quête de
 justice» Jacques
 Moins (page 33)*

S'insurger contre la déglingue générale: cette Justice, dont les lacunes ont été crûment désignées par la commission Verwilghen, est «coupable»**, certes, mais aussi victime du même manque de moyens que les hôpitaux, les écoles, les transports en commun, qui se voient privés du nécessaire aux fins d'assurer le confort des «logiques économiques»***. A quand des morts et des blessés par le fait de la désorganisation des hôpitaux, des élèves et des professeurs assassinés dans les écoles, des chauffeurs de bus tués à leur poste de travail? «Condamner la violence d'où qu'elle vienne» rappelle l'histoire de la paille et de la poutre: les dominants ont bien plus blessé et tué en vingt ans - on songe ici seulement aux conséquences psychologiques et physiologiques souvent morbides des licenciements - que toutes les échauffourées des enseignants, des étudiants, des employés, des paysans et des ouvriers.

*** Voir *«Le ser-
 vice public et le
 service universel»
 Rosine Lewin
 (page 41)*

un nouvel espace pour le politique

L'approfondissement démocratique souhaitable passe par une réforme du cadre dans lequel s'exprime la citoyenneté et par le renouveau radical des liaisons permanentes entre le citoyen et la décision politique. Mais ce déploiement citoyen restera sans objet si l'on ne déverrouille pas certains tabous qui bloquent culturellement l'univers des possibles pour notre société et la mettent en deuil prématuré de ses valeurs.

le cadre

Un paradoxe, tout d'abord : deux figures emblématiques du sursaut citoyen de ces derniers mois (Gino Russo et Nabela Benaïssa) ne disposeront pas, dans l'état actuel des choses, du droit de vote aux prochaines élections. Il est urgent, pour le moins, de mettre fin à cette situation ahurissante*.

La question nationale, pour suivre : dans quelles limites inscrire une citoyenneté nouvelle ? Une série de mobilisations récentes ont contribué, selon certains, à ranimer une solidarité belge : autour des événements tragiques de l'été 96, l'affection mutuelle des habitants des trois régions du pays s'est manifestée au-delà des frontières des langues et d'autres cloisonnements. Des élans de solidarité très profonds se sont aussi révélés sur Clabecq et Renault.

Affection et élans se répéteront. Ils s'étendent au-delà de la Belgique même. Mais ils ne sont pas fondateurs d'espaces publics. La

* Voir «*Entre Etat-Nation et (nouvelle) citoyenneté*» *Guardia Derriche* (page 51) et «*Droit de vote des étrangers: au delà des lieux communs*» *Pierre-Yves Lambert* (page 57)

* Voir «*La fracture belge*» Jacques Aron (page 71) et «*Notes en marge d'un 'pré-texte'*» Francis Bismans (page 77)

vie de la Cité suppose, au-delà des élans solidaires et des affections, débat public, solidarité instituée, culture partagée*.

Ces trois conditions valent pour la Wallonie et Bruxelles dans leurs rapports réciproques. Les deux entités ont à s'échanger, par «contrat social», les deux éléments fondamentaux de modernité qu'elles détiennent en vue de devenir une Cité qui offre à ses habitants la clé de citoyennetés plus larges, continentales (axe franco-allemand, Europe unie, Europe centrale et orientale), et transcontinentales (liens spécifiques avec l'Afrique, Francophonie, Nations unies). Bruxelles détient le premier de ces éléments de modernité par son rang de grande ville internationale, à la fois enracinée et cosmopolite. La Wallonie détient l'autre : l'épaisseur spatiale et temporelle permettant, au-delà des dérives identitaires (ethniques ou autres), de «faire nation» au sens républicain français, au sens des Lumières des XVIII^e siècles français, américain, allemand et liégeois.

Il faut donc retrouver le sens de la Cité humaine en Wallonie et à Bruxelles. Ni les conflits qui nous opposent à la Flandre, ni l'affection et les élans de solidarité qui nous lient au peuple flamand ne sont déterminants d'une attitude réellement politique et citoyenne. La culture wallonne et française, la volonté de vivre ensemble en citoyens se concrétisent dans la société que forment la Wallonie et Bruxelles. Toutes les autres solidarités - avec nos voisins flamands et français tout d'abord, avec les autres Européens ensuite - en découlent.

Enfin, malgré la propagande de bois européenne, le déplacement de décisions essentielles vers l'Union européenne ne pourra être considéré comme un progrès que s'il provoque une avancée démocratique à son niveau et au plan des nations qui la constituent*.

les médiations

L'investissement de la sphère politique par les citoyens passe par l'ouverture de lieux de débat, de confrontation, d'intervention** - et tant mieux si, à côté d'initiatives qui brisent les barrières qui cloisonnaient traditionnellement les échanges, certains des creusets anciennement pensés pour l'élaboration politique collective s'adaptent aux réalités nouvelles - tout n'est pas à jeter...

Des médiations sont certainement nécessaires pour réduire la distance entre les citoyens et le politique. C'est la fonction première des partis; mais les déficiences patentées quant à cette fonction*** sont telles qu'on pourrait presque parler de démission globale de leur part. Encore qu'on se tromperait à poser un diagnostic indifférencié en la matière : tous les partis n'ont pas égale vocation à organiser les damnés de la Terre, et les intérêts des nantis et des puissants sont rarement laissés pour compte... Ne faut-il pas plutôt constater (pour s'y opposer...) que la médiation assurée par les partis fonctionne à sens unique, de haut en bas, et qu'elle est devenue le canal privilégié par lequel les injonctions du pouvoir effectif (économico-politique, se présentant souvent sous des atours européens) sont communiquées à la société civile ? Au delà des opé-

* Voir «Contre-projet pour l'Europe»

Jacques Nagels

(page 89);

«Les Allemands dans leurs frontières» Günter

Gaus (page 111);

Francis Bismans

** Voir «Les

cahiers d'un vulcanologue» Pierre

Gillis (page 125)

*** Voir

«Ressourcer les partis, ressourcer le PS?» Serge

Govaert (page 141)

rations de façade, les partis doivent chercher un ressourcement dans les expressions sociales et culturelles les plus diverses, non pour se les approprier et les dénaturer ou pour y pêcher des clients captifs, mais en y puisant une substance nouvelle.

retrouver l'espace du choix, ou la fin des tabous

L'émergence de nouvelles initiatives, de nouveaux lieux de débat, la libération de la parole qu'on peut en attendre risquent de voir leur utilité sérieusement limitée - en particulier dans la perspective proposée ci-dessus, de restauration d'une puissance publique démocratique - si la réflexion est confinée dans un cadre réputé intangible (les fameuses contraintes...), si certains thèmes restent tabous, s'il subsiste des domaines réservés. Loin de nous la pensée qu'il serait possible d'imaginer la société de demain hors de toute contrainte, d'écarter le contexte mondial d'un revers du bras, de faire fi des réalités économiques... Mais il s'agit de les confronter, d'en prendre la mesure, de négocier ouvertement une hiérarchie de priorités entre elles. Et il n'est pas sûr que les conclusions de ce débat correspondent à l'ordre de priorités que nous assèment nos gouvernants.

En guise de nouvelle citoyenneté, nous vivons depuis plusieurs années sous un régime de pouvoirs spéciaux qui n'ose pas dire son nom. C'est dire que si beaucoup (y compris parmi nos gouvernants) se disent favorables au débat, les mêmes en affirment la vanité dès qu'il porte sur les questions relevant des «contraintes» de l'économie. Ce

n'est pas notre avis : on ne repolitiserà pas la vie sociale sans repolitiser l'économie, c'est-à-dire sans mettre en cause les *input* des équations de nos technocrates. Invoquer la mondialisation pour expliquer, voire justifier, toutes les injustices et toutes les exclusions, c'est décidément un peu court : la réponse à l'internationalisation de l'économie peut aussi faire l'objet de choix politiques, même si les incantations contre la pensée unique ne suffiront pas pour contrer le discours bétonné des alibis*. Certaines des mesures à prendre relèvent d'ailleurs de l'urgence : ainsi en est-il de la réorganisation du travail, que l'on pense à sa durée, à sa répartition, à son interférence avec les rapports hommes/femmes. Alors que les possibilités de nos sociétés sont immenses, qu'elles sont, contrairement à un mensonge mille fois répété, plus grandes qu'il y a vingt ans, on se propose seulement, frileusement, d'éviter le pire : extension du chômage et de la misère. Nous sommes pourtant en mesure de faire beaucoup mieux qu'il y a vingt ou trente ans, beaucoup mieux qu'en cette période baptisée bien à tort «âge d'or» ou «années d'or». Et, par exemple, nos sociétés seraient à même d'accroître les revenus liés au travail et d'augmenter les loisirs des femmes et des hommes de notre temps. Mais qu'on ne s'y trompe pas : le chemin risque d'être long de la virtualité à la concrétisation, tant les rigidités néolibérales ont bloqué la manière de répartir les fruits d'une croissance qui ne s'est nullement arrêtée.

* Voir Nagels et
Bismans

Dans un autre domaine, il faut absolument mettre fin à la situation schizophrénique qui autorise la cohabitation de généreuses

* Voir «*Notre miroir africain*», interview de Pierre Galand (page 151)

** Voir «*Le règne du fait-divers, ou la démocratie par le nombril*» Michel Godard (page 167)

préoccupations tiers-mondistes, presque toujours déléguées à des organisations non gouvernementales, avec les orientations effectives et inconsistantes de la politique étrangère (et du commerce extérieur, armement y compris) de nos Etats : personne, parmi nos responsables, n'a vu venir le génocide au Rwanda... *

On nous a tellement menti sur l'économie, la justice, la question nationale..., on s'est tellement réfugié derrière les contraintes et la complexité qu'est née chez certains l'illusion qu'on nous ment sur tout et en tout** . Et que les problèmes réels que pose notre société ne sont que des leurres pour les duper. Tant que l'on n'aura pas retrouvé un langage et des comportements qui n'éluent plus les responsabilités (face au passé, au présent et à l'avenir), on ne fera que creuser le gouffre de la dette démocratique, celle qui rend crédible les pires aventures.

Reconquérir le droit de choisir ensemble, c'est d'abord se mettre en état de négocier le plus largement possible nos priorités. Le possible pour une société dépend largement des moyens qu'elle a de se remettre en question. Pas de démocratie sans choix, pas de choix sans démocratie. Il faut donner prise à la société sur elle-même, il faut trouver les ressorts culturels et sociaux pour que chacun soit associé à cet espace de liberté et en bénéficie pour lui-même.

conjoncture blanche : sous l'émotion, l'émancipation ?

frédéric lavachery*

Il apparaît que les comités blancs s'installent dans le paysage. L'histoire immédiate commence à faire justice des faux procès en sorcellerie populiste, poujadiste et crypto-fasciste, instruits par les gardiens du temple institutionnel qui voyaient d'un mauvais œil surgir sur le terrain archi-balisé de la citoyenneté, un nouvel acteur inclassable, insaisissable, innombrable et improbable.

Désarçonnés par la puissance symbolique de l'absence de mots d'ordre et de slogans, les professionnels de la contestation institutionnelle se remettent un à un du vertige qui les a saisis au passage de ce puissant courant d'air vif.

Profondément ancrés dans la culture populaire, toutes classes confondues, les mobiles de la marche blanche du 20 octobre 96 ont précipité l'auto-organisation des comités blancs : sous l'idéologie de la citoyenneté, ce sont les valeurs de la compassion envers les enfants martyrs et du respect de la dignité humaine qui informent du besoin impérieux et immédiat de chaleur et de solidarité. Sous l'idéologie chrétienne du respect de l'autre, l'intuition que l'homme n'est pas, par nature, voué à la soumission, donne la mesure de l'action individuelle et

*. Membre de la coordination nationale des comités blancs. Ce texte n'engage que son auteur.

collective : il s'agit bien de résistance à l'ordre institutionnel. Les comités blancs rassemblent des gens qui n'acceptent pas l'inacceptable, d'où qu'il vienne. Indicateur de la situation de notre civilisation dans sa trajectoire historique et cristallisation initiale des contradictions générales de la société autour de l'organisation spontanée et contagieuse du refus de l'ordre social pratique, le réseau en marche donne enfin un sens concret, philosophique, à la trop fameuse et très fumeuse « fin des idéologies ». Au sein de comités où ne domine aucune catégorie sociale, la réflexion et l'action réunissent toutes les idéologies de l'échiquier politique, sauf l'extrême droite. Le réseau n'entreprind pas de dessiner l'avenir, il entend construire ici et maintenant les relations sociales nécessaires à la pratique d'une humanité qui, idéologiquement, se reconnaît dans l'affirmation que l'homme perd ou gagne sa dignité selon qu'il est le moyen par lequel autrui perd ou gagne sa dignité.

La place centrale faite au respect de l'enfant caractérise la nature de l'action des comités blancs : elle est le symbole des valeurs fondamentales ancrées dans la culture populaire et, à ce titre, elle forme le socle idéologique de la résistance aux fonctions institutionnelles réelles; elle est aussi l'expression de la nature de ces institutions, celles-ci ne reconnaissant pas l'enfant comme sujet de droit à part entière. Preuve en est, sans entrer ici dans un discours sur le juridique, que les adultes soucieux du respect de l'enfant et de l'adolescent sont malheureusement obligés de lutter contre les institutions à tous les niveaux de l'organisation sociale.

Réseau de résistance, de vigilance et de solidarité, les comités blancs ont pour objectif quotidien et permanent de contribuer au surgissement et au développement d'une indépendance d'esprit de la population vis-à-vis de tout pouvoir institutionnel, local, régional, communautaire, national, international et supranational, concernant les terrains politique, judiciaire, administratif, scolaire, médical, économique... La recherche de solutions pratiques engage les comités blancs dans un travail permanent d'appropriation et de construction des connaissances nécessaires à la compréhension de l'organisation et de la fonction des institutions par la recherche de leurs origines, de leur histoire et de la nature de leur légitimité. La production continue de l'indépendance d'esprit et de l'autonomie pratique vis-à-vis des institutions de toute nature, y compris

vis-à-vis de lui-même, impose au réseau des comités blancs de rechercher toutes les collaborations possibles avec ces institutions, pour dégager les conditions particulières de changements particuliers et, par là, contribuer à créer les conditions générales d'émergence d'une transformation générale.

Culturelle autant que politique, l'action des comités blancs est l'expression de contradictions multiples qui en rendent l'analyse complexe. Signifiant l'actualité de profondes transformations de notre civilisation, elle marque l'ambiguïté d'une volonté militante d'emprise sur l'histoire immédiate par des acteurs produits de cette histoire. L'existence vécue comme un engagement véhiculera toujours son lot d'illusions. L'intérêt, en quelque sorte méthodologique, d'une action fondée dans le respect de l'enfant, est de pouvoir juger de toute attitude à l'aune de cet objectif qui condense l'avenir dans l'immédiat. Les grandes catégories de contradictions qui font le mouvement des comités blancs concernent les objectifs de nature programmatique, le rythme et les modalités d'émergence de ces objectifs, la nature de l'adhésion à ces objectifs, comme aux décisions internes et aux actions publiques, l'attitude individuelle vis-à-vis de la réflexion et de l'action des enfants et des adolescents et les modalités d'existence et de reproduction du réseau au regard de la nature de ses objectifs.

Je ne pourrai formuler ici que des hypothèses. Des études universitaires sont en cours, dont on peut espérer qu'elles contribueront à y voir plus clair. Une première remarque : le réseau des comités blancs s'est trouvé confronté, presque d'emblée, à toutes les contradictions internes qui surgissent d'ordinaire bien plus tard au sein des mouvements de comités et des organisations militantes. C'est une chance et c'est logique. C'est une chance, parce que le réseau est forcé de produire en permanence la clairvoyance de ses contradictions avant que d'avoir eu le temps de produire son propre fétichisme d'organisation : il est donc relativement libre de trouver les solutions dynamiques de ses blocages. C'est logique, dans la mesure où, pour la première fois peut-être, la maturation des contradictions sociales qui ont permis la mobilisation n'a donné lieu, ni dans sa préparation, ni dans son surgissement, ni dans son développement à une instrumentalisation par une idéologie politique préétablie. Les rares tentatives de verrouillage idéologique visant à contraindre le mouvement, naïves ou malveillantes, ont avorté sous la puissance des

mobiles sociologiques de la marche blanche, extraordinairement synthétisés, symbolisés et incarnés dans l'attitude des parents, tout particulièrement celle de Carine et Gino Russo. Tout le pays sait ce qu'il doit à l'intelligence et à l'intuition des Russo, mais surtout, une grande partie de la population souffre de la souffrance des parents et rien n'eût été possible sans cette communion. Le handicap congénital du cartésianisme universitaire ne lui a pas permis de saisir cette dimension essentielle de notre réalité populaire conjoncturelle. En ce sens aussi, la marche blanche donne son sens à la «fin des idéologies». Sauf à comprendre très vite ce qui se déroule sous ses yeux, toute une caste de mandarins, avec ses cohortes de faire-valoir, se retrouvera irrémédiablement démonétisée.

Rien ni personne ne pourra entretenir la mobilisation que constitue le réseau des comités blancs, si l'énergie sociale nécessaire à la production permanente de cette émulsion inédite vient à s'épuiser. A l'inverse, aucune manœuvre ni répression n'en viendra à bout, si elle n'est pas appelée à mourir sous l'effet de ses propres contradictions. A court terme, ce sont les modalités d'organisation du réseau qui tout à la fois le mettent en danger et garantissent sa pérennité. Le caractère immédiat de ses objectifs à long terme (le respect de l'humain) impose une qualité de vigilance très particulière dans la mise en place des moyens structurels et des procédures nécessaires à la production et à la circulation des informations, des propositions et des décisions. Le débat sur la nature et la fonction de la démocratie interne est toujours révélateur tant du projet que de la maturité de ses acteurs. A échéance indéterminable, c'est une toute grosse question de stratégie politique que le réseau va poser au pays, à la Nation et au monde entier : est-il réaliste de sommer nos institutions de correspondre à l'image que notre démocratie souhaite offrir d'elle-même ? La question de l'Etat, de l'Etat de droit plus précisément, va se poser en termes culturels parce que la population prend le chemin de l'autonomie. Il n'y a pas une idéologie qui pourra résister à un peuple qui raisonne et agit pour que changent les mentalités.

Juin 1997.

justice : dépasser l'émotionnel

un entretien avec christian panier

Christian Panier est président du tribunal de première instance à Namur, membre de l'Association syndicale des magistrats, et maître de conférences à l'UCL.

La commission parlementaire sur l'affaire Dutroux a mis en question le fonctionnement de la Justice. Un des thèmes qui a traversé les travaux de la commission concerne le souhait que la Justice soit plus proche des justiciables, des victimes. Jusqu'où est-il possible ou souhaitable qu'aïlle cette proximité?

Christian Panier — Je ne peux dire que des choses contrastées à ce sujet. La Justice a une longue histoire, et, en Belgique, elle a vécu longtemps dans le confort des habitudes prises dans le passé. Elle n'a été que peu bousculée depuis l'indépendance nationale, et elle a cultivé la conception de la distance qui caractérisait son fonctionnement au XIX^e siècle : le cordon ombilical avec une cosmogonie transcendantale venait à peine d'être coupé, toute l'imagerie judiciaire reliait l'exercice de la fonction de juger à un magistère divin... Qu'on ait fonctionné jusqu'il y a peu - et que l'on fonctionne encore parfois aujourd'hui - sur le mode de la distance, cultivée comme une vertu de l'institution, n'est pas douteux. La mise en cause de ce type de fonctionnement, fondant une relation qui n'est plus du tout celle qu'attendent ceux qui sont en contact avec le pouvoir judiciaire, me paraît inévitable. Toutefois, il faut nuancer ce propos, dans la mesu-



Exposition d'estampes, lithographie, 1956.

re où personne ne peut dire où nous mènera cette mise en cause de la distance. Que la Justice soit plus accessible est une vieille revendication, au départ de nature socio-économique : il faut que disparaissent les obstacles économiques, financiers, psychologiques, culturels, qui entravent l'accès à la Justice, ou qu'il y en ait le moins possible, on s'accordera sans doute sur cette idée. Mais au-delà, il faut s'interroger sur l'opportunité de faire un pas de plus dans cette direction, vers ce qu'on pourrait appeler une Justice de proximité.

Nous en avons parlé à propos de la petite délinquance, quand nous discutons de la montée des préoccupations sécuritaires ¹...

CP — Nous ne parlons pas seulement de petite délinquance, ici, et je crains le glissement de la proximité à la promiscuité : on tomberait dans la promiscuité si, de manière générale, entre le juge et celui qui demande justice, il n'y avait plus, non pas cette distance, mais cette différence qui fait que l'un est juge et l'autre jugé (ou plaignant). La fonction de l'acte de juger est autant, si pas davantage, symbolique qu'immédiatement sociale : il s'agit de réinstaurer le social à travers la médiation de la loi, là où il y a eu un conflit ou une rupture du lien. La Justice est destinée à recréer du lien social ; reste à savoir sur quel mode elle doit le faire - direct, intime, dans un colloque singulier, ou, au contraire, en affirmant l'existence de la loi dans une relation nécessairement distanciée... Les tenants et aboutissants de ce débat - qui est au cœur du désaisissement du juge Connerotte - ont été mal perçus en octobre dernier, sans doute parce que la Justice fait mal la pédagogie de son propre travail, mais aussi parce que les leaders d'opinion (politiques, intellectuels, journalistiques) n'ont pas donné toutes les explications nécessaires.

La perception majoritaire de la signification de l'arrêt Connerotte traduit une inquiétante inversion de valeurs. Légitimer ce qui s'était passé, aussi anodin que soit un souper spaghetti, par un arrêt de la Cour de cassation, aurait compromis tout le système qui repose sur le fait que le juge doit se tenir à égale distance des parties, quelles qu'elles soient. Aucune justice n'est possible hors de ce principe.

1. Voir notre numéro 200, novembre-décembre 1995 («Dérives sécuritaires»).

C'est évidemment là qu'est le problème : ceux qui se sont révoltés contre le désaisissement de Connerotte étaient convaincus, à l'avance, «qu'il n'y a pas (ou plus) de justice».

CP — Oui, si l'on pense que, de toutes façons, «c'est tout pourri», il est logique de s'opposer à la mise hors course d'un des juges «justes», oiseau rare s'il en est. Pourtant, ces événements ne prennent place que quelques mois après l'affaire INUSOP et la condamnation d'un ancien vice-premier ministre, de l'administrateur général d'un grand service public, et de notables du monde politique. On a tout aussi rapidement oublié que deux anciens premiers ministres ont été condamnés en correctionnelle en moins de dix ans... Et n'a-t-on pas félicité récemment la Justice belge pour la fermeté dont elle a fait preuve à l'égard de M. Pineau-Valencienne ?

L'image du monde judiciaire dans l'opinion publique est donc alternativement unilatérale, mais faut-il en conclure pour autant que les justiciables souhaitent une justice de coin de table de café, et des juges copain-copain ?

Une fois la question posée dans de tels termes, la réponse va de soi...

CP — Bien sûr, mais je crains que cette caricature ne soit l'aboutissement ultime de la Justice de proximité. Cette crainte s'appuie sur les expériences du passé, le mouvement ne datant ni d'hier, ni d'avant-hier : la loi sur la protection de la jeunesse (1965) a voulu, compte tenu du type de population concernée, des juges de la jeunesse paternels et tutélaires - on retrouve pratiquement ces mots dans les travaux préparatoires de la loi de 1965, et d'ailleurs aussi déjà dans celle de 1912. Quinze ou vingt ans après la mise en vigueur de la loi, la Justice de la jeunesse a connu une crise profonde, bien mise en lumière par les travaux qui ont souligné son ambiguïté : qui est ce juge qui, avant de sanctionner ou de trancher, se fait proche, s'implique, tente de concilier, négocie, etc. ? Est-il un arbitre ou un entraîneur, un juge de ligne ou le *coach* d'une équipe, si on peut se permettre une image footballistique ?

On nous a demandé de nous instaurer conciliateurs, médiateurs, auditeurs de parole, comme dans l'article 931 nouveau du code judiciaire, issu de la Convention des droits de l'enfant et de la loi du 30 juin 1994 : à la demande de l'enfant,

le juge l'entend dans tous les conflits qui le concernent. Avons-nous appris à entendre un enfant ? Quand un enfant de onze ou douze ans s'exprime sur son vécu familial, il dit sans doute autre chose que ce que ses mots expriment au premier degré. Concilier : la loi nous oblige depuis peu à une tentative de conciliation lorsque des gens sont au bord d'une saisie hypothécaire; nous devons les entendre, en présence de l'organisme bancaire. Comment agir face à des interlocuteurs aussi inégaux : l'un est aux abois, c'est un élément important de sa vie qui est en jeu, et pour l'autre, il s'agit simplement d'opérations financières comme il en mène des milliers par an. Et comment juger encore impartialement, si l'on s'est « mouillé » dans une tentative de conciliation qui a échoué ?

Je sens un énorme non-dit touchant à la fonction de juger derrière la demande de justice de proximité: au-delà des relations visibles entre un justiciable et l'institution, *a fortiori* lorsque le justiciable est une victime brisée par d'atroces événements, c'est une forme de vide affectif qui cherche à se combler, débouchant sur une demande de restauration d'un lien de ce type, quasiment affectif, qui a largement disparu dans notre société. Cette demande ne s'adresse évidemment pas qu'à la Justice : notre société s'est urbanisée, atomisée, les petits écrans à travers lesquels on croit communiquer isolent; l'affectif fait de plus en plus problème (le taux de dislocation familiale s'élève continûment), et l'importance des phénomènes de toxicomanie témoigne elle aussi d'une aspiration à retrouver des moments fusionnels. Si l'on ajoute à cela que plus aucune menace extérieure ne vient polariser la société (50 ans de paix, cela compte !, et la menace venue de l'Est, qui fut structurante à une époque, s'est évanouie), on situe sans doute mieux l'origine de la transformation de la demande de Justice.

Mais la situer aussi largement ne revient-il pas à dire qu'on se trompe d'interlocuteur en ciblant la Justice ?

CP — Non, parce que son fonctionnement actuel, sa mentalité et le poids de son passé en font un des symboles les plus opposés à cette quête de fusionnel. Mais il est vrai que cette demande s'adresse à tous les pouvoirs, et au politique en particulier; le rapport de la plupart des gens à leurs représentants politiques est consternant, clientéliste bien souvent, ou d'une extrême superficialité dans d'autres cas. Les hommes politiques ont assimilé cette nouvelle donne en courant les pla-

teaux de télévision, à la recherche d'une image qu'ils croient importante, mais qui est désespérément froide, et, excepté à l'approche des élections, ils désertent «le terrain», où ils nouaient des contacts parfois démagogiques, mais où ils voyaient des gens. Les liens personnels se défont et, *a fortiori*, ceux que l'on entretient avec des institutions.

Dans ce contexte «déshumanisé», la Justice est en première ligne, parce qu'elle a directement et presque exclusivement affaire à des individus et à des cas particuliers, ce qui n'est pas toujours le lot des autres pouvoirs; notre rapport au législateur passe par plus d'intermédiaires: groupes de pression, associations professionnelles, syndicats, etc. Juges et procureurs sont en relation quasi immédiate avec les justiciables; il faut en tenir compte pour penser leur travail et repenser ses conditions d'exercice.

On commence donc à mieux situer la nature de la demande adressée à la Justice; comment y répondre, et faut-il passer par des réformes pour y arriver ?

CP — D'abord, il faut poursuivre l'évolution entamée depuis quelques années, sous Wathelet, en particulier en termes de modification des conditions de recrutement au sein de la magistrature. Il fallait effectivement «réobjectiver» le recrutement, pour remédier aux excès d'une pesante partisanerie - je ne parle pas de dépolitisation totale, qui nous plongerait dans la technocratie -, et il faut à présent s'attaquer au problème de la formation initiale et de la formation continuée. Les magistrats, qui aujourd'hui sont seulement des juristes, doivent être spécialement préparés à affronter les dimensions symbolique, affective, individuelle, humaine de la demande de Justice, mais je ne veux pas dire qu'ils doivent, pour autant, prendre eux-mêmes et seuls tous ces aspects en charge.

Les universités sont-elles capables de proposer de telles formations ?

CP — Je ne le pense pas, et je ne pense pas non plus qu'il faille le leur demander: ce n'est pas leur rôle. Les universités ne forment pas des avocats ou des magistrats, elles forment des juristes, dont j'aimerais qu'ils soient «d'honnêtes juristes» au sens classique du terme - un peu façon XVII^e siècle -, pourvus d'une culture générale, pas seulement juridique. L'adaptation au terrain judiciaire d'un juriste fabriqué en cinq

ans par l'université (on pourrait ramener cette formation de départ à quatre ans, et prévoir en dernière année une ouverture sur la pratique professionnelle pour ceux qui auraient déjà une idée de ce que sera leur avenir) serait confiée à la magistrature, chargée de gérer elle-même les formations initiale et continuée, et à qui il faudrait alors attribuer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ces formations; il me semble en effet que la magistrature est mieux à même de percevoir, avec l'aide de certains regards extérieurs, les manques et les besoins actuels de formation... mieux en tout cas que les ministres qui se succèdent et qui n'ont pas toujours la connaissance nécessaire de la pratique judiciaire.

Deuxième réforme, qui renvoie à notre entretien précédent et à l'idée que la Justice est le service après-vente du social : ceux qui s'adressent à la Justice en attendent plus que du juridisme, plus que l'énoncé de la justice au sens où l'entend le droit. Ils demandent justice dans un sens beaucoup plus global. Si l'on veut éviter que la réponse à cette demande ne débouche sur la confusion des rôles, que j'évoquais il y a quelques instants, il faudrait que les juges soient entourés de services auxiliaires ou complémentaires, sociaux en particulier; les juges ne sont pas tout à la fois les ingénieurs du social, du juridique, du psychologique, liés au dossier qu'ils traitent. S'ils glissaient sur cette pente, les juges y perdraient leur spécificité, qui est de trancher, de mettre un terme à un litige, symboliquement et juridiquement, avec la distance que cela suppose dans tous les cas. Il est anormal qu'il n'y ait pas de services sociaux complets, intégrés, polyvalents, aux côtés des tribunaux. Il a fallu attendre le début des années 90 pour que soit instaurée la médiation pénale (uniquement dans le domaine pénal donc, ce n'est sans doute pas un hasard!), avec des assistants de médiation, travailleurs sociaux de formation, et pour qu'on crée des services d'accueil et d'aide aux victimes - avant les événements d'août 96 -, même si on peut regretter que ces services soient rattachés au parquet, et pas directement au tribunal. Il faudrait doter les tribunaux d'auxiliaires psycho-sociaux, de manière à permettre à ceux-ci de se reconcentrer sur leurs tâches juridictionnelles, tout en disposant de relais et de «personnes-ressources». Je pense par exemple à des décisions parfois difficiles à prendre pour quelqu'un que rien n'a préparé à cela - si ce n'est sa propre sensibilité, qui joue, selon le cas, positivement ou négativement : faut-il laisser des gens qui en font la demande voir le corps d'un parent décédé dans des circonstances d'une extrême

me atrocité ? Oui ou non ? Pouvoir se faire aider peut être utile, et cela peut aussi éviter des drames, individuels au départ, mais qui peuvent atteindre une dimension collective s'ils débouchent sur un conflit médiatisé.

Autre suggestion : il faudrait cultiver une dynamique de corps, au bon sens du terme (à l'opposé du corporatisme) au sein de la magistrature; cela revient à s'interroger collectivement, sur sa propre pratique, dans des lieux appropriés que les assemblées générales des tribunaux et des cours pourraient être. Ce que je propose ici n'est pas une réforme législative ou réglementaire, il suffirait pour y venir que s'impose la conviction que ces réunions sont utiles, et que nous disposions de temps à cet effet. Il faut pour cela nous donner de l'air, nous laisser respirer, alors que nous fonctionnons sans cesse en flux tendu, dans l'urgence, en tout cas dans la plupart des juridictions. Les juridictions qui connaissent le moins de difficultés sont les plus récentes, comme les juridictions sociales - elles ont été fondées à la fin des années 60, et immédiatement dotées de moyens assez importants; leurs cadres ont encore été augmentés lors du vote de la loi Onkelinx destinée à lutter contre l'exclusion sociale, afin de permettre l'application de cette loi. Les nombreuses lois qui, ces dernières années, ont donné aux juges civils ou correctionnels des compétences nouvelles souvent importantes, n'ont jamais été accompagnées d'accroissements des cadres significatifs. Dans ces conditions, il est tout simplement impossible de trouver le temps de la remise en cause, du dialogue.

Par ailleurs, pourquoi ne pas s'inspirer, dans les tribunaux civils ou correctionnels, de ce que connaissent les juridictions sociales et commerciales : faire siéger, aux côtés des juges professionnels, des praticiens du domaine, même s'ils ne sont pas juristes ? En droit de la famille, plutôt que de laisser le juge se débrouiller seul (c'est en général comme cela que cela se passe), armé du seul droit appris à l'université, pourquoi ne pas lui adjoindre un ou deux assesseurs formés du point de vue socio-psychologique, ou pédo-psychiatrique - nous savons bien que la logique dont ces «spécialistes» sont porteurs devra quand même, tôt ou tard, être intégrée dans le fonctionnement de la machine judiciaire ? En Grande-Bretagne, la moitié de la Justice pénale est rendue par des non-juristes, ceux que les Anglais appellent *magistrates*, des citoyens «au-dessus de tout soupçon» qui viennent dans un tribunal après leurs heures de travail pour y rendre la justice.

Au correctionnel, un juge peut être amené à infliger jusqu'à vingt ans de prison à un condamné, et il prend cette décision tout seul ! Dans une société où la durée du travail effectif a tendance à diminuer, ne pourrait-on songer à faire appel aux disponibilités ainsi dégagées pour aider la Justice ? Je sais que ces questions sont loin d'être mûres à l'heure actuelle, mais si on ne les pose pas, elles ne mûriront jamais...

Un mot encore, sur les réformes à opérer : les chantiers sont nombreux, mais je crains que le contexte émotionnel, voire sacrificiel, dans lequel ils risquent de s'ouvrir, ne handicape leur évolution future. Cette forte personnalisation des débats et des conclusions constitue à mes yeux la principale faiblesse des travaux de la commission parlementaire, au moins dans sa première phase...

Mais la commission n'aurait pas été instituée sans cette charge émotionnelle... Il me semble qu'il faut porter à son crédit le glissement sur le plan politique de ce qui au départ était un fait divers, dans toute son horreur. Comment situer les travaux de la commission parlementaire ?

CP — Est-il inévitable de passer par ce type particulier de traitement du problème que constitue la commission parlementaire d'enquête ? Nous en avons connu autant au cours des quinze dernières années que pendant les cent cinquante premières années de la Belgique. Il faut bien avouer que nous vivons une drôle d'époque : voici un Parlement dont l'autonomie en matière d'initiative législative se réduit comme une peau de chagrin (95% des textes de loi sont d'origine gouvernementale), qui ne contrôle plus l'exécutif (le mouvement est inversé : c'est aujourd'hui l'exécutif qui contrôle le législatif), et qui ne parvient plus à se positionner qu'en jouant au juge. La boucle est bouclée : nous avons fait remarquer, Evelyne Lentzen et moi, dans le cahier du CRISP que nous avons rédigé², que l'opinion publique avait opéré un déplacement d'intérêt vers le judiciaire, résultat des distances «abyssales» qu'elle avait prises à l'égard du politique dans son ensemble, législatif et exécutif confondus, et qu'il restait, somme toute, un pouvoir accessible, où tout se joue sur le rapport individuel : le judiciaire. D'où la focalisation de l'opi-

2. «La Justice dans la tourmente - Des pouvoirs et des faits», *Courrier Hebdomadaire* du CRISP n°1533, novembre 1996.

nion sur le judiciaire, la montée des juges, le déplacement du lieu symbolique de la démocratie, comme dit Garapon - mouvement dont la situation italienne est le paradigme. Il semble que le Parlement ait bien pris la mesure de cette évolution, et qu'il se soit dès lors approprié une fonction juridictionnelle. Cela pose bien sûr des problèmes théoriques, de séparation des pouvoirs notamment, mais aussi pratiques : la commission se sait sur le fil du rasoir, elle doit vérifier que les enquêtes en cours se déroulent bien, qu'il ne s'y passe rien de « pas clair », mais son intervention ne peut pas faire capoter ces mêmes enquêtes...

Cette évolution est-elle inéluctable ? Je n'en sais rien. Le Parlement ne peut-il se refaire une santé et une image qu'en s'emparant d'une fonction qui n'est pas la sienne ? Le droit d'enquête figure certes dans la Constitution de 1831, mais pas du tout dans l'esprit des commissions que nous connaissons ; il s'agissait avant tout du contrôle politique sur l'exécutif... Alors qu'aujourd'hui, le contrôle porte sur des dossiers judiciaires, pour lesquels je me demande si les commissions sont réellement à même de faire du travail d'enquête ; n'est-il pas fatal qu'elles personnalisent à outrance, sous une aussi intense pression médiatique ? L'examen du rapport de la commission dite Dutroux montre en effet qu'en dehors précisément des questions de personnes (à propos desquelles il faut bien constater une répartition des mises en cause liée à l'origine communautaire des responsables désignés, flamands ou francophones), les pistes et recommandations ne sont rien d'autre que du plagiat de propositions et de textes rédigés au cours des vingt dernières années. Cela pose une autre question, la plus interpellante à mes yeux : pourquoi a-t-il fallu attendre quinze ou vingt ans pour que ces propositions soient prises au sérieux ? Pourquoi faut-il redire tout cela, pourquoi la première formulation ne fut-elle suivie d'aucun effet ?

En ce sens, ce que nous avons vécu est la chronique d'une catastrophe annoncée. Cela fait vingt ans que, comme observateurs de la Justice, nous sommes plusieurs à avoir dit que nous nous dirigeons vers des incidents majeurs. La demande de justice a explosé, alors que l'offre est restée constante, pour ne pas dire qu'elle a régressé (le budget de la Justice était il y a cinq ou six ans inférieur à ce qu'il était vingt ans auparavant - de 1970 à 1990, le budget de la Justice a diminué en francs constants), dans un contexte où tout indiquait la nécessité de répondre à cette demande en expansion.

Quand des manques aussi criants se conjuguent avec des insuffisances personnelles, on débouche sur des drames, et on finit par dresser des piloris. Au point que même dans les médias, on se demande si on n'a pas été un peu vite, et si on n'a pas finalement désigné un ou des boucs-émissaires.

Je ne dis pas que la commission parlementaire a été inutile. Mais je me demande si l'on règle à coups de grande catharsis collective - qui tiendrait lieu de troisième conflit mondial - de graves lacunes, dont une bonne part sont imputables à l'adaptation totale de l'institution, de sa structure, de ses moyens, de sa mentalité, aux besoins du temps, profondément modifiés par rapport à ce qu'ils étaient il y a seulement un quart de siècle.

Dans une de ses chroniques du matin à la RTBF, Philippe Toussaint a rejeté l'usage du mot dysfonctionnement, en y opposant l'idée que ce que nous avons connu est la conséquence du fonctionnement normal du système.

CP — Normal au sens mathématique du terme, c'est clair. A condition d'ajouter - paradoxalement peut-être - que le dossier Dutroux est le prototype du dossier atypique : 95% au moins des disparitions sont résolues dans les vingt-quatre heures - ce qui n'empêche malheureusement pas de constater l'échec radical de l'enquête Dutroux.

Toujours à propos des conclusions de la commission parlementaire, il faut aussi relever que presque toutes les mises en cause personnelles s'adressent à des acteurs du judiciaire, par opposition aux politiques; n'est-ce pas une forme d'auto-protection par les membres de la commission ?

CP — Cela ne me surprend ni ne m'étonne. S'il existe bien un corporatisme judiciaire, il existe aussi un corporatisme des politiques. Cela renvoie au problème du fondement des institutions démocratiques et à la séparation des pouvoirs. Le poids de la société civile ne cesse de s'accroître, et il peut faire contre-poids au corporatisme du monde politique, comme à celui du monde judiciaire. Mais ce dernier a également des responsabilités vis-à-vis du politique : les agissements délictueux de certains politiques doivent être mis au jour, il faut que soient menées des enquêtes sur les pratiques administratives éventuellement délictueuses.

Par ailleurs, je remarque la nette différence d'approche des problèmes selon qu'ils se posent en Flandre ou en Wallonie. C'est, semble-t-il, délibérément que la commission a travaillé dès le départ, et peut-être de bonne foi, sur un mode communautaire, les parlementaires francophones s'occupant des dossiers francophones, les parlementaires flamands des dossiers flamands. Les retransmissions TV l'ont bien montré: les parlementaires francophones intervenaient quasi-exclusivement sur le dossier «Julie et Melissa», les flamands sur celui d'An et Eefje, à l'exception du député Annemans, présent partout... Faut-il interpréter cela comme l'entérinement avant la lettre du fait communautaire dans le Parlement fédéral? De là à dire que la partie du rapport concernant des faits localisés ou localisables en Flandre a été écrite sous la responsabilité exclusive de parlementaires flamands, qui ont réagi avec leur approche des choses, et celle concernant des faits localisables en Wallonie, sous la responsabilité de francophones qui avaient davantage tendance à personnaliser, dans une démarche de culture latine, il n'y a qu'un pas...

Le clivage communautaire a aussi resurgi à propos des propositions de réforme en matière de police.

CP — Oui, comme il est perceptible en matière de droit. Alors que le droit fédéral est commun, la jurisprudence flamande est pragmatique, créative ou inventive, plus que la nôtre; elle est moins légaliste, elle fait moins de juridisme. On peut d'ailleurs se demander comment il se fait que le droit et la justice, dont la pratique a tant à voir avec la culture d'une nation, aient échappé à la fédéralisation. Je ne connais pas d'Etat fédéral qui n'ait pas fédéralisé sa Justice, à l'exception, semble-t-il, de l'Autriche. Le judiciaire est le seul pouvoir encore exclusivement fédéral; il est resté tel qu'en lui-même 1831 nous le donna. Jusques à quand? Ici comme en d'autres matières, le seul «problème» technique, sinon politique, c'est Bruxelles: le pouvoir judiciaire a déjà une assise territoriale très divisée et répartie, il serait aisément fédéralisable. Dans cette perspective, on pourrait imaginer deux Cours de cassation plutôt qu'une, ou bien deux sections nettement distinctes; idem pour le Conseil d'Etat. La seule juridiction qui devrait rester unique serait la Cour d'arbitrage, en raison de la nature proprement constitutionnelle de sa mission. Resterait alors le problème des juridictions bruxelloises. L'idée n'est certes pas mûre,

mais croire qu'elle ne va pas se poser, c'est faire preuve de naïveté.

Quant à l'idée de police unique, elle ne fait manifestement pas peur aux Flamands, alors que nous, francophones, craignons généralement la concentration du pouvoir : pas tous les œufs dans le même panier, et surtout en matière de police. Les mêmes différences se retrouvent en ce qui concerne la conception du ministère public : Vandé Lanotte, par exemple, a écrit des articles scientifiques (il est juriste) plaidant pour un ministère public hiérarchisé, pleinement sous l'autorité du ministère de la Justice, contrairement à la situation que nous connaissons et qui a vu le ministère public conquérir *de facto* une relative autonomie, sous l'œil consentant des autorités politiques : pas d'injonction négative, alors qu'aucun texte précis n'interdit cette injonction négative; le débat est vif à ce sujet parmi les francophones, et je me situe du côté - minoritaire - de ceux qui défendent une conception du ministère public qui lui attribue la représentation de l'exécutif au sein du judiciaire, avec toutes les conséquences politiques qui en découlent. Les porte-parole du ministère public auraient plutôt tendance à revendiquer davantage d'autonomie; mais dans ce cas, où se situerait ce ministère public, politiquement? Qui répondra du ministère public, et devant qui? La récente institutionnalisation du collège des procureurs généraux est intéressante de ce point de vue; elle donne l'impression d'une autonomisation de ce collège, pourvu d'une existence légale, doté de bureaux, même si les textes ne paraissent pas écrits dans le sens d'une autonomisation accrue.

Je voudrais revenir sur les responsabilités politiques dans la crise de la Justice. Si l'on admet que le manque de moyens explique beaucoup de choses, il paraît naturel de faire porter les responsabilités sur ceux qui ont limité les moyens, à savoir le gouvernement.

CP — La loi sur les commissions d'enquête a été très récemment modifiée, alors que le texte de base date de 1888. L'ancienne loi permet aux commissions de désigner des «dysfonctionnements», et la modification récente permet aussi d'indiquer des responsabilités. Le problème, c'est que la nouvelle loi ne dit absolument pas quelles sont les responsabilités visées: morale, politique, civile, pénale, disciplinaire? Ces différents types de responsabilités peuvent se recouvrir, se chevaucher, mais n'en sont pas moins à distinguer: quand je

juge un accusé au pénal, je ne juge pas sa responsabilité morale, je me contente d'examiner s'il a, oui ou non, commis les actes qu'on lui reproche, ainsi que les circonstances dans lesquelles ces actes ont été commis, afin de calibrer la peine éventuelle. La responsabilité civile apparaît dès qu'un dommage a été causé de par la faute de quelqu'un, et celui qui a commis la faute répare, à condition qu'il soit clair qu'il y a faute, c'est-à-dire qu'une personne, normalement prudente et raisonnable n'aurait pas commis cette faute placée dans les mêmes conditions de temps, de lieu, de moyens, de disponibilité, etc. Ces conditions et limites évitent les débordements pharamineux du système de responsabilité civile américain. Quant à la responsabilité disciplinaire, elle répond à la question : l'intéressé a-t-il manqué, oui ou non, aux devoirs écrits ou non-écrits de sa charge, dans l'ordre déontologique ? Cela peut recouper le civil ou le pénal, comme cela peut ne pas le faire.

Le rapport de la commission précise qu'il s'intéresse aux responsabilités, parce que, énonce-t-il, on ne peut pas concevoir que personne ne porte la responsabilité de tels dysfonctionnements. Est-ce si évident ? A quoi servent alors tous les systèmes de responsabilité objective que le droit positif essaie de mettre en place, pour rencontrer les situations où il est extrêmement hasardeux de chercher des responsabilités personnelles ?

Quand on relit le rapport de la commission, on comprend qu'implicitement, c'est soit de responsabilité morale, soit de responsabilité politique qu'il est question. Passons sur la responsabilité morale, difficilement sanctionnable. Y a-t-il responsabilité politique ? Oui, et les parlementaires en portent eux-mêmes une part importante. Le seul cité, c'est Melchior Wathelet, sorti de charge et qui ne peut donc plus répondre politiquement : ce n'est pas comme juge qu'il doit répondre de ses responsabilités politiques, Dehaene ne pouvait donc prendre aucune autre décision que celle qu'il a prise en le confirmant. D'autant que la plupart des observateurs savent et admettent que tout autre ministre de la Justice aurait sans doute agi de même...

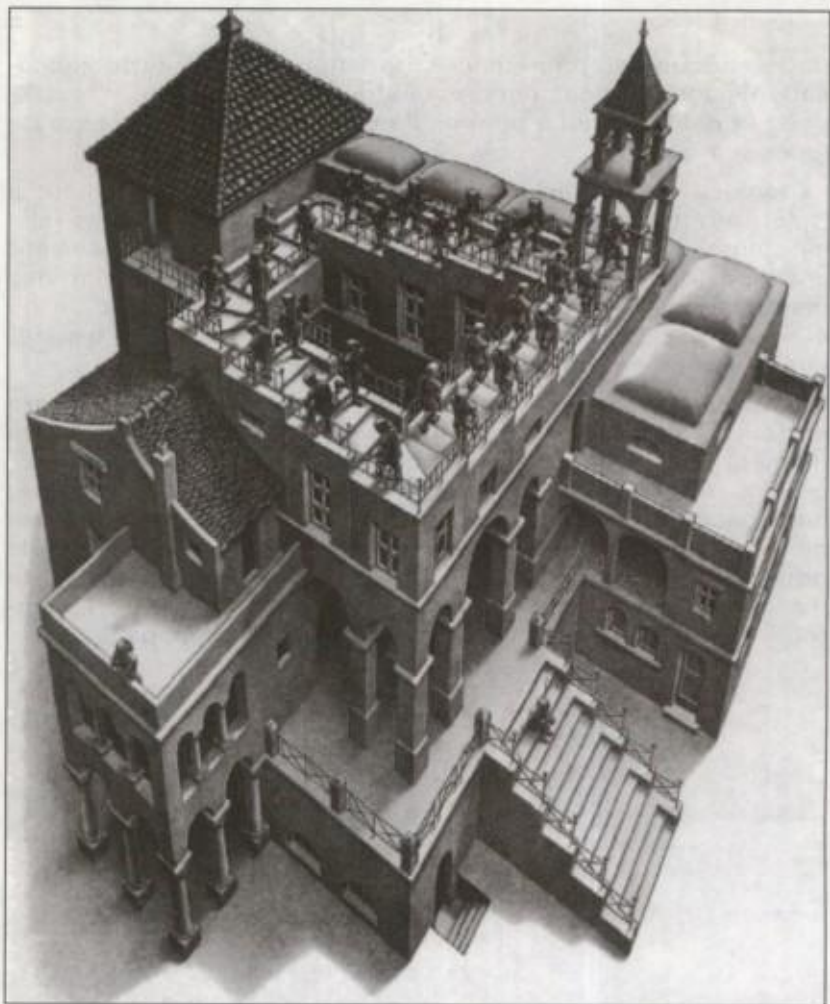
Restent les responsabilités civile, pénale ou disciplinaire. Eh bien, qu'on fasse des procès au civil, qu'il y ait des poursuites pénales, mais sur quelle base ? Dejemepe n'a pas, selon la commission, les compétences nécessaires pour... J'en suis toujours à chercher dans mon code pénal une incrimination

pour manque de compétence. Et à supposer que cette «accusation» soit fondée, encore faudrait-il rappeler que c'est le pouvoir politique qui a nommé l'intéressé... et qui ne cesse de louer ses qualités.

La logique qui a présidé aux travaux de la commission fut à la fois émotionnelle, médiatique et sacrificielle. Il n'a pas fallu longtemps - une quinzaine de jours - pour que ceux qui avaient encensé le rapport au soir de sa publication émettent des réserves sur l'un ou l'autre point de ses conclusions. Je ne suis pas sûr, contrairement à ce que beaucoup ont espéré, que le Parlement sorte renforcé de l'opération.

Mes propos sont, comme je le disais en commençant notre entretien, contrastés. Les critiques que je formule quant à la manière dont l'opération publique a été menée, mes interrogations sur la confusion des genres dont elle est porteuse, l'incapacité à cerner les responsabilités proprement politiques de ceux qui doivent nous donner les moyens sans lesquels nous ne pouvons rien faire, tout cela ne m'empêche pas de me réjouir de voir sauter bien des blocages; il serait lamentable de manquer les occasions qui s'offrent à nous.

**Propos recueillis par Pierre Gillis,
le 21 mai 1997**



Montée et Descente, lithographie, 1960.

enquête sur l'enquête : poursuivre la quête de justice

jacques moins

En créant la Commission d'enquête Dutroux-Nihoul et consorts, immédiatement très médiatisée au nom de la transparence, le Parlement entendait répondre à l'émotion populaire de l'immense marche blanche d'octobre 1996 et sans doute reprendre l'initiative qui lui échappait. Des centaines de milliers de téléspectateurs ont été accrochés par les retransmissions télévisées de la Commission, une première en Belgique. Pour beaucoup, il s'agissait de la découverte du monde judiciaire toujours si discret et un peu mystérieux. Le spectacle a connu ses vedettes, ses temps forts et sans doute quelques effets pervers. Des témoins entendus sous serment se sont vite mués en accusés. Des commissaires sont devenus, au fil des séances, des procureurs implacables et indignés. Manifestement ils étaient attentifs à leur image face aux électeurs émus. Depuis on a vu, avec surprise, un commissaire, démissionnaire pour des motifs étrangers aux travaux, se lancer dans un journalisme accrocheur, agiter des hypothèses sans trop se soucier du huis-clos et interférer ainsi dans le futur de la Commission.

En principe une telle commission parlementaire, dans sa recherche de la vérité, doit établir les faits, mettre les faiblesses structurelles et de fonctionnement en lumière pour proposer des réformes au législateur. Elle peut et doit constater également les manquements individuels. Emanation du

pouvoir législatif, son rôle n'est pas de juger mais d'informer et d'éclairer le Parlement, de le mettre en mesure de réagir aux carences constatées pour répondre aux exigences d'une société secouée et meurtrie. Incontestablement elle a avancé dans cette direction en déposant un premier rapport unanime, approuvé ensuite avec la même unanimité par le Parlement tout entier au terme d'un débat très rapide. Cette unité s'est voulue symbolique afin de traduire la volonté de changement. Un concert de louanges est venu saluer le travail accompli, qui n'est pas mince. Peut-être un peu d'autosatisfaction est-elle venue s'y mêler. Il y a des ombres au tableau, des questions dérangeantes pour un esprit critique si l'on ne veut pas tourner rapidement la page et retourner au ronron des affaires courantes. L'ouvrage des réformes est à peine sur le métier.

D'ailleurs, très vite, les commissaires se sont divisés sur l'interprétation de certaines conclusions du rapport. Les propositions de réformes, formulées en termes très généraux, reprenaient souvent le contenu de projets soumis aux ministres de la Justice successifs depuis longtemps déjà. Des projets dont le Parlement est saisi depuis belle lurette, comme par exemple ceux de Tribunal de l'application des peines, de conseil supérieur de la justice, etc. Les réformes structurelles ne sont pas un catalogue de vœux pieux et de bonnes intentions. Il va falloir se mesurer avec des questions fondamentales qui, au delà d'une unanimité de façade, peuvent diviser. Elles réclament des choix. Un large débat s'impose, des confrontations dans le pluralisme des orientations. L'indifférence de l'opinion et des élus face à la justice a été secouée. Il va falloir maintenant en profiter.

de la séparation des pouvoirs

Notre cadre institutionnel est dominé par la séparation des pouvoirs qui n'est pas, elle, remise en cause : législatif (le Parlement et les assemblées régionales et communautaires), exécutif (les gouvernements, fédéral, régionaux et communautaires), judiciaire (les cours et tribunaux).

Le premier, expression de la souveraineté populaire a la prééminence qui, dans un Etat de droit, n'est pas la toute puissance. Il serait dangereux de mélanger les genres. Ainsi, le

Parlement et encore moins ses commissions d'enquête ne sont-ils des tribunaux.

Mais si les pouvoirs sont séparés, il n'y a pas entre eux de cloisonnement complet. Pour que le pouvoir, selon la vieille formule de Montesquieu, arrête le pouvoir, ils doivent s'interpénétrer, dialoguer sans affrontement. Si les pouvoirs ne sont pas étanches, ils vont, théoriquement, de concert. Il y a de multiples points de rencontres, chacun devant assurer son rôle sans rester confiné dans sa sphère. Ainsi le juge applique-il la loi mais, par la jurisprudence, il peut aider à la faire évoluer, à la modifier. Il ne sort pas de son rôle en critiquant, avec discrétion, le législatif ou l'exécutif.

Dans le cas qui nous occupe, la commission parlementaire a pu mettre en lumière des vices de fonctionnement de l'exécutif, des carences, des omissions, des fautes individuelles du judiciaire. C'est à celui-ci, dans le respect des lois et des procédures, et aux autorités disciplinaires, soumises à des règles précises, qu'il incombe de les sanctionner s'il y a lieu. Ajoutons que ce n'est pas parce qu'une commission parlementaire d'enquête a le pouvoir d'un juge d'instruction qu'elle devient une juridiction d'instruction, encore moins de jugement. Certes les enquêtes, les auditions peuvent conduire à mettre en lumière des infractions, des fautes pénales. Mais dans ce cas, la loi est claire, la commission doit en saisir le pouvoir judiciaire appelé à trancher dans la plénitude de ses fonctions et le respect des droits de la défense. Il en est de même des autorités disciplinaires pour les fautes professionnelles, toujours dans le respect des règles.

Il y a quelque confusion dans l'opinion à ce sujet.

Légitimement émue, ébranlée dans sa confiance, elle a tendance à se focaliser sur les sanctions, souvent la presse prend le relais. Cependant, la tâche de la Commission était, essentiellement, de s'interroger, à partir des faits établis, sur le fonctionnement des pouvoirs, l'insuffisance des autorités, leurs faiblesses, l'inadéquation des lois, pour proposer des remèdes, impulser des modifications. Cette tâche était d'autant plus nécessaire que les enquêtes internes des autorités disciplinaires tendaient plutôt à justifier l'action des magistrats ou des policiers. Si elle a avancé dans cette voie, cet acquis risque d'être obscurci par le débat sur les sanctions. Il est vrai qu'une fois opéré le choix de la publicité des débats, au nom

de la transparence, il était difficile d'éviter cette dérive. Le spectacle a ses exigences. Non qu'il ne faille se préoccuper des manquements, des erreurs, des négligences, des carences et des fautes individuelles dans l'appareil judiciaire mais, insistons, là n'est pas l'essentiel.

une nouvelle culture judiciaire

Si la Justice est un pouvoir, c'est aussi un service public pour les citoyens. Elle doit évoluer, s'adapter aux réalités du monde contemporain, ne pas rester sourde à son évolution. A cet égard son retard, son décalage par rapport à une société médiatique, secouée par des interrogations, sont bien réels. Son monde assez fermé, aux habitudes feutrées, prudentes, n'est pas préparé au spectacle, aux secousses. La justice hésite à parler, à informer, à répondre à des interrogations légitimes. Certains de ses concepts, qui paraissaient solides, demandent à être remis en cause si l'on veut assurer un véritable dialogue avec les citoyens, retrouver la confiance. Cela demande une nouvelle culture judiciaire, sans oublier que la justice ne se rend pas sur la place publique (à moins d'accepter toutes les outrances et les manipulations que cela comporterait).

Ne laisser parler que les faits et les règles est le propre du juge. Les enquêtes ne se font pas à coup de *scoop* journalistiques ni de spectacles télévisés. L'expérience américaine enseigne, lorsque les avocats deviennent, avec les juges, des vedettes du petit écran, des personnages de série B. La justice n'a pas besoin de chevaliers blancs qui se meuvent dans un climat de bandes dessinées. Ce n'est point la lutte des bons contre les mauvais et les méchants. Sa marche est lente, faite d'hésitations et de nuances. L'image ne peut jamais l'emporter sur le contenu, le scandale sur le débat et la réflexion. A force de simplifier on risque très certainement l'injustice.

La justice doit se moderniser sans perdre son âme, prendre en compte les réalités contemporaines sous peine de devenir impuissante, discréditée et obsolète. Adapter donc les institutions et leur pratique à l'évolution économique et sociale de la société, avec le courage de sortir de certaines habitudes innées, parfois frileuses et de remettre en cause certains principes consacrés. Il en est ainsi du «silence» des juges, de leur

obligation dite de réserve. Il n'est pas bon qu'à l'ère de la TV, de la communication dite totale, la magistrature se taise. Ni pour elle ni pour la société et son fonctionnement démocratique. La transparence et le dialogue exigent l'information, la pédagogie alors que le silence engendre méfiance et incompréhension. Il aura fallu le choc des conclusions de la Commission Dutroux pour que certains prennent conscience que le devoir de réserve et de discrétion des magistrats doit s'apprécier en fonction des nécessités d'une société de l'information où le dialogue entre juge et justiciables doit se développer.

Trop souvent les magistrats ont pu apparaître comme les agents du conformisme social. Il arrive également qu'ils cèdent aux pressions d'une opinion publique manipulée. Mais les mentalités et les comportements évoluent plus qu'il n'y paraît depuis un vingtaine d'années. Qu'il suffise de rappeler la sensibilité de certains juges aux drames sociaux. La société demande de plus en plus d'interventions judiciaires dans les problèmes sociaux et économiques.

Par ailleurs, le rôle de la hiérarchie, son fonctionnement interne face aux problèmes d'organisation sont remis en cause. L'Association syndicale des magistrats joue un rôle de pointe à cet égard. Il n'a pas toujours été bien reçu dans un monde judiciaire réticent devant le besoin de démocratie interne qui s'exprime. Le temps est loin où les mercuriales des Procureurs généraux étaient les seules manifestations publiques des souhaits et des inquiétudes de la magistrature. Pourquoi devraient-ils seuls s'exprimer au nom d'un corps dont ils ne sont pas les seuls représentants, adresser, comme le mot l'indique, réprimandes et admonestations? Dépendant du ministre de la Justice et de ses injonctions dans l'organisation du Parquet, ils expriment tout naturellement une culture de l'autorité de marque très napoléonienne, attachée à la loi hiérarchique, alors que les juges dans leurs fonctions sont égaux et ne connaissent pas l'esprit de soumission. Il subsiste dans l'ordre judiciaire bien des situations contradictoires. Ainsi le juge d'instruction a-t-il un statut hybride : indépendant comme juge, il est soumis au Procureur général comme officier de police judiciaire.

La magistrature est de moins en moins une caste, elle s'ouvre aux valeurs sociales et secoue les pesanteurs disciplinaires.

Le temps est passé d'une justice monolithique, fermée, totalisante, comme d'essence divine. Pour répondre à la demande sociale, rester crédible et en prise avec la société, elle a besoin de démocratie interne. Foulek Ringelheim a pu dire excellentement que la démocratie a besoin de justice comme la justice de démocratie. Les développements de l'affaire Dutroux-Nihoul comme de toutes les «affaires» ont montré que l'ignorance des citoyens face aux réalités de la justice est immense. On a écrit que la justice est comme un miroir où se regarde la société présente et à venir. Il y a de quoi frémir. Briser le mur du silence, sortir d'une réserve parfois excessive et déviante doit permettre de retrouver une relation de confiance après les espoirs déçus d'une confiance aveugle.

justice de la misère

Mais le débat serait tronqué et son issue compromise si d'autres silences n'étaient pas brisés au sujet des responsabilités politiques, du Parlement comme de l'exécutif. Beaucoup l'ont déjà relevé. La première leçon à tirer du drame et de l'enquête ne serait-elle pas de prendre conscience que la défense des droits des citoyens est trop longtemps restée parente pauvre dans les priorités du gouvernement et de sa majorité, de l'ensemble du législatif. Les ministres successifs sont concernés comme le Parlement qui a suivi ces choix dans le vote des budgets. C'est dans un contexte effrayant de pauvreté de moyens, de démotivation qui en découle, que la Commission a pu constater des carences de fonctionnement, des déficiences individuelles.

Les conclusions du rapport de la commission parlementaire effleurent à peine ces responsabilités politiques alors que les responsabilités individuelles d'exécutants sont épinglées en termes vifs. On a donc préféré braquer les projecteurs sur certains magistrats et singulièrement sur le chef de corps du parquet bruxellois. Pourquoi cette discrétion et ce strabisme ?

Un exemple concret, et un problème central : au fil du temps les juges d'instruction ont perdu la maîtrise des enquêtes. Le poids des services de la gendarmerie, bien pourvus de moyens, bien équipés, s'est renforcé. Débordant de son rôle d'auxiliaire des enquêtes, elle en est devenue le moteur,

échappant à la direction des juges, opérant des choix stratégiques.

Cette dérive, comme les errements des recherches proactives sont bien mises en lumière dans le rapport. Mais qui en porte la responsabilité si ce n'est le pouvoir politique (ministres de la Justice, de l'Intérieur) et l'état-major de la gendarmerie ?

La Commission pratique l'art de l'esquive sans placer les élus devant leurs responsabilités. S'agirait-il d'éviter des mises en cause ? La vertueuse indignation des commissaires qui «découvrent» le manque de moyens de la justice n'est-elle pas hypocrite ?

Depuis plus de vingt ans, le monde judiciaire - dans son style feutré et allusif, il est vrai - s'en est ému, à tiré la sonnette d'alarme. Les parlementaires découvrent-ils maintenant, avec surprise, ce que les praticiens du droit dénoncent depuis des années ? Ils devraient assumer leurs responsabilités plutôt que de céder à l'autosatisfaction. Sans quoi leur comportement pourrait demain générer un conflit ouvert entre le législatif et le judiciaire aux effets déstabilisants. Comme le précisait il y a beau temps le Procureur Général Leclercq (dans une mercuriale de 1928...), le ministre de la Justice *«n'a qualité ni pour commander l'ordre judiciaire ni pour parler en son nom»*, mais il est le chef du Parquet, décide les promotions. Ce Parquet qui, tout en étant dans l'ordre judiciaire n'est pas, comme l'a montré le professeur Perrin, dans le pouvoir judiciaire. Les règles de discipline strictes, les injonctions positives du ministre viennent limiter son indépendance, et non celle des magistrats assis (même si la règle «la plume est serve mais la parole est libre» tempère quelque peu la rigueur de la hiérarchie).

un enjeu politique

Est-ce donc pour masquer les responsabilités politiques que l'accent est mis sur celles du Parquet et de certains magistrats ? On peut comprendre l'émoi du monde judiciaire. Il serait réducteur d'y voir un réflexe d'ordre corporatiste, même si ce réflexe n'est sans doute pas absent. Les calculs étroitement politiques, les suspicions communautaires reviennent à la surface. Comment comprendre en effet qu'il faille sanc-

tionner et démissionner le Procureur du Roi de Bruxelles, connu pour sa compétence et sa fermeté dans la lutte contre la délinquance financière, la criminalité en col blanc, et ne pas sanctionner le chef de la gendarmerie ? Que devient dans tout cela la nouvelle culture politique ? D'ailleurs, dès que les projets de réformes prennent corps, et c'est normal, des options diverses se dessinent, des oppositions se marquent. Le faux unanimité est vite dépassé. De véritables débats fondamentaux se nouent, soulevant des questions de fond. Ainsi de la réforme des polices. Unique ? Intégrée ? Que vont devenir les pouvoirs des bourgmestres sur la police locale ? Les informateurs judiciaires (police judiciaire, gendarmerie) seront-ils bien sous l'autorité, le contrôle, la direction de la magistrature ? Quelle sera la tâche de l'état-major de la gendarmerie, dont la structure prétendument civile garde les connotations de la hiérarchie militaire ? Coordonner les services ou les centraliser ?

Le débat «des têtes ou des réformes» serait un faux débat. Il fallait un geste fort, sans doute, incontournable. Par exemple la démission des ministres de la Justice et de l'Intérieur. Ce courage a fait défaut.

La Commission, après le dépôt d'un premier rapport, va maintenant reprendre ses travaux dans la recherche des protections éventuelles. La nature délicate de cette tâche va sans doute la conduire à siéger à huis clos. D'évidence, la grande criminalité a su profiter du manque de moyens de la justice, du désordre et des rivalités des polices, de certaines mentalités étroites, du défaut d'engagement. En fin de compte on ne pourra échapper à un débat de fond sur la justice, le contrôle de l'appareil policier, à partir d'une réflexion critique sur le passé. L'opinion publique s'est réveillée. On ne peut la laisser dans le désarroi, se contenter des vieilles recettes, sous peine de lui faire définitivement perdre confiance dans nos institutions. L'enjeu est de taille.

le service public et le service universel réponse à claude vernay

rosine lewin

Chercheur à l'Observatoire social européen, Claude Vernay a intitulé «Service universel *versus* service public?» sa contribution au précédent numéro des *CM*. Il n'était pas le seul, dans cette livraison, à traiter de la notion de service universel, mais c'est lui qui s'y est attardé le plus longuement. D'emblée, il pointait un double objectif : «*tenter de cerner le concept de service universel tel qu'il est mis en œuvre dans le domaine des télécommunications*» et «*examiner les relations du service universel avec la notion de service public inscrite au cœur du modèle d'organisation du secteur*». Il m'a semblé que si le premier volet était analysé avec soin, le second laissait des zones d'ombre. Au terme de la démonstration, il n'est pas aisé au lecteur d'appréhender ce qui distingue le service public du service universel et donc de mesurer les enjeux de l'extension du second au détriment du premier, extension voulue et déjà mise en œuvre par de puissants centres de décision.

à ambiguïté, ambiguïté et demi

Certes, C. Vernay ne manque pas de souligner l'ambiguïté du concept de service universel, mais dans le même texte, il écrit qu'en définitive le service universel ne constitue rien d'autre

qu'une redéfinition du service public fonctionnel. Et il formule l'hypothèse qu'à certaines conditions et par des voies différentes, le service universel produira «des effets assez comparables à ceux du service public».

Des notions dont l'auteur se demandait si elles étaient opposées ou rivales («versus»), service public et service universel, deviennent en fin de compte cousines germaines... et pourquoi pas sœurs jumelles ? Sans détenir d'autre expertise en la matière que celle d'utilisatrice du service public et de citoyenne, je voudrais formuler quelques remarques à propos du texte de C.Vernay.

Après avoir rappelé que le «concept-clé» de service universel est emprunté au contexte américain (où il a servi d'abord à asseoir un monopole, puis à organiser la concurrence...), l'auteur définit les parts respectives de réglementation européenne et de compétences nationales en matière de service universel : d'une part, un encadrement normatif par l'Union européenne, d'autre part et dans les limites de cet encadrement, des dispositions précises qui, elles, relèvent des autorités nationales de réglementation (ANR). Ces ANR sont des organes indépendants des Etats qui assurent une certaine participation financière à un ou à des opérateurs, organes auxquels ils délèguent des fonctions de régulation du marché. Appliquée à la Belgique et au domaine des télécommunications, cette définition désigne, au titre d'ANR, l'Institut belge des services postaux et télécommunications (IBPT, parastatal chargé de la surveillance du marché libéralisé, chargé aussi de faire respecter le service universel) et au titre d'opérateur n°1, Belgacom, héritier de la Régie des postes et télécommunications qui était détentrice d'un monopole. Belgacom est, on le sait, une société anonyme de droit public, dans laquelle l'Etat belge détient encore 50% des actions (plus une), l'autre actionnaire étant un *consortium* de partenaires privés - américains, danois et de Singapour. Cette privatisation larvée, ou, comme l'appelle G. Maissin «une hybridation assez complexe entre entreprises publiques et privées», a rapporté à l'Etat belge 73.3 milliards.

Sur quoi porte le «cadre normatif» européen ? En gros, répond C.V., sur le droit d'accès au réseau fixe, la garantie d'un prix abordable, des mesures de protection des «utilisateurs vulnérables», et enfin le principe d'une répartition de la charge du

financement entre opérateurs. La notion de «prix abordable» *«conditionnera largement, note C.V., le caractère effectif ou non du droit d'accès universel»*. Constat capital, mais il faut savoir que le niveau des prix est du ressort des Etats, la Commission européenne rejetant toute hypothèse d'un encadrement communautaire des prix. De même, est du ressort des Etats le choix entre deux modes de financement, soit au travers d'un fonds du service universel alimenté par les opérateurs qui ne fournissent pas la téléphonie fixe, soit directement, entre les acteurs économiques concernés.

Pour la Belgique, ce choix n'a été arrêté que le 29 mai dernier. Encore n'est-il que provisoire. J'y reviendrai.

controverses

Quant au contenu du service universel, il est généralement présenté dans les termes suivants, qu'utilise aussi C. Vernay : accès à un ensemble minimal de services définis, d'une qualité donnée, ainsi que fourniture de ces services à tous les utilisateurs indépendamment de leur localisation géographique et à la lumière des conditions spécifiquement nationales, à un prix abordable.

Cette définition très générale a suscité, écrit C.V., de vives controverses, de nombreuses voix s'étant élevées pour mettre en cause son caractère trop restrictif. Il ajoute : *«Ce procès du service universel est révélateur de la très grande ambiguïté de cette notion, évolutive et polymorphe, largement tributaire des objectifs au service desquels elle est mise»*. Or, il admet qu'il serait abusif de croire à une quelconque volonté de démocratisation des télécommunications. Très explicitement, C.V. écrit : il ne s'agit *«d'évidence de rien d'autre que d'un objectif de politique réglementaire visant à corriger les effets non désirables du marché concurrentiel sur les services de base»*. Plus clairement encore, l'auteur écrit à la fin de son article qu'une définition politique de l'intérêt général est absente de la logique du marché et du service universel. C.V. rappelle que traditionnellement, c'est-à-dire en régime de monopole, des services ont été offerts aux usagers à des prix inférieurs aux coûts réels, grâce à des transferts internes en surfacturant par exemple les communications internationales. Dès le moment où la concurrence est ouverte, les prix tendent à «coller» aux coûts. Entre alors en scène la fonction de



Le Remplissage périodique d'un plan, xylogravure, 1958.

service universel qui doit notamment *«pourvoir au financement des services peu ou pas rentables au travers d'un mécanisme qui ne désavantage pas le ou les opérateurs chargés de les assurer; d'autre part éviter leur dégradation en termes de prix, de diffusion et de qualité»*. *«En ce sens, ajoute C.V., il sert des objectifs à caractère social»*.

Ce caractère social me paraît dérisoire. Car le facteur déterminant de ce mécanisme est la politique commerciale de l'opérateur Belgacom, laquelle vise avant tout à accroître des bénéfices déjà considérables. Bénéfices que M. John Goossens légitime en vertu de la charge des pensions. Dès à présent, les diminutions importantes de prix portent sur les communications téléphoniques avec l'étranger; c'est le *businessman* et le juteux segment des relations internationales que cible Belgacom, pas l'abonné ordinaire.

qui finance ?

Revenons à la question du financement du service universel, problème encore ouvert à l'heure où paraissent les CM 205. C.V. nous dit : *«Le financement du service universel repose en dernier ressort sur le principe d'une contribution de l'ensemble des abonnés. L'intégration d'un service peu répandu revient alors à en faire supporter la charge financière par un grand nombre de consommateurs qui ne l'utilisent pas effectivement, mais dont les utilisateurs potentiels, en particulier professionnels, peuvent par ailleurs parfaitement supporter le coût»*.

Ainsi est actée la coexistence de deux types d'utilisateurs, d'une part le grand nombre d'usagers modestes et pas forcément assoiffés d'innovations fracassantes, d'autre part des «professionnels» que ces innovations passionnent et qui peuvent en payer le prix. A ce propos, le porte-parole du ministre compétent Elio Di Rupo déclarait l'an dernier : *«On en vient donc à ce que le service universel soit financé non par les opérateurs qui tireront profit de la libéralisation du marché, mais par le 'petit consommateur' (que ce soit indirectement par le biais de l'impôt, ou directement par le biais du relèvement des tarifs). Cela n'est pas acceptable»*.¹

1. Eric Van Den Abeele, conseiller du ministre Du Rupo, au Séminaire de l'Observatoire social européen, Bruxelles octobre 96, dans une communication intitulée : «Stratégie publique de la Belgique en matière de service universel».

On peut se demander pourquoi C. Vernay se montrait, en la circonstance, plus catholique que le pape Di Rupo... ou son vicaire Vanden Abeele... En tout état de cause, *L'Echo* («quotidien de l'économie et de la finance»), annonçait le 31 mai 1997 que «Belgacom lui-même a proposé de continuer à assumer cette mission de service universel gratuitement jusqu'en 2000, dans un objectif commercial». Si c'est dans un objectif commercial, que signifie la gratuité?

Claude Desama, député européen, a opportunément rappelé dans les précédents *CM* qu'en fonction de l'essor du néo-libéralisme et en prenant appui sur l'article 90 du Traité de Rome, les services publics subissent une violente pression, visant à les soumettre eux aussi, comme les autres entreprises, au régime de la concurrence. Puisqu'aussi bien, le marché européen est «un espace de concurrence».

Or, la raison d'être économique des services publics est qu'ils permettent de prendre en compte des phénomènes que le marché ignore. Pierre Bauby, animateur français du Comité européen de liaison sur les services d'intérêt public, énumère à cet égard : gestion du long terme, investissements lourds, pas forcément immédiatement rentables, préservation d'un bien rare ou précieux, gestion de l'espace, importance des externalités positives ou négatives...

Je cite encore Bauby : «Globalement, l'idée de service public repose sur le fait que certaines activités sociales doivent échapper, en fonction de la nature des objectifs et intérêts qu'elles mettent en jeu, à l'application de la seule logique marchande et à la recherche du profit, pour être gérées selon des critères spécifiques, permettant un accès de tous à certains biens et services et concourant ainsi à l'équilibre et à la cohésion économique, sociale, territoriale et culturelle de la société»².

2. Pierre Bauby est, avec Jean-Claude Boual, auteur du livre *Les services publics au défi de l'Europe* (Ed. Ouvrières, 1993) et de *Pour une citoyenneté européenne, quels services publics?* Ed. de l'Atelier, 1994.

rupture radicale et illusions

En assurant la «consolidation stratégique» de Belgacom, l'Etat belge a consommé une rupture radicale avec le service public, tant sur le plan des prestations aux usagers (devenus clients) que sur le plan du statut du personnel, qui fait face à 5400 préensions et 6000 changements d'affectation programmés.

On est un peu surpris de lire dans un rapport de l'IBPT qu'un de ses objectifs est «*qu'il n'y ait pas d'exclus dans la société de l'information*» (préface du *Rapport 1995*). Illusion répétée dans une introduction signée par quatre dirigeants de l'Institut: «... *le service universel doit en effet empêcher le développement d'une société à deux vitesses au niveau des télécommunications*» (page 6 du même rapport). Comment un parastatal opérationnel depuis 94 et disposant d'un budget de quelque six cents millions peut-il faire échec à une dualisation qui gagne partout du terrain, et alors que l'opérateur Belgacom a les clés du pouvoir? A moins que l'Etat belge, actionnaire principal ne montre les dents.. Mais ne songe-t-il pas plutôt à revendre les parts qu'il détient encore?

Dans le meilleur des cas, le service universel - qui devrait s'appeler service du *minimum minimorum* - pourrait amortir certains chocs. Et quand ses inspirateurs prétendent qu'ils veulent éviter le risque d'une fracture sociale, on est bien obligé de leur rappeler que cette fracture existe et que la Fondation Roi Baudouin en a pris la mesure depuis plusieurs années. Les dispositions d'«assistance» aux personnes dites vulnérables confirment la dualisation de la société, qui pourrait s'institutionnaliser via le service universel.

deux vitesses

On sait l'ampleur de l'endettement des ménages, dont les problèmes viennent embouteiller les services sociaux des CPAS. On sait que d'ores et déjà que l'entreprise privée qui assume une fonction de service public en matière d'énergie - Electrabel pour ne pas la nommer - a mis en place un dispositif de fourniture minimale de courant électrique (six ampères) aux «mauvais payeurs», dispositif qui pourrait bien devenir définitif, si les dettes anciennes de l'utilisateur ne sont pas apurées. Il y a là une nouvelle forme de dualisation de la

société : d'un côté, les ménages vivant avec six ampères, de l'autre côté les ménages disposant d'une pleine puissance de courant électrique. Qu'en sera-t-il demain, avec un service dit universel ? S'il est vrai que l'accès de tous (ceux qui le demandent) au réseau téléphonique sera en principe assuré à «un prix abordable», s'il est excellent que les services d'urgence (télé-accueil, centre anti-poison, etc.) soient assurés gratuitement, d'autres obligations du service universel me paraissent inquiétantes. En cas de non-paiement des factures téléphoniques, un service minimum devra être assuré pendant trois mois, durant lesquels le «mauvais payeur» est invité à négocier un plan de paiement pour apurer sa dette. Si ce plan n'est pas respecté, le service minimum est supprimé. Où est la continuité annoncée ? Où est le caractère social du service universel ? Où est la volonté de cohésion sociale proclamée par le Traité de Rome ?

perspectives autour de «l'intérêt général»

Le Parlement européen n'est pas indifférent au problème. Il a rappelé dans sa résolution du 13 mars 1996 que *«l'action de la Communauté ne s'oriente pas seulement vers l'établissement d'un régime de concurrence dans le marché unique; elle est aussi au service de l'intérêt général, elle comporte donc des missions visant le renforcement de la cohésion économique et sociale et la protection des consommateurs et des usagers»*. Et il souhaite que les principes fondamentaux du service public trouvent leur place dans un Traité de Rome amendé. La modification de l'article 90 du Traité est débattue depuis longtemps. On trouve dans les *CM 205* une analyse par Claude Desama de la portée de ce débat, difficile et souvent confus. Il privilégie la mise en évidence d'un socle de principes communs autour de la notion d'intérêt général.

Pour Desama, il s'agit d'un socle commun de missions d'intérêt général qui s'imposeraient à tous les agents économiques, sans discrimination. Tout à fait clairement, le député européen estime que la notion d'intérêt général exclut celle de service universel. Il ne s'agit bien évidemment pas d'une querelle juridique ou sémantique. Ce qui est en cause est un choix de société, choix dessiné dans le n°205 des *CM* notamment par P. Gillis, G. Maissin, J. Duchesne, A. Beauvois. Choix qui implique un long et difficile combat, l'adoption d'une straté-

gie dynamique. Pour Desama, cette stratégie passe par une modification du Traité de Rome, l'adoption d'un protocole additionnel définissant une charte des services d'intérêt général et la révision de certains articles du traité.

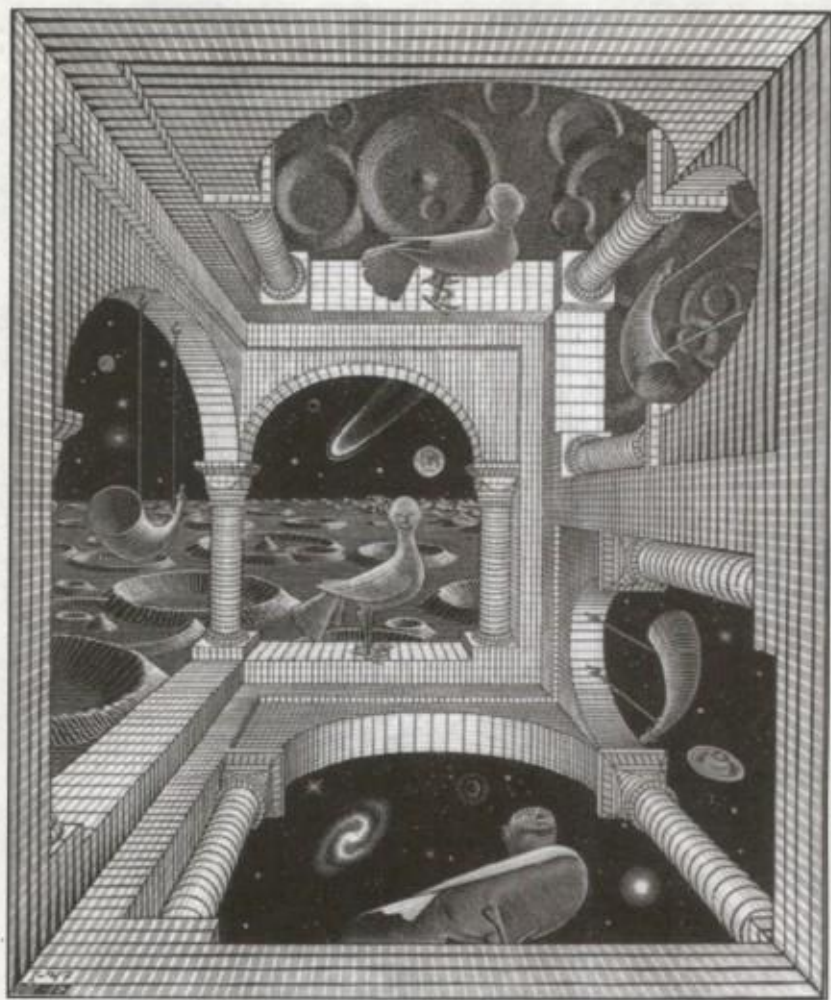
Ce n'est pas l'affaire des seuls parlementaires européens. Il est notoire que les grèves de décembre 95 en France ont eu un impact sensible sur les positions de l'Etat français. Sans pratiquer ou encourager la gréviculture, il me semble qu'il y a là une indication sur le rôle que peuvent jouer l'action sociale et l'opinion publique.

Dans une communication présentée à l'Institut d'études européennes, Franklin Dehousse observait sobrement : *«Le traité de Rome était à l'origine un traité à finalité essentiellement économique, reposant sur les principes de la libre circulation et de la concurrence. L'évolution actuelle de l'économie mondiale rend ce trait plus perceptible encore. Dans pareil contexte, quelle est encore la place de l'intérêt général ? La réponse n'est certainement pas évidente. Cela ne réduit toutefois en rien la pertinence de la question»*³.

Sans doute reste-t-il à approfondir et affiner le concept d'intérêt général, dont on peut craindre l'ambiguïté en vertu d'un mésusage traditionnel. C'est cependant sur base de ce concept que quelques dispositions positives ont été arrêtées le 29 mai dernier. En effet, en vertu de missions d'intérêt général, bibliothèques publiques, écoles secondaires et hôpitaux disposeront de facilités pour la connexion de vingt à trente ordinateurs.

C'est une voie à explorer, car le service universel apparaît d'ores et déjà dans le contexte de la déferlante néolibérale comme un outil inopérant voire dangereux.

3. *Observatoire social européen et Institut d'études européennes*, Bruxelles, décembre 1996.



Un Autre Monde II, gravure sur bois, 1947.

le droit de vote des étrangers
non-européens
**entre Etat-nation
et (nouvelle) citoyenneté**

ouardia derriche*

Lorsqu'on s'interroge un peu plus avant sur les réticences et les blocages qui se donnent à voir dans et autour du débat sur le droit de vote non couplé avec l'acquisition de la nationalité, on découvre plus que les habituelles et banales considérations politiciennes avancées par les uns et les autres.

S'il est un pays européen entre tous qui semble le moins en phase avec le concept d'Etat-nation, à telle enseigne qu'il présente l'image du candidat-modèle à une Europe supranationale, dégagée de tous les replis frileux sur des identités nationales exacerbées, c'est bien la Belgique. Avec ses trois communautés et ses trois régions reconnues constitutionnellement, ses équilibres homéopathiques entre groupes linguistiques, sensibilités philosophiques et bien entendu appartenances politiques, ce pays qui a pour lui en plus d'être un pays d'immigrations très anciennes¹, semble être de ceux pour lesquels l'idée d'Etat-nation apparaît (ou est considérée comme) dépassée. Nombre d'intellectuels, particulièrement des francophones, se plaisent à affirmer qu'ils ont à peu près

*. Coanimatrice du Comité National pour le Suffrage Universel.

1. Même si, nous ne l'oublions pas, il a été également pays d'émigration.

rompu tout lien avec l'idée de nation, quelle qu'elle soit, passée ou à venir, belge ou wallonne/francophone et qu'ils n'entretiennent donc aucune allégeance avec une forme de pensée qui lui soit redevable. Celle-ci tend cependant à réapparaître - résurgence autant que survivance - en Flandre, notamment.

Dans le débat qui s'est instauré au lendemain de la Marche blanche parmi les intellectuels - quelque peu traumatisés, disons-le, par l'événement - la réflexion autour de nouvelles formes de citoyenneté, de médiation politique, de pertinence des cadres institutionnels, etc., se développe tous azimuts. Et si l'unanimité semble faite autour de la légitimité et de la réalité d'une nation flamande au sein de la Belgique, ce sont le brouillard, les interrogations, les réticences et les refus qui cernent la définition de la forme institutionnelle, bien sûr, mais surtout idéologique que prendrait, devrait prendre ou prend déjà objectivement un rassemblement des Francophones de Belgique. L'idée de nation francophone ne séduit pas les foules. En revanche, celle de nation wallonne, revendiquée par certains, rencontre davantage la controverse. Ses chantres - José Fontaine entre autres - la conçoivent comme une réalité inconsciente d'elle-même, qui a pris corps dans le substrat de l'histoire des luttes de son mouvement ouvrier et dans laquelle se seraient lentement fondées et enracinées les diverses populations de Wallonie. Et de manière extrêmement volontariste, ils lui assignent - de par son appartenance à la culture française, et par-là essentiellement aux idéaux républicains issus de la Révolution française - un avenir à construire de Cité républicaine. Dans les milieux politiques wallons, c'est davantage l'idée d'une région forte, forte de la maîtrise de ses leviers économiques et de l'autonomie de gestion financière, mais toujours au sein d'un Etat fédéral, qui prévaut, le souci de définition d'une commune appartenance à une aire de sensibilité wallonne venant en second, sauf dans le chef de ceux qui militent dans et autour du mouvement «Wallonie Région d'Europe».

L'idée de nation et l'attachement idéologique que l'on porterait à l'Etat-nation belge autrement que pour des raisons de «commodité» - technique, dirais-je - seraient-ils tout à fait évanouis et n'auraient-ils donc pas survécu au XIX^e siècle qui les a produits ? L'idée nationale n'existerait-elle donc plus de manière positive ?

En tout état de cause, s'il est un champ privilégié où la pensée nationale semble s'être réfugiée toute et manifester que, loin d'être morte, elle vit pleinement et continue de structurer imperturbablement nos catégories mentales, c'est celui des modalités d'appréhension de l'immigration. En effet, selon Abdelmalek Sayad², dans une contribution à paraître³ et à laquelle cet article doit beaucoup, c'est dans l'approche de l'immigration que nos catégories mentales «*sont assurément et objectivement (c'est-à-dire à notre insu et, par suite, indépendamment de notre volonté) des catégories nationales, voire nationalistes*»⁴. Rien n'échapperait à l'action structurante de ces catégories; tout notre monde en serait construit et le phénomène migratoire, tout particulièrement, ne peut être pensé autrement qu'à travers les catégories de ce qu'il appelle «*la pensée d'Etat*»⁵. C'est en effet à propos de l'immigration que l'on voit resurgir, dans le discours, la notion de souveraineté d'un Etat à laquelle les nationaux participeraient tout «naturellement» de par leur appartenance à cet Etat via leur nationalité, tandis que les non-nationaux devraient «nécessairement» passer par l'acquisition de la nationalité pour prétendre y participer. Tout autre mode d'exercice de la citoyenneté ne peut alors que se «concéder» et dans un champ de compétences qui n'engageraient pas cette souveraineté.

Ceux qui, pas le moins du monde susceptibles de «nationalisme» étroit, avancent tranquillement ce type de considération, montrent par là à quel point, en effet, leur pensée reste structurée par cet «esprit d'Etat» qui organise, de manière quasi consubstantielle, la coexistence des concepts d'Etat et de nation; et combien pour eux, également, c'est la notion

2. Abdelmalek SAYAD, sociologue, Directeur de recherche au CNRS, Maison des Sciences de l'homme, Paris.
3. «L'immigration et la 'pensée d'Etat'. Réflexions sur la 'double peine'». A paraître in *Délict d'immigration. La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés en Europe*, sous la direction de S. PALIDDA, COST A/2 Migrations, CE, Luxembourg, 1997. Cette contribution a fait l'objet d'une communication, le 23/03/97, à Louvain-la-Neuve, au Colloque intitulé «Etre étranger, un crime?» organisé conjointement par le Département de criminologie et de droit pénal de l'UCL et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.
4. *Ibidem* p.1.
5. P. Bourdieu parle «d'Esprit d'Etat» (note d'A. SAYAD).

d'appartenance «naturelle» à un Etat qui continue de fonder la citoyenneté.

Or, l'Etat-nation tout-puissant, lieu d'appartenance unique, tel que l'a consacré le XIX^e siècle européen, ne peut plus, au regard des développements que connaissent la plupart des Etats européens au XX^e siècle, être considéré comme le seul espace d'expression de la citoyenneté. En effet, la mondialisation des échanges se traduit notamment par une extrême mobilité des hommes : les diasporas, les doubles appartenances et les doubles enracinements, les engagements multiples sur plusieurs espaces politiques et économiques, les regroupements régionaux et supra-nationaux, tout cela fait que les modes d'exercice de la citoyenneté ne peuvent plus se contenter du seul espace de la nationalité. La double nationalité, les allégeances multiples deviennent progressivement la nouvelle règle. Découpler les deux notions, de nationalité et de citoyenneté, devient nécessaire, car la nationalité est et reste par ailleurs un concept identitaire fort, à l'inverse de la citoyenneté. Il faut ainsi imaginer la violence extraordinaire que représenterait pour certains étrangers, de la première génération notamment, qui sont prêts à exercer un droit de vote citoyen, le fait de devoir renoncer à leur nationalité d'origine.

Il est dans la nature même de l'Etat de discriminer, tout «naturellement» entre «ses nationaux», qu'il reconnaît, tout comme eux-mêmes se reconnaissent en lui, et les autres, les étrangers dont il n'a à connaître que «matériellement» en ce qu'ils sont présents dans le champ de sa souveraineté nationale et sur le territoire national couvert par cette souveraineté.

Les immigrés sont des non-nationaux certes mais plus que de simples étrangers en ce que, par leur permanence sur le territoire national et celle de leurs enfants encore bien davantage, ils perturbent la démarcation nette que l'on peut faire entre les nationaux et les autres et sont un facteur de subversion de l'ordre national «naturel».

Réfléchir l'immigration revient alors à s'interroger sur les fondements de l'Etat, sur ses mécanismes de structuration et de fonctionnement et donc à refaire la genèse de l'Etat et procéder par là-même à sa «dé-naturalisation». La «naturalisation» de l'Etat fait que nous le percevons comme un donné immédiat, indépendant de l'histoire et de son histoire. Or, *l'immi-*

gration (...) contraint au dévoilement de l'Etat, au dévoilement de la manière dont on pense l'Etat et de la manière dont il se pense lui-même»⁶... «Enfants d'Etat, (...) nous pensons tous l'immigration (c'est-à-dire ces «autres» que nous-mêmes, ce qu'ils sont et, à travers eux, ce que nous sommes nous-mêmes) comme l'Etat nous demande de la penser, nous arme pour la penser et, en fin de compte, comme il la pense lui-même»⁷. Avoir une pensée critique nécessite alors de soumettre à l'analyse, sans pour autant les remettre en cause, les postulats de la pensée d'Etat. C'est là une véritable entreprise d'objectivation de ce qu'il y a de plus caché dans notre inconscient social.

Et ce qu'il y a de plus caché dans notre inconscient social, dans nos têtes de «nationaux», c'est que l'immigration est en elle-même «entachée de l'idée de faute, de l'idée d'anomalie ou d'anomie»⁸. L'immigré étant déjà en faute du seul fait de sa présence sur un territoire dont il n'est pas un ressortissant légitime, toutes les autres fautes dont il pourrait se rendre coupable par ailleurs en sont d'office comme redoublées, aggravées en raison de cette faute première que serait l'immigration. De là, sans doute, l'obligation permanente qui lui est faite de surenchérir en tout : «l'immigré, surtout de basse condition sociale, est tenu à une sorte d'hyper-correction sociale bien au dessus de la simple correction commune à tout le monde»⁹. Il doit en effet continuellement faire la preuve de sa bonne foi et de son honnêteté, afficher les comportements rassurants que l'on attend de lui par rapport à des valeurs proclamées dont on n'est pas soi-même tenu de faire la démonstration et enfin, pour acquérir ce qui est donné dès le départ aux nationaux, c'est-à-dire la participation politique, il lui faut transiter par un véritable rite de passage, l'épreuve de la «naturalisation» dont la violence réelle et symbolique n'a rien à envier parfois aux rites de passage des sociétés dites primitives. Et sans la moindre assurance de réussir, l'arbitraire des critères et notamment la mesure de la fameuse «volonté

6. *Op. cit.*, p.6.

7. *Ibidem*, p.6.

8. *Ibidem*, p.8.

9. *Ibidem*, p.13.

d'intégration»¹⁰ en écartant plus d'un du but. Dans l'attente d'un hypothétique aboutissement de la démarche ou à défaut, l'immigré doit accepter le rôle de victime toute désignée dans un jeu politique dont il est un paramètre obligé sans pouvoir y intervenir politiquement.

«*Rassurer l'autre est souvent la condition de sa propre sécurité*»¹¹ pour l'immigré: rassurer, sécuriser le national contre le danger, même et surtout imaginaire, qu'il représente. L'un des moyens peut être le retrait, le refuge dans la peur cachée et dans l'auto-relégation qui vient redoubler la relégation sociale et spatiale imposées.

Le projet affirmé de reporter au-delà de l'an 2000 le droit de vote pour les non-Européens, en l'accordant aux Européens pour rencontrer l'obligation de Maastricht, consacrerait cette relégation en véritable *apartheid* politique et renforcerait objectivement le racisme et la xénophobie en leur offrant ainsi une légitimation indéniable. La revendication d'ouverture citoyenne ne s'est pas arrêtée à la frontière de la nationalité. Y répondre positivement doit passer par l'élargissement du suffrage politique à tous les résidents permanents quitte, ce faisant, à faire violence à l'idéologie nationale dont nous sommes encore tous tributaires et à procéder ainsi, concrètement, à son dépassement réel autant que symbolique.

10. Celle-ci se mesurerait à l'aune du gommage de son altérité et donc à la négation, l'abolition des marques (des stigmates ?) de son identité.

11. *Op. cit.*, p.16.

droit de vote des étrangers : au-delà des lieux communs...

pierre-yves lambert*

Aux élections communales de l'an 2000, les ressortissants de l'Union Européenne résidant en Belgique pourront voter et être élus. Pour les «non-Européens», on en reparlera peut-être pour les élections suivantes, en 2006. Trois mois après les «petites phrases» de Jean-Luc Dehaene à la télévision flamande qui avaient relancé le débat, celui-ci est, à l'heure où nous écrivons ces lignes, en passe d'être reporté *sine die* par l'adoption d'une révision restrictive de l'article 8 de la constitution. Il s'agissait soit de supprimer sans plus la condition de nationalité belge pour l'exercice des droits politiques, soit d'introduire une distinction entre «Belges», «Européens de Maastricht» et «non-Européens», ces derniers ne pouvant éventuellement accéder aux droits politiques que moyennant une loi électorale devant être adoptée à la majorité des deux tiers au Parlement, comme une révision constitutionnelle. Les recompositions politiques en cours, avec l'éventuelle constitution d'un «pôle de droite» PRL-FDF-PSC, rendront cette majorité spéciale impossible à atteindre après les prochaines législatives anticipées, prévues au printemps 1998. Il sera donc de toute façon trop tard pour les communales de 2000.

*. Sociologue franco-belge, un des animateurs du Comité National pour le Suffrage Universel.

En 1996, des militants associatifs et politiques d'origine étrangère («allochtones») ont mis sur pied en Flandre, puis à Bruxelles, un Comité National pour le Suffrage Universel (CNSU) pour que les non-Européens ne soient pas écartés de cette nouvelle avancée historique du combat pour le suffrage universel. En Wallonie, les revendications de ce comité ont été relayées par la commission immigration - interculture de l'Institut Jules Destrée, présidée par Alberto Gabbiadini. Le CNSU avait à l'époque récolté le soutien d'une centaine d'élus, anciens élus et suppléants socialistes, écologistes, démocrates-chrétiens, communistes, et même de quelques FDF et *Volksunie*.

Pour mémoire, rappelons que quatre ministres (deux CVP et deux SP) du gouvernement flamand et un secrétaire d'état (*Volksunie*) du gouvernement bruxellois s'étaient explicitement et publiquement prononcés dans le courant de 1996 contre la limitation des droits politiques aux seuls ressortissants de l'Union européenne, et ce longtemps avant l'intervention télévisée de Jean-Luc Dehaene. Les rédacteurs du projet de constitution flamande, médiatisé en septembre 1996, avaient également inclus ce droit de participation politique étendu à tous les étrangers, tant au niveau communal que régional, moyennant certaines conditions non liées à la nationalité. Il est par contre assez étrange que la prise de position dans le même sens du ministre-président wallon Collignon, en décembre 1996, dans la foulée de la proposition de constitution wallonne diffusée par l'Institut Jules Destrée en septembre, n'ait eu aucun écho dans la presse à l'époque.

vote obligatoire contre droit de vote ?

Une question, parmi d'autres, se pose régulièrement quand on parle des droits politiques des étrangers en Belgique : «est-ce que ça les intéresse vraiment ?». Cet argument a encore été développé récemment à Anvers dans le cadre des débats internes au *CVP* sur cette question, y compris à propos des futures élections des conseils de districts¹. Le conseiller com-

1. Il s'agit là de nouvelles instances élues, au niveau des anciennes communes fusionnées, dans les communes de plus de 100 000 habitants, sur le modèle néerlandais.

munal FDF, Khalil Zeguendi, avait utilisé cet argument lors d'un débat télévisé à la RTBF à la mi-mars.

On peut facilement répondre à cette objection principielle : s'il peut paraître louable de se soucier tant de l'opinion des intéressés, pourquoi ne pas les laisser décider eux-mêmes ? Après tout, s'ils n'en ont pas envie, ils n'iront pas voter et il n'y aura pas d'autre conséquence.

Oui, mais en Belgique, le vote est obligatoire. Obligatoire en droit, mais non sanctionné par les tribunaux, donc facultatif en fait. Les jours de l'obligation de vote sont donc d'ores et déjà comptés, qu'on le veuille ou non, même si ça prendra encore quelques années, au «tempo belge». Pour mémoire, il a fallu plusieurs décennies pour mettre le droit en conformité avec le fait que la peine de mort n'était plus appliquée en Belgique.

S'opposer au «droit» de vote (*stemrecht*) des non-Belges sous prétexte que pour les Belges il y a «obligation» de vote (*stemplicht*) relève donc d'une mauvaise foi et d'une hypocrisie assez osées : en toute logique, il faudrait alors soit demander la suppression de l'obligation de vote, soit exiger l'application des condamnations et amendes légalement prévues pour les non-votants !

la dépolitisation des citoyens européens

Aux élections européennes de 1994, les étrangers «européens» avaient la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales belges et de se porter candidats. Peu d'entre eux firent ce choix, et plusieurs hypothèses furent évoquées. Soit ça ne les intéressait pas, parce qu'ils pouvaient voter pour les listes de leur pays d'origine dans des locaux consulaires, soit la responsabilité incombait aux autorités fédérales et communales belges, qui n'avaient fait aucune publicité pour encourager ces inscriptions. Mais on n'a pas beaucoup parlé des résultats impressionnants de plusieurs candidat(e)s d'origine étrangère, tant «européen(ne)s» que «non européen(ne)s», à ces mêmes élections².

2. P.-Y. Lambert, «Candidats et élus d'origine extracommunautaire aux élections européennes, communales, régionales et législatives de 1994 et 1995 en région bruxelloise», *L'Année Sociale 1995*, Institut de sociologie de l'ULB, 1996.

Et a-t-on oublié le score d'Elio Di Rupo en 1989, quelques mois après la polémique aux relents xénophobes sur son éventuelle accession au mayorat à Mons ? Par ailleurs, combien de résidents étrangers ont-ils réellement participé aux élections organisées par leurs consulats en Belgique ³ ?

En attendant une éventuelle citoyenneté belge ouverte aux non-nationaux, il existe des espaces de citoyenneté uniquement accessibles à des non-Belges ou à des binationaux. Ces espaces sont gérés par les consulats des pays d'origine, sans obligation de participation pour leurs ressortissants; ils constituent un indice intéressant pour mesurer l'attachement à une citoyenneté liée à la nationalité d'origine, sans incidence donc sur la vie quotidienne dans le pays de résidence.

Les dix huit mille électeurs espagnols de Bruxelles ont ainsi pu élire, en décembre 1996, un «Conseil des Résidents Espagnols de Bruxelles», organe consultatif auprès du consulat. Seuls 408 d'entre eux se sont déplacés pour participer à cette élection. Pour le bimensuel espagnol de Bruxelles, *El Sol*, «le désintéret, le froid ou l'éloignement de l'unique bureau de vote paraissent être les causes de ce 'fracaso'»...⁴

En France, 1 210 000 électeurs portugais étaient appelés à élire, en avril 1997, seize membres du Conseil des Communautés portugaises. Ceux-ci ont finalement été élus par... 4 362 électeurs, soit un taux de participation de 0.4%. Par comparaison, «la Fête des Saints Populaires en région parisienne rassemble environ 20 000 Portugais; un match de football au Parc des Princes entre Benfica et Porto en rassemble environ 30 000» ⁵. En Belgique, 991 personnes (4.5%) ont participé au vote, sur 22 561 électeurs. Le siège dévolu aux Portugais de Belgique a donc été acquis par un score de 482 voix, soit par 2% des électeurs inscrits...

-
3. Les binationaux, comme l'auteur de cet article, ont par contre pu voter deux fois, dans les bureaux communaux en tant que «Belges» et dans les bureaux consulaires, en tant que ressortissants de leur pays d'origine...
 4. Ferran Tarradellas, «Coordinación Asociativa toma el CRE de Bruselas», *El Sol de Belgica*, 12/12/1996, p.9.
 5. Rui Neumann, «A maioria absoluta da abstenção», *Encontro das comunidades portuguesas*, 1-15/5/1997, p.10.

En juin 1997, les Italiens de Belgique devront également se rendre aux urnes pour élire des comités consulaires. Si certains milieux politico-associatifs semblent s'activer en prévision de cette échéance, plusieurs observateurs prédisent déjà un désintérêt massif de la part des Italiens de Belgique pour une élection dont ils perçoivent mal les enjeux et l'utilité foncière.

Quant au Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (CSFE), il compte six délégués élus en Belgique⁶, qui compte une des plus importantes communautés françaises hors de France. Mais la réglementation électorale a été élaborée en tenant compte de la situation des nombreux Français établis dans des pays africains⁷ où, à l'époque, les autorités voyaient d'un mauvais œil la tenue de campagnes électorales multipartites et démocratiques, même pour des ressortissants étrangers (ou binationaux). Il est par conséquent interdit de faire campagne publiquement pour ces élections...

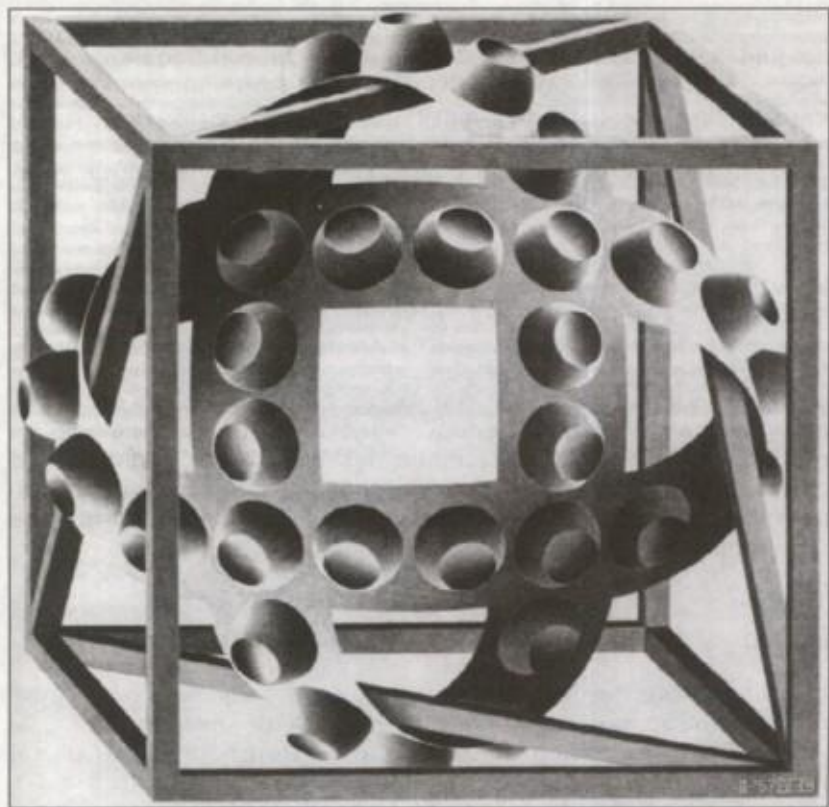
la non-citoyenneté des non-européens

Dans le passé, les Marocains de Belgique élisaient un député au Parlement marocain. Actuellement, leur participation à la vie politique marocaine se limite aux référendums (ou plutôt aux plébiscites). Dans un cas comme dans l'autre, il ne semble pas que l'intérêt suscité ait été particulièrement remarquable, l'organisation de ces votes et l'information des électeurs laissant d'ailleurs quelque peu à désirer. L'immense majorité des Marocains de Belgique n'a en réalité jamais participé à une élection marocaine et est peu informée de la situation politique dans ce pays. Nous avons récemment constaté que des élus d'origine marocaine ignoraient la tenue d'élections communales au Maroc en juin 1997, alors que l'enjeu de celles-ci est notamment la composition de la nouvelle «deuxième chambre», sur le modèle du sénat français élu au suffrage indirect par les collectivités locales.

En juin 1997, un député a été élu par les Algériens de Belgique et de quelques régions voisines à l'occasion des élections législatives en Algérie. Outre quatre candidats de partis algé-

6. Trois de gauche (deux socialistes et un radical), trois de droite.

7. Par exemple l'Algérie et la Côte-d'Ivoire.



Cube aux rubans, lithographie, 1957.

riens⁸, deux candidat(e)s indépendant(e)s ont tenté, en vain, de récolter les quatre cents signatures nécessaires pour se présenter à ces élections. Manque d'intérêt de la part des électeurs potentiels, ou résultat des «pressions» des agents du régime qui ont fait la propagande du candidat «présidentiel»? En France, l'Etat-RPR avait interdit les meetings électoraux, en particulier ceux des autres partis que celui du président Zeroual, alors que Lionel Jospin s'était ouvertement interrogé sur la validité d'élections dont était exclu le parti qui avait remporté les précédentes... Au nom de la «lutte contre l'intégrisme musulman», les autorités françaises ont donc favorisé un parti d'essence fondamentalement non démocratique, pour la même raison que les socialistes soutiennent leurs partis-frères de même nature en Tunisie et en Egypte⁹... Peut-on établir un quelconque lien entre ce soutien à des anti-démocrates «arabo-musulmans» et le refus obstiné de la droite et des socialistes de reconnaître le droit à la participation politique en France des étrangers, en particulier de ceux originaires de ce même «monde arabo-musulman»?

Les Turcs résidant hors de Turquie pourront bientôt exercer leurs droits civiques à l'occasion des prochaines élections législatives, en vertu d'une révision constitutionnelle adoptée *in extremis* avant les dernières élections anticipées, non applicable à l'époque en raison même de cette anticipation. Tous les partis turcs sont organisés en Belgique, des sociaux-démocrates kémalistes du Parti républicain du peuple aux islamonationalistes du Parti de la prospérité. Les traditions de violence politique inciteront, on peut l'espérer, les autorités belges à favoriser l'organisation dans les meilleures conditions de sécurité de cette campagne électorale, notamment en prêtant des locaux adéquats pour les débats ou les *meetings*,

8. Un permanent montois de la FGTB pour le RND du Président Liamine Zeroual, un journaliste, par ailleurs candidat PSC à la Chambre belge en 1995, pour le PNR de l'ancien premier ministre (FLN) Redha Malek, un médecin pour le RCD kabyle du docteur Saïd Saadi et un professeur de religion islamique pour le Hamas de l'islamiste Mahfoud Nahnah.

9. Le Rassemblement Constitutionnel Démocratique de Benali et le Parti National Démocratique de Moubarrak sont membres de l'Internationale Socialiste, alors que tous les observateurs dénoncent les atteintes à la démocratie et aux droits de l'homme dont ils sont les instigateurs, au nom de cette fameuse «croisade anti-intégriste».

sans aucune discrimination entre les différents partis. Mais cela ne répondra pas à une question fondamentale : comment en est-on arrivé à une situation où une communauté est reléguée dans un ghetto politique sans avoir été aucunement intégrée dans les partis belges ? Sur les trois cents membres réels du PS de Saint-Josse, commune dont un quart au moins de la population est originaire de Turquie, seuls cinq sont d'origine turque. Il n'y en a qu'un parmi les quelques trois cents membres d'Ecolo en région bruxelloise¹⁰, et aucun dans les groupes locaux de Saint-Josse et de Schaerbeek...

la disqualification de la sous-citoyenneté «consultative»

Pendant longtemps, les autorités belges ont privilégié le recours aux nominations partisans sans aucun contrôle démocratique des populations concernées, pour la gestion du culte musulman avec l'ex-Conseil des Sages comme pour les conseils consultatifs non élus, tant l'ex-Commission consultative des populations d'origine étrangère de la Communauté française que la Commission mixte du Conseil régional bruxellois, composée par de savants calculs additionnant un socialiste flamand d'origine marocaine, une nationaliste flamande d'origine turque, un libéral francophone d'origine marocaine, etc. Cette commission mixte a été utilisée comme modèle pour le nouveau conseil consultatif communal des Bruxellois d'origine étrangère.

Néanmoins, il faut bien constater que les «conseils consultatifs communaux des immigrés» élus dans les années 70 l'ont été avec des scores peu reluisants. Lors des élections au conseil consultatif des immigrés de Saint-Josse en 1979¹¹, la liste des électeurs comptait 5 377 personnes. Seules 709 personnes participèrent effectivement au vote, soit 13.2% de l'électorat, contre 814 (17.3%) en 1976. Il n'est pas inintéressant de noter que les taux de participation furent plus élevés

10. Il a d'ailleurs été nommé au conseil consultatif de Bruxelles-Ville sur le quota Ecolo...

11. Ces données proviennent d'un document interne d'évaluation que nous a communiqué Khalil Zegundi, lui-même nommé au dernier conseil consultatif de 1982, pour lequel il n'avait plus été procédé à des élections.

dans les deux communautés non européennes, les Turcs (23%) et les Marocains (21%), que parmi les Italiens (14%), les Espagnols (11%) ou les Français (5%).

La récente élection directe du «conseil urbain des immigrés» (*Stedelijke Migrantenraad*) à Anvers, en octobre 1996, a confirmé cette tendance à une participation plus importante des Turcs et des Marocains, bien que les... Néerlandais, fort nombreux dans cette commune, se soient portés candidats en masse, ce qui constitue un signal fort dans la perspective des élections de 2000, où ils seront électeurs et éligibles à part entière.

démocratie et confessionnalisme à la Belge

La Belgique connaît un système de communautarisme confessionnel institutionnalisé dont le caractère non démocratique est pour le moment principalement contesté par certains leaders issus de la communauté musulmane. Il s'agit là aussi d'un problème de citoyenneté non liée à la nationalité, dont la gestion désastreuse par l'Etat belge a permis aux courants islamistes de s'affirmer auprès d'un nombre croissant de Musulmans comme fer de lance des revendications démocratiques...

En 1989, la question de la reconnaissance d'un organe «chef de culte» musulman fut propulsée sous les feux des médias, et le Commissariat Royal à la Politique des Immigrés proposa de faire élire dans les mosquées un Conseil Supérieur des Musulmans destiné à remplacer, avant la fin de l'année scolaire, le Centre islamique et Culturel comme interlocuteur officiel de l'Etat belge. Ce Conseil aurait été composé de douze personnes élues et de cinq cooptées en raison de leur autorité morale, intellectuelle ou scientifique.

A l'initiative du Centre Islamique et Culturel et de «la plupart des responsables des groupements culturellement représentatifs de la communauté musulmane, ainsi que les imams»¹², fut mis en place un Comité préparatoire à ces élections. Le

12. Monique Renaerts, «L'histoire de l'Islam en Belgique et la problématique de sa reconnaissance», *Aspects de l'Islam - Cahiers de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales*, ULB, 1996, n°3.

Commissariat Royal, sous la pression du gouvernement, fit alors savoir que la création d'un Conseil Supérieur des Musulmans de Belgique ne constituait pas une décision, mais une proposition, élaborée en contact avec le Ministère de la Justice, des représentants du Centre Islamique et Culturel, d'autres Musulmans, ainsi que quelques universitaires spécialisés.

Les élections furent quand même organisées par le comité préparatoire, le 13 janvier 1991, dans les mosquées «marocaines», malgré l'avis contraire diffusé sous forme de lettre-tract par l'Ambassade du Maroc, ainsi que dans les mosquées «turques» indépendantes¹³ du gouvernement turc. Le gouvernement belge tenta de les empêcher en entreprenant, significativement, des démarches auprès de l'imam-directeur du Centre Islamique et Culturel, une association internationale n'émanant aucunement des communautés musulmanes de Belgique, et des ambassades du Maroc et de Turquie, toujours prêtes à agir pour museler les velléités démocratiques de «leurs» ressortissants à l'étranger.

26 000 des 32 000 électeurs inscrits participèrent à ces élections, dont fut issu un Conseil Général, lequel désigna un Conseil Supérieur des Musulmans de Belgique de dix-sept membres, présidé par un des trois membres cooptés, Yacine Beyens, un Belge «de souche» converti. Ni le Conseil Général ni le Conseil Supérieur ne furent reconnus par les autorités belges.

Pour contrecarrer ce processus de désignation démocratique, le gouvernement belge mit en place, en mars 1990, un «Conseil provisoire des Sages pour l'organisation du culte islamique en Belgique», composé de 17 membres, dont 3 représentants du Centre islamique et Culturel, qui refusa de les occuper et de reconnaître ainsi une quelconque légitimité à cet organe. La quasi-totalité des membres d'origine turque furent désignés par l'instance religieuse officielle de l'Etat turc, la Fondation Religieuse Turque (*Diyanet Türk Vakfi*), les autres membres, d'origine turque ou arabe, par les «piliers» (parti et syndicat) socialiste et social-chrétien. Certains non

13. Parmi celles-ci, la plupart sont contrôlées par les islamo-nationalistes turcs de la «Vision nationale» (*Milli Görüş*), liés au Parti de la prospérité d'Erbakan.

croyants, «Musulmans sociologiques» parce que d'origine turque ou marocaine, furent contactés pour siéger dans cet organe, mais refusèrent, estimant que l'organisation du culte ne pouvait être assumée que par des Musulmans croyants et non seulement «sociologiques». D'autres n'eurent pas autant de scrupules et des candidats areligieux, athées ou «laïcs» à la belge, se proposèrent spontanément, principalement au sein du Parti socialiste.

Le «Conseil des Sages» n'eut qu'une éphémère existence de moins de deux ans, aucunement reconnu par les personnes au nom desquelles il était censé s'exprimer. Des «Comités techniques» successifs furent mis sur pied pour gérer l'enseignement de la religion islamique. Le premier, constitué à l'initiative du «Conseil des Sages», fut accusé par ses détracteurs de pratiquer le clientélisme dans la désignation de nouveaux enseignants. Le second, «Comité technique bis», fruit de négociations fort discrètes entre des émissaires du gouvernement belge et les diverses organisations musulmanes, fut composé de cinq Musulmans «pratiquants» (par opposition à «sociologiques») répondant à des critères très stricts, et exerça ses activités de fin 1992 à fin 1994.

Entre le début 1993 et la fin 1994 eurent lieu de nouvelles négociations, tout aussi discrètes, qui débouchèrent finalement, en octobre 1994, sur la reconnaissance par le Ministère de la Justice d'un «Exécutif des Musulmans de Belgique» comme interlocuteur. Cette reconnaissance a été sanctionnée le 3 juillet 1996 par un «arrêté royal relatif à l'Exécutif des Musulmans de Belgique», produisant ses effets le 22 novembre... 1994.

Aujourd'hui, on reparle de l'élection directe par les intéressés d'un nouvel organe chargé de gérer le temporel du culte musulman. Louable proposition, à présent soutenue par les autorités diplomatiques marocaines alors qu'elles avaient adopté la position inverse il y a sept ans. Mais le régime marocain, allié à l'Arabie Saoudite au sein de la Ligue Islamique Mondiale (*Rabita*), dont le Centre Islamique et Culturel (*Merkez*) est une émanation, voit peut-être dans cette élection une possibilité unique de reprendre le contrôle de «ses» ressortissants par le biais d'une structure communautaire. Cela permettra de marginaliser les élus belges d'origine maghrébine qui auraient des velléités de critiquer les régimes

de leur pays d'origine ¹⁴, élus dont la légitimité ne sera jamais comparable à celle des «élus des Musulmans» puisque ceux-ci seront les seuls à représenter la majorité des Musulmans, de nationalité étrangère, dans une structure reconnue par les autorités belges.

Dans cette nouvelle stratégie chérifienne, un rôle important semble avoir été prévu pour Yahya Michot, président coopté du Conseil Supérieur des Musulmans, régulièrement invité au Maroc ou sur les ondes de la télévision d'Etat marocaine RTM ¹⁵. Monsieur Michot, Belge «autochtone» converti à l'Islam, milite ouvertement en faveur de la reconnaissance par l'Etat belge d'un statut juridique pour la communauté musulmane en Belgique, comme en connaissent les Chrétiens et les Juifs dans les pays musulmans. En clair, l'insertion dans le système juridique belge des éléments du droit islamique concernant le mariage, y compris polygamique, le divorce ou la répudiation, et l'héritage...

Le caractère non démocratique de l'actuelle «représentation» officielle du culte musulman est justifié par certains politiciens belges sous le prétexte que les Musulmans, s'ils étaient appelés à élire une quelconque instance, seraient manipulés par des islamistes qui se retrouveraient ainsi en position de représentants institutionnels des Musulmans de Belgique. Et de pointer du doigt certains membres du Conseil Supérieur, dont Yahya Michot.

Le problème semble néanmoins être mal posé, ou plutôt abordé avec beaucoup de mauvaise foi. En effet, n'est-il pas quelque peu paradoxal que la seule communauté confessionnelle ou philosophique reconnue où une revendication de représentation démocratique soit avancée ne soit ni la communauté catholique romaine, ni la communauté laïque, pourtant toutes deux à la base de la démocratie pluraliste à la

14. Ce qui n'est le cas d'aucun(e) des élu(e)s actuel(le)s, qui fréquentent assidûment les réceptions des ambassades et se gardent bien d'émettre la moindre critique publique quant aux atteintes aux principes démocratiques ou aux droits de la personne dans des pays d'origine dont ils ont tous conservé la nationalité (inaliénable pour les Marocains).

15. Diffusée sur le câble dans plusieurs communes bruxelloises, et captable par satellite.

belge ? Ces catholiques romains et ces laïcs, tous pétris de culture démocratique par le simple fait d'être nés dans une société occidentale, au contraire des Musulmans, naturellement non démocrates, représentent plus de 90% de la population belge. Mais quand ces démocrates de naissance ont-ils eu l'occasion de désigner ou de contrôler les organes chargés de se répartir les plantureuses subventions aux cultes accordées par l'Etat belge ?

Par ailleurs, on peut s'interroger sur le manque d'initiatives législatives des élus dans le sens d'une déconfessionnalisation des institutions belges, et en premier lieu de l'école. Le système belge de cours de religion ou de « morale laïque » obligatoires, avec choix forcé donc, a failli être adopté au Québec il y a dix ans¹⁶. Il s'agissait de reconnaître à l'élève *« le droit de choisir, à chaque année, l'enseignement moral et religieux d'une confession autre que catholique ou protestante, lorsqu'un tel enseignement est dispensé à l'école »*. La réaction des opposants à ce système devrait être méditée par les Belges : *« la multiplication, en cadre scolaire, de ghettos religieux, où l'on évite par le fait même la prise en compte de la différence, et où chaque tradition religieuse peut transmettre ses croyances sans introduire un processus d'acquisition relativisant son propre système, ne constitue certainement pas la voie éducative la plus propice pour l'ouverture à l'altérité »*¹⁷.

en guise de conclusion

La réflexion sur les espaces de citoyenneté spécifiques, ou sur la citoyenneté tout court, des non-Belges et des Belges d'origine étrangère est trop souvent menée dans la méconnaissance des faits, ou en ne se référant qu'à des aspects segmentés de cette citoyenneté¹⁸. Il s'agit maintenant d'aller au-delà des lieux communs et de s'interroger, **avec ces nouveaux**

16. Cf. P.Y. Lambert, « Racisme, ethnocentrisme et discriminations au Canada », *Nouvelle Tribune*, juin 1997.

17. M. Milot, « L'enseignement religieux à l'heure du pluralisme. Une distinction nécessaire entre 'contenus' et 'processus' », in F. Ouellet et M. Page (dir.), *Pluriethnicité et société: construire un espace commun*, Québec, IQRC, 1991, p.425.

18. Cf. P-Y. Lambert, « Le Suffrage Universel et les non-Européens : les non-dits du non-débat », *Politique*, juin 1997.

concitoyens et non dans des cénacles d'où ils sont exclus, sur la signification actuelle et concrète de la citoyenneté et de la nationalité en Belgique. Le contexte global de remise en cause du système politico-mafieux «à la Belge» depuis quelques mois pourrait peut-être y contribuer...

la fracture belge

jacques aron

On affirme volontiers que certains événements récents - les disparitions d'enfants, les fermetures d'entreprises... - semblent avoir brusquement raffermi les liens de solidarité dans le pays. Il n'est pas rare en effet de voir afficher côte à côte les photos de Julie et de Mélissa, d'An et Eefje, et de Loubna. Mais les nouvelles discussions entre régions et communautés, qui se profilent à l'horizon, n'en amènent pas moins chacun à prendre position avant cette échéance propice aux surenchères, qui ne sont pas nécessairement bonnes conseillères. La gauche peut-elle aujourd'hui prétendre avoir une position claire et spécifique en ces matières ? Est-il même encore pensable qu'une telle opinion se manifeste par-delà les clivages régionaux et communautaires ? Ne s'est-elle pas laissée piéger elle-même par son adhésion à une Belgique fédérale, où le pouvoir se serait, par la nature du système, rapproché du citoyen ? Toute décentralisation supplémentaire serait dès lors un gain pour la démocratie. Les sceptiques ou les réticents ne risquent-ils pas de se voir d'emblée dénoncés comme nostalgiques de la Belgique unitaire de papa ? Au rythme auquel la Belgique s'est détricotée, beaucoup n'hésitent pas à affirmer qu'elle aurait depuis longtemps vécu, si l'épineux problème de Bruxelles avait pu être résolu. Le fédéralisme, réponse démocratique dans un Etat majoritairement bi-communautaire, paraît résister de plus en plus mal aux slogans nationalistes flamands et wallons, et au prurit linguistique. La situation n'est pas exactement symétrique entre le Nord et le Sud du

pays, et jusqu'à nouvel ordre, la capitale est encore là, même si cela ne suffit apparemment pas à imaginer que ses habitants pourraient avoir une position distincte de celle des Flamands et des Wallons.

du réveil des nationalismes

A l'évidence, c'est en Flandre que se manifestent les pressions les plus fortes en vue de pousser le fédéralisme plus loin encore, voire de séparer définitivement le Nord du Sud (avec ou sans Bruxelles). L'économie flamande est prospère, cause «classique» s'il en est de poussées nationalistes, même dans des pays culturellement plus unifiés que le nôtre (Italie, etc.). Il n'est cependant pas certain que la bourgeoisie flamande ait besoin de plus d'autonomie politique pour défendre ses intérêts; elle est généralement cultivée, polyglotte et ouverte sur le monde. Nous ne sommes plus au XIX^e siècle, où l'unification territoriale sur une base nationale constituait le marché à partir duquel opérait la concurrence entre les producteurs.

Dans la situation présente, les pressions déterminantes pourraient bien être d'une autre nature, beaucoup moins calculées et rationnelles, nourries de toutes les frustrations des laissés pour compte du développement économique, et avivées par tous les ressentiments historiques ou culturels encore très vivaces en Flandre. Pain bénit pour certains hommes politiques; d'autres, plus modérés, y résistent, mais pas sans mal. Il est d'ailleurs très rare que cette composante irrationnelle soit absente des mouvements nationalistes, dont l'unité ne se forge jamais aussi aisément qu'en désignant l'ennemi commun. Dans ce cas : le fransquillon, le Bruxellois, le Wallon - tétant la vache à lait flamande peinte par Jordaens -, l'étranger, l'immigré. Dans la Flandre indépendante de demain, le *Vlaams Blok* s'appellera Front National.

En Wallonie, les tendances séparatistes - avec ou sans rattachement à la France - relèvent plus du repli identitaire frileux ou se justifient par la nécessité d'être prêts à toute éventualité, entendez : à faire face au chambardement imposé par le Nord. Bruxelles balancerait sans doute alors majoritairement entre un statut d'exception fondé sur sa mission européenne - récemment affaiblie par le déplacement vers l'Est du centre

de gravité de l'Europe - et une alliance francophone avec les Wallons. Devant ces scénarios de politique-fiction, dont de multiples versions jailliront encore de la fantaisie inépuisable des Belges, la gauche n'a-t-elle vraiment pas de réflexion propre à faire valoir, basée sur ses choix prioritaires : la lutte commune contre les inégalités économiques, sociales et culturelles, lutte d'autant plus nécessaire que le marché planétaire et sa dérégulation laissent augurer de coupes sombres tant au Sud qu'au Nord (Vilvoorde)?

la question nationale

Les analyses marxistes de la question nationale constituent déjà des documents qui appartiennent à l'histoire, écrits dans des circonstances bien différentes des nôtres. Mais même si l'on a la curiosité de relire aujourd'hui le texte célèbre que Staline écrivit en 1913 dans le cadre des débats de la social-démocratie européenne, on peut y trouver quelques considérations théoriques intéressantes - hélas contredites par la pratique politique ultérieure de l'Union soviétique, et singulièrement par l'auteur de l'ouvrage. Dans *Le marxisme et la question nationale*, dont la rédaction avait été en grande partie motivée par les prises de position du *Bund* - Union générale des ouvriers juifs de Lithuanie, de Pologne et de Russie, créée en 1897, et soucieuse de la protection culturelle de la minorité juive - Staline répliquait aux thèses de cette organisation que cette protection ne serait véritablement assurée que par la démocratisation des Etats, et notamment de la Russie, qu'il décrivait comme «*un pays semi-asiatique*». Il donnait en exemple le respect dont les minorités jouissent dans des pays plus évolués, comme la France et l'Allemagne, mais surtout la Suisse, dont le caractère démocratique «*permet aux nationalités de vivre librement, qu'elles représentent la majorité ou la minorité, peu importe*».

Si l'histoire nous a démontré quelque chose depuis la Première Guerre mondiale, c'est bien le bilan sanglant de toutes les politiques qui ont lié l'épanouissement des communautés nationales à la possession exclusive d'un territoire. A l'arrivée au pouvoir de Hitler, dix-huit millions d'Allemands n'habitaient pas l'Allemagne. On sait ce qu'a coûté au monde la conception nazie du droit du peuple allemand à disposer de lui-même. L'idéologie qui sous-tend le droit à la possession d'un terri-

toire est toujours raciste (*Blut und Boden*), charriant ses peurs irraisonnées, ses fantasmes et ses mythes. Est-il encore besoin de le répéter au vu des exemples les plus récents : ex-Yougoslavie, Rwanda, Israël, Turquie, etc.?

le cas belge

Précisément, au moment de la crise en Yougoslavie, dont la structure fédérale avait été souvent vantée, certains se sont plu à citer le cas belge en exemple. Sa capacité d'invention en matière de compromis politiques, dont on peut quelquefois sourire entre soi, n'est pas dépourvue d'avantages. Elle a derrière elle quelque cent septante ans d'expérience, à moins qu'il ne faille encore remonter davantage le cours du temps pour en trouver les racines. Procédures lourdes, parfois irritantes, et chères de surcroît, dira-t-on. Je crois qu'il est plus vrai que jamais - les retombées de la marche blanche l'ont encore montré - que la démocratie a effectivement un prix. Que la solidarité économique (sécurité sociale, liaison des salaires à l'index) et la solidarité culturelle (justice, enseignement, vie associative) ont un prix. N'est-ce pas à ce prix et à ce débat que l'on tente d'échapper en avivant l'affrontement nationaliste ou linguistique ?

L'éclatement de la Belgique garantit-il plus d'égalité économique, politique, juridique ou culturelle ? La défense des droits des minorités - cet irremplaçable thermomètre de la démocratie - sera-t-elle mieux assurée ? Celle des Flamands de Bruxelles ou celle des francophones de la périphérie ? Celle des Flamands et des Wallons des Fournons ? Celles de toutes les autres communautés minoritaires établies chez nous depuis plus ou moins de temps ? On ne peut qu'être sur ses gardes en entendant le chant des sirènes nationalistes flamandes (en majeur) et wallonnes (en mineur). Économiquement, la position des débris de la Belgique risque d'être fort affaiblie au sein de l'Europe et le démembrement laisserait un fameux contentieux entre les nouveaux États. Sera-t-il plus facile demain de traiter des problèmes de l'aéroport national, du canal Albert, du terminal gazier, etc. ? Dans la surenchère néolibérale actuelle, les derniers remparts dressés par cent ans de luttes syndicales seront à cette occasion sérieusement malmenés. La défense des droits sociaux et culturels sera-t-elle mieux assurée ? En fait, les limites ter-

ritoriales qui ont été assez arbitrairement assignées à la Belgique en 1830 ne constituent qu'un espace comme un autre, dans lequel il est bon de mesurer d'abord les chances réelles laissées aux luttes politiques d'infléchir les choix économiques. C'est évidemment parce que le consensus politique doit y intégrer aussi les dimensions communautaires et linguistiques, que les tenants de territoires «ethniquement plus purs» ont beau jeu de semer la confusion et d'éveiller des illusions. Il est grand temps de repenser les problèmes en termes d'intérêts communs des couches moyennes et populaires et de se méfier de toutes les fuites en avant dans l'aventure de la partition.



Belvédère, lithographie, 1958.

notes en marge d'un «pré-texte»

francis bismans*

C'est entendu, le mouvement blanc et les «affaires» qui agitent maintenant le PS depuis ce fameux jour du 18 juillet 1991 où André Cools a été assassiné, charrient une même exigence d'urgence et d'approfondissement démocratiques. Aux dires des auteurs du pré-texte (à réactions...) - et comme tout un chacun, je ne peux que les approuver sur ce point -, cet «approfondissement» (le mot me paraît un peu faible, mais passons !) suppose *«une réforme du cadre dans lequel s'exprime la citoyenneté et [...] le renouveau radical des liaisons permanentes entre le citoyen et la décision politique»*.

Bravo donc pour l'intention ou la perspective (l'idéal ?). Mais qu'en est-il des moyens, des «médiations» qui, seuls, peuvent permettre à une idée, si généreuse soit-elle, de trouver le chemin du réel ? Je n'en vois, hélas, guère la couleur dans le texte.

Certes, je comprends parfaitement qu'on ne puisse tout dire dans un espace rédactionnel réduit et qu'un texte qui émane de plusieurs sensibilités différentes taise naturellement certains points de friction ou de désaccord. Mais de là à faire l'impasse sur les moyens économiques ou politiques - ici et maintenant - d'une nouvelle citoyenneté, il y a une marge, un écart béant que je ne comprends plus du tout. Comment en

*. Professeur d'économie quantitative à l'Université de Lille 2.

effet ne pas parler d'abîme entre la réalité et l'assertion lorsqu'on lit qu'il «*faut retrouver le sens de la Cité humaine en Wallonie et à Bruxelles*»? Encore une fois, d'accord sur l'objectif - la Cité humaine. D'accord aussi sur le lieu d'ancrage de ce bel objectif : la Wallonie et Bruxelles. Mais diable, ne vivons-nous pas toujours dans un «Etat fédéral»? Bruxelles-Capitale n'est-elle pas, pour une moitié, une région codirigée par les Bruxellois flamands et francophones et, pour l'autre moitié, rattachée à l'une et l'autre des grandes communautés qui composent «*ce petit pays aux frontières internes*», ainsi que le chantait si bien naguère Claude Semal?

On me rétorquera immédiatement que la critique est aisée. Sans doute. Aussi, pour y répondre au moins partiellement, vais-je tenter, à mes risques et périls bien sûr, d'avancer quelques réflexions, toutes personnelles, sur la question. Et je le ferai, puisqu'il faut bien se limiter, en examinant le cadre dans lequel nos auteurs situent l'expression de la souveraineté: à un pôle, les Régions; à l'autre, l'Europe.

Les régions d'abord. Le pré-texte note, à juste titre, que les événements de l'été 1996, tout comme auparavant la mort de Baudouin et plus tard la menace de fermeture de Vilvorde, ont permis de ranimer l'idée d'une nation et d'une solidarité belges. Ainsi que ne craignait pas de l'affirmer Pierre Mertens, la Marche blanche est «*l'ultime espoir de retrecoter un pays qui, au fil du temps, s'effiloche*».

l'hybride belge

Sans sombrer dans les discussions, à mon sens stériles, sur «l'essence» de la nation, je me contenterai de relever quelques tendances lourdes qui ressortent indubitablement d'une analyse du développement socio-historique de l'Etat belge.

1. Sur le plan économique, avant même la constitution politique de la Belgique en 1830, se forme un formidable déséquilibre entre un Nord (à l'exception de Gand) agricole et un Sud qui connaît la première révolution industrielle du continent (immédiatement après l'Angleterre qui est une île comme chacun le sait). Il en résultera que la Wallonie creusera l'écart qui la sépare de la Flandre jusqu'au début du XX^e siècle, et que cette dernière ne «rat-

tropera» la première, en termes de produit national par habitant, qu'en fin des «trente glorieuses» (en l'occurrence en 1965).

2. A partir de 1835, c'est-à-dire dans la phase terminale de la révolution industrielle, Bruxelles, qui n'a jamais été jusque là un pôle économique, va jouer un rôle politico-financier croissant dans l'ensemble belge (se constitue notamment un capital financier typiquement bruxellois qui va tisser des liens étroits avec l'industrie - essentiellement wallonne comme on vient de le signaler).
3. La minorisation culturelle, linguistique, politique de la Flandre, dans le cadre d'un système électoral qui restera censitaire au moins jusqu'en 1894, va entraîner la constitution d'un mouvement flamand, d'abord limité à la petite bourgeoisie intellectuelle, puis franchement populaire. Ce mouvement trouvera sa traduction politique - à dater des années 30 du XX^e siècle - à la fois dans le parti catholique flamand et dans une aile politique nationaliste. Il balancera tout au long de son histoire entre une stratégie minimaliste (faire valoir le poids numérique flamand dans l'Etat belge et ses structures) et une stratégie maximaliste (l'indépendance de la Flandre ou son cache-sexe actuel, la confédération).
4. Par comparaison, le mouvement wallon n'est devenu que très tardivement un mouvement de masse, en l'occurrence après 1960 consécutivement à la perception des difficultés économiques de la Wallonie (évitons, s'il vous plaît, l'expression idéologique et fautive de déclin !) et à la «grande grève» de l'hiver 60; ses objectifs, à fort contenu économique, s'expriment dans la formule «fédéralisme et réformes de structure».

Tel est l'arrière-fond, absolument déterminant, de ce que l'on peut bien appeler la «question nationale» en Belgique, arrière-fond qui donne son sens au processus de réforme de l'Etat entamé en 1971 et poursuivi à l'occasion des lois d'août 1980 et 1988 et des accords de la Saint-Michel en 1992-1993. Le résultat, tout provisoire, de cette évolution institutionnelle, nous l'avons sous les yeux : un Etat fédéral ou plus exactement, même si l'expression est disgracieuse, un «Etat

communautaire et régional», mélange hybride qui n'existe nulle part ailleurs et qui est, pour parler comme Castoriadis, une «*création social-historique*».

la lente évaporation de la Belgique

Un tel «hybride» n'est cependant pas le terme du processus enclenché en 1971. Sauf à se boucher les oreilles et à se bander les yeux, nul ne peut nier que du côté flamand, spécialement dans la classe politique, on veuille aller vers le confédéralisme. Beaucoup plus significatif à cet égard que les rododromades d'un Van den Brande est le texte adopté à l'unanimité moins une abstention par la commission de réforme de l'Etat du parlement flamand : «*Le parlement flamand veut le transfert intégral aux communautés des compétences de normes, de gestion et de financement des politiques de la santé et de la famille dans leur totalité, y compris l'assurance-maladie et les allocations familiales*».

Certes, on peut toujours se consoler en jetant un coup d'œil sur les sondages d'opinion qui, presque invariablement depuis une quinzaine d'années, donnent entre dix et quinze pour cent de Flamands favorables à la séparation. Mais on aurait tort de s'en réjouir. D'abord, parce que, si une minorité de Flamands est séparatiste, par contre une majorité d'entre eux se prononce, dans les sondages, pour la scission de la sécurité sociale. Ensuite, beaucoup plus fondamentalement, parce que d'ores et déjà, il existe deux sociétés distinctes à l'intérieur de l'espace Belgique. Faut-il rappeler que tous les partis politiques sont organisés sur une base linguistique et que ce type d'organisation s'est imposé avant même la fédéralisation des structures de l'Etat belge ? Que depuis 1995, les gouvernements des Régions et Communautés sont investis par leurs parlements respectifs composés d'élus directs ? Surtout, dans le vécu quotidien, il n'y a plus d'éducation commune - elle est «communautaire» depuis au moins 1988 - ni de communication sociale. La presse et la télévision du Nord sont complètement séparées de celles du Sud. On a réellement deux réseaux presque hermétiquement clos.

Tous ces phénomènes (on pourrait en relever bien d'autres !) ont un caractère structurel et traduisent une véritable tendance de fond que je résumerais volontiers par une formule

entendue lors d'un colloque universitaire à Lille : la Belgique s'évapore lentement.

Le problème est qu'aujourd'hui, cette décomposition est fort avancée et qu'en conséquence, tout pas en avant supplémentaire dans la réforme de l'Etat suppose de négocier sur le noyau dur des fonctions étatiques : la sécurité sociale, la dette publique et la monnaie. En effet, si les compétences économiques des Régions sont limitées (en particulier, les instruments d'une politique macroéconomique restent matière fédérale), il n'en va pas de même sur le plan budgétaire, où environ 40% des masses financières en cause ont été transférées aux Régions et Communautés, sans que celles-ci disposent pour autant d'une réelle autonomie financière. Dès lors, en cas de négociation, voulue par les partis flamands, sur la fédéralisation de la sécurité sociale, c'est encore un bon tiers du budget de l'Etat fédéral qui serait amputé, et comme ni les Wallons ni les Bruxellois n'ont intérêt à discuter exclusivement de la sécurité sociale, c'est donc en définitive le «noyau dur» dont j'ai parlé qui ferait l'objet d'un nouveau *round* - d'un nouveau cycle si l'on préfère - de négociations communautaires. En d'autres termes, en recourant à une image commode, je dirais volontiers que, dans ces circonstances, c'est un divorce par consentement mutuel qui serait ouvertement à l'ordre du jour.

ne pas craindre la négociation communautaire

Telle est aujourd'hui la problématique (concrète) de la question nationale en Belgique, que cela plaise ou non. Jusqu'à présent, les partis wallons et bruxellois, singulièrement le parti socialiste, ont préféré éluder le problème et se retrancher dans un «front du refus» : en aucun cas, martèlent-ils de manière quelque peu matamoresque, nous ne négocierons sur la sécurité sociale, quitte au passage à renoncer au refinancement de l'enseignement et à lui imposer la cure d'austérité que l'on sait (par parenthèses, pour ce qui concerne plus particulièrement le PS, son attitude en matière institutionnelle est un aspect d'une ligne plus générale, qui se résume à défendre ce qui est, tant bien que mal...).

Pourtant, loin d'être un épouvantail à moineaux, une nouvelle négociation entre Wallons/Bruxellois et Flamands fournirait l'occasion d'obtenir les moyens d'une véritable **politique économique à cachet socialiste** (j'en ai esquissé les contours dans un article des *CM* auquel je renvoie les lecteurs ¹). De la sorte, il serait possible de s'attaquer au problème du chômage de masse et de renouer ainsi avec l'aspiration initiale qui animait le mouvement wallon dans les années 60: fédéralisme et réformes de structures.

Malheureusement, de tout ceci le texte introductif ne dit mot. D'où le caractère terriblement abstrait de certaines formules (*«la culture wallonne et française, la volonté de vivre ensemble en citoyens se concrétisent dans la société que forme la Wallonie et Bruxelles»*) et incantatoire d'autres (*«retrouver le sens de la Cité humaine en Wallonie et à Bruxelles»*).

ouvrir les yeux sur la réalité européenne

J'en viens maintenant à l'examen des propositions relatives au second pôle du nouvel espace qu'il souhaite pour la politique: l'Europe. De ce point de vue, on trouve l'affirmation suivante: *«malgré la propagande de bois européenne, le déplacement de décisions essentielles vers l'Union européenne ne pourra être considéré comme un progrès que s'il provoque une avancée démocratique à son niveau et au plan des nations qui la constituent»*. A sa lecture, l'envie me prend à nouveau de demander aux auteurs d'ouvrir les yeux. Comment, en effet, ne pas voir qu'il se produit **actuellement** un *«déplacement de décisions essentielles»* - et même tout à fait essentielles - à la faveur de la constitution de l'union monétaire européenne. Processus qui a été enclenché par une décision du Conseil européen de juin 1989 et qui doit déboucher sur une monnaie unique au 1^{er} janvier 1999 - du moins si tout se passe bien. On dispose ainsi, tout en étant suffisamment proche de 1999, du recul nécessaire pour apprécier si la réalisation de l'Union économique et monétaire représente une «avancée démocratique» ou non. Pourtant, nulle trace d'une telle appréciation dans le pré-texte, alors même

1. Francis Bismans, «Un plan pour l'emploi», *Cahiers Marxistes*, 196, décembre 1994, pp. 143-169.

que - sans tenter d'épuiser le sujet, ce qui demanderait à coup sûr un article entier -, on pourrait dire bien des choses. Par exemple ceci.

La transition à la monnaie unique est, comme on le sait, régie par le Traité signé à Maastricht le 7 février 1992. Or, ce Traité prévoit une progression, en trois étapes, vers l'Union monétaire. La deuxième de ces étapes, qui s'étale de 1994 à 1999, constitue la transition proprement dite, au cours de laquelle les économies des pays candidats devront s'homogénéiser - «converger» dans le langage des technocrates européens. Pour ce faire, cinq critères ont été retenus : ce sont les fameux **critères de convergence**. Trois d'entre eux concernent les taux d'inflation, l'absence de dévaluation des monnaies candidates ainsi que les taux d'intérêt à long terme. Les deux derniers sont ceux qui ont fait couler le plus d'encre. Ils se rapportent aux finances publiques des pays concernés. Plus précisément, l'article 104c du Traité dispose que le niveau du déficit budgétaire et de l'endettement des Etats doit être inférieur à certaines valeurs de référence, soit :

- 3% pour le rapport entre le déficit public et le produit intérieur brut aux prix du marché²;
- 60% pour le rapport entre la dette publique et le produit intérieur aux prix du marché.

En principe donc, un pays qui ne respecte pas ces critères de déficit ou d'endettement ne pourra être partie prenante de l'union monétaire au 1^{er} janvier 1999.

En conséquence, on a assisté à une véritable «chasse aux déficits» dans tous les pays candidats à la monnaie unique, ce qui a eu plusieurs conséquences pas très heureuses. Avant de les examiner, je voudrais cependant signaler que la réalisation simultanée des critères des «trois pour cent» et des «soixante pour cent» n'est en aucun cas automatique. Par exemple, le déficit de la Belgique est passée de 13% du produit intérieur en 1982 à 3% aujourd'hui, alors que, dans le même temps, l'endettement grimpait de 79% du produit intérieur à plus de 120%. De plus, j'ai pu montrer ailleurs³ que

2. Intuitivement, on peut se représenter le Produit Intérieur Brut au prix du marché comme la somme des revenus distribués dans un pays, à quoi l'on ajoute le total des impôts indirects et des amortissements.
3. Voir Bismans F. et Docquier F., «Critères d'endettement public et vieillissement démographique : une approche par l'équilibre général calculable», *Recherches économiques de Louvain*, 63 (1), 1997.

le maintien d'un solde à financer égal à trois pour cent jusqu'à quasiment la fin des temps n'empêchait pas le ratio d'endettement de croître à nouveau et d'atteindre plus de 180% en 2040.

Mais laissons cela et venons-en aux conséquences des politiques de réduction généralisée des déficits et, plus largement, de respect des critères de Maastricht. J'en retiendrai deux essentiellement :

1. d'une part, le refus de toute dévaluation a conduit à arrimer les principales monnaies européennes - en particulier celles du «noyau dur», dont le franc belge - au mark allemand; une telle politique, que l'on peut qualifier de politique du franc fort pour faire bref, a été appliquée en Belgique au moins depuis 1989 et a eu pour effet de pousser les taux d'intérêt à la hausse en suivant l'exemple allemand (lorsque la réunification allemande s'est opérée en 1990, la *Bundesbank* a choisi de relever ses taux d'intérêt pour combattre les tendances inflationnistes, et les pays européens arrimés au mark ont suivi le mouvement de peur que leur monnaie ne «décroche» et se déprécie par rapport au mark);
2. la hausse des taux d'intérêt jointe aux coupes sombres dans les budgets a engendré une diminution de la demande globale, diminution qui, à son tour, a produit une tendance dépressive et nous a valu à la fois une récession, parfaitement évitable, en 1993, et une **augmentation quasi continue du chômage** depuis 1990 (pour rappel, le chômage de masse frappe presque tous les pays de l'Union européenne, l'Espagne détenant la palme avec un taux atteignant 24%).

Personnellement, je ne pense pas - je pense même exactement le contraire - que la démocratie progresse avec chaque nouveau chômeur supplémentaire. Si l'on ajoute que le Traité de Maastricht n'a pas réellement fait l'objet d'un débat public et que dans les rares pays où un référendum a été organisé sur le sujet, seule une très faible majorité l'a appuyé, alors on conviendra aisément qu'en la circonstance, on a eu affaire à un défaut de démocratie plutôt qu'à un excès. Mais ce n'est pas tout, car le meilleur ou plus exactement le pire, est encore à venir avec le passage à l'Euro et ce, à deux égards.

la monnaie, instrument de la politique économique

En premier lieu, l'intégration d'un pays dans une union monétaire a un coût pour ce pays du point de vue de la politique économique, à savoir la perte de l'instrument du taux de change. Prenons un petit exemple pour illustrer l'importance de cet abandon et supposons qu'à la faveur d'un « choc de demande », les consommateurs européens préfèrent acquérir désormais des biens allemands plutôt que français. Il s'ensuit que, les prix et salaires étant, par hypothèse, constants, la production intérieure diminuera en France et s'accroîtra en Allemagne. De surcroît, en France, les exportations vont diminuer par suite du fléchissement de la demande pour les produits de l'hexagone et le chômage augmenter. En conséquence, si les dépenses en biens importés des résidents français ne faiblissent pas, on enregistrera un déficit de la balance commerciale française. C'est, à l'inverse, un excédent commercial que l'on observera en Allemagne ainsi que probablement des pressions inflationnistes. Pour éliminer ces déséquilibres symétriques, la voie la plus directe est de modifier le taux de change mark/franc, en l'occurrence de réévaluer le mark ou, ce qui revient au même, de dévaluer le franc. La réévaluation du mark va rendre plus chers les produits allemands si bien que leur demande va baisser et les pressions inflationnistes diminuer. A l'opposé, le coup de fouet à la demande globale de la France, via les importations, se traduira par un rééquilibrage de ses comptes extérieurs et la résorption du chômage.

Bien entendu, en présence d'une union monétaire, la parité entre les deux monnaies en question est fixée irréversiblement et il n'est plus possible d'éliminer déficit commercial et chômage par une modification du taux de change. Se pose alors la question de savoir quel autre instrument peut prendre la place des taux de change. La réponse qui figure implicitement dans le Traité de Maastricht - on n'ose en effet le claironner sur tous les toits - est simple : les **salaires**. Et pour que ces salaires soient suffisamment flexibles, il faut que les marchés du travail soient rendus **concurrentiels**, dépourvus de « rigidités structurelles », etc. Le raisonnement sous-jacent n'est pas difficile à saisir si l'on se réfère à nouveau à l'exemple de la France et de l'Allemagne. En effet, lorsque le marché du

travail est fortement concurrentiel, l'accroissement du chômage en France, consécutif au choc de demande, pousse à la baisse les revendications salariales et les prix également. Par contre, en Allemagne, la demande excédentaire de travail relèvera le taux de salaire. Au total, les prix français vont diminuer relativement à ceux de l'Allemagne, ce qui permettra d'éliminer les déséquilibres commerciaux et les problèmes de balance causés par le choc de demande.

Voilà pour le raisonnement, mais que signifie au juste l'expression : «des marchés du travail concurrentiels»? Rien de moins qu'un marché où des personnes isolées, atomisées, censées être libres et égales juridiquement - les offreurs de travail, les salariés - passent contrat avec d'autres personnes - les demandeurs de travail, les patrons - sans intermédiaire ni sans possibilité de se coaliser (sans syndicats pour le dire plus brutalement). En d'autres termes, il s'agit de réaliser à l'échelle de l'Europe ce que Thatcher a fait en Grande-Bretagne. Evidemment, la réussite d'une telle opération n'est pas donnée à l'avance. Il n'empêche qu'elle est impliquée par le Traité de Maastricht et qu'elle ne représente rien moins qu'une avancée démocratique !

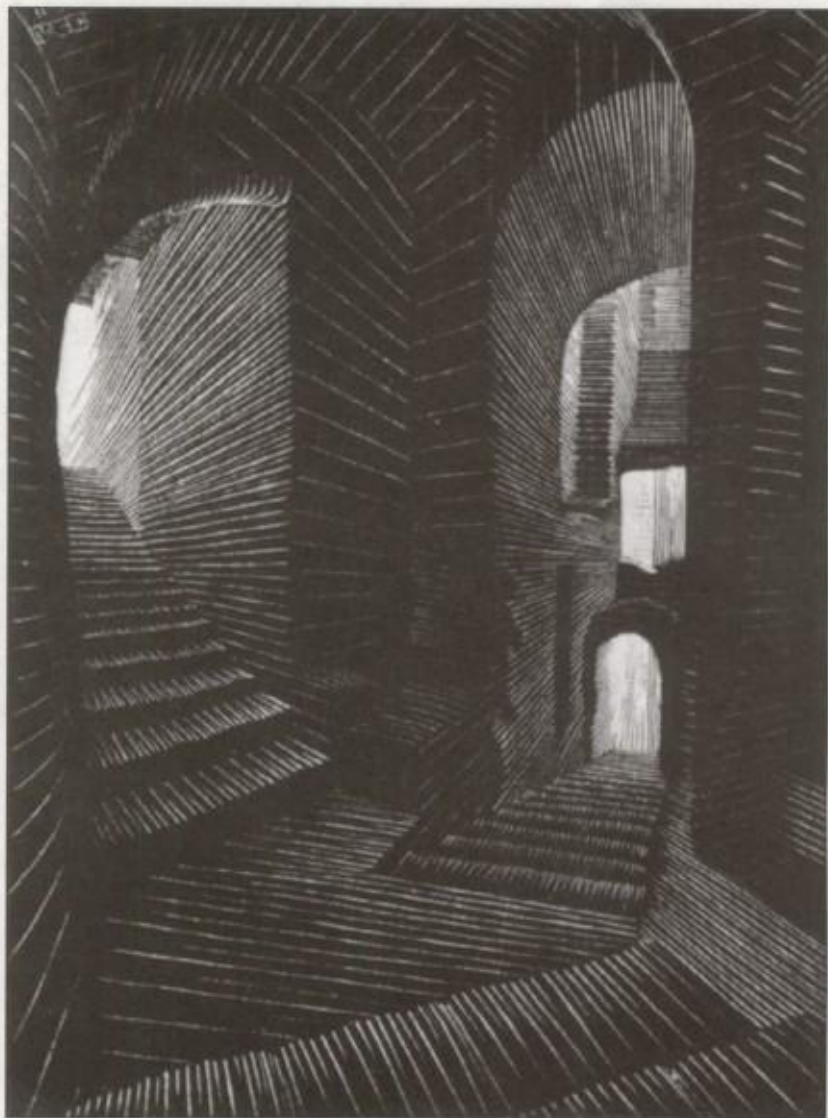
En second lieu, avec la mise en place de l'Euro, les Etats se dessaisiront de l'instrument du taux de change, mais aussi de la politique monétaire. Celle-ci sera confiée à une banque centrale européenne, qui fonctionnera sur le modèle de la *Bundesbank* allemande, donc totalement indépendante du pouvoir politique, et dont le seul objectif - c'est l'article 105 du Traité de Maastricht - est de maintenir la stabilité des prix.

De cette construction découlent immédiatement deux conséquences :

- d'une part, puisque la finalité de la banque centrale européenne est la lutte contre l'inflation, elle agira sans se préoccuper d'autres objectifs, notamment la réduction du chômage, et prendra des mesures de politique monétaire, telles par exemple des hausses du taux d'intérêt, qui pourront parfaitement être dommageables pour l'emploi;
- d'autre part et surtout, non seulement la banque centrale sera indépendante du pouvoir politique, ce qui en soi est déjà fort peu démocratique - qui, en effet, élit les ban-

quiers centraux ? - , mais encore par suite de la faiblesse des institutions européennes, il n'existera aucun contrepoids à la toute-puissance de ses dirigeants.

Je pense en avoir assez dit pour conclure que, dans l'état actuel du Traité de Maastricht et du pacte de stabilité qui lui est lié, la monnaie unique représente plus un recul qu'une avancée démocratique. Mais il me reste à souhaiter que, pour leur part, les rédacteurs du pré-texte en disent davantage - par simple souci de démocratie !



Escalier sous voûtes, xylogravure, 1931.

contre-projet pour l'europe

jacques nagels

En mars 1979, le GEM (Groupe d'Economie Marxiste) a publié un ouvrage intitulé *Contre-projet pour l'Europe*. L'année 1979 est symbolique : ce fut celle des premières élections au Parlement européen et celle de l'instauration d'un système monétaire européen. La mise en place d'un parlement européen, même doté de pouvoirs limités, constituait une avancée démocratique. Le système monétaire européen mettait, pour la première fois depuis 1971, les principales monnaies européennes partiellement à l'abri des fluctuations intempestives du système mondial des taux de change flottants.

Depuis 1979, pas mal d'eau a coulé sous les ponts. Le Thatcherisme a fait des ravages : non seulement en Grande-Bretagne, mais dans tous les pays de l'Union européenne. Le secteur public a été malmené. Le système protégeant la satisfaction des besoins collectifs a été écorné. Maastricht a eu des conséquences déflatoires pour l'Union européenne... Partons de là.

Dans moins d'un an l'euro verra jour. Il couronnera le marché unique des biens, des services et des capitaux et il approfondira l'intégration économique. Il m'a semblé utile de dépoussiérer le «contre-projet pour l'Europe» de 1979 en prenant en compte les défis de cette fin de XX^e siècle. L'actualisation de ce projet repose sur dix thèses qui pourraient certes être étayées, approfondies, nuancées. Elles constituent au demeurant un ensemble cohérent de pistes de réflexion. Ces thèses

reposent sur un principe de réalité: la «mondialisation» s'accélère, les critères de convergence sont globalement rencontrés, l'euro sera la monnaie unique d'un ensemble de pays européens, le repli sur les Etats-nations n'a plus de sens, etc.

Il me semble vain de se disputer à ce sujet. Voyons plutôt, à partir de ces réalités nouvelles, comment tracer une perspective de gauche à l'échelle européenne.

la mondialisation n'est pas un *fait* inéluçtable, mais un processus à maîtriser

Le concept de «mondialisation» est un concept fourre-tout. Il incorpore des éléments réels : **en effet**, les biens comme les capitaux circulent à l'échelle planétaire; **en effet**, les investissements privés internationaux connaissent une expansion inouïe; **en effet**, les mouvements de capitaux flottants principalement spéculatifs peuvent déstabiliser les politiques économiques nationales, etc. Il contient également des préceptes : au nom de la mondialisation, il **faut** rester compétitifs; il **faut** réduire les salaires; il **faut** rendre le travail plus flexible, etc.

Au-delà de ces «en effet» et de ces «il faut», voyons ce que la mondialisation a de nouveau. Sur le plan le plus général, elle constitue, depuis une dizaine d'années, la mondialisation d'une certaine forme du capitalisme, celle que j'appelle le capitalisme **débridé** par opposition au capitalisme **civilisé** d'après-guerre. Ce débridement est un processus : un mouvement et non une stase. Ce débridement se répand **spatialement** à l'Est - en Russie comme en Chine, en Pologne comme au Vietnam - et au Sud - en Amérique latine, en Afrique, en Asie. Il s'enfourne, **verticalement** si on veut, dans les pays les plus développés où il s'attaque aux sphères non-marchandes et où il égruge les piliers publics marchands par le biais des privatisations. La «pensée unique» est l'idéologie de ce débridement.

Dans les entrailles des forces productives, cette mondialisation se fonde sur une troisième révolution technologique, la révolution informaticielle. Robotisation et automatisation dans les secteurs primaire et secondaire; triomphe de la bureaucratie dans le tertiaire : la révolution technologique pénètre les

FTN* comme les PME; les bureaux de police comme les usines de lait en poudre; les centrales nucléaires comme les entreprises sidérurgiques; les agences bancaires comme les bureaux de faculté; la sphère de la recherche comme celle de la production. Cette troisième révolution affecte la production et l'échange de **tous** les biens et services. Comme toujours il y a des «*winner*» et des «*losers*». Les forces montantes sont liées aux nouveaux créneaux porteurs : les constructeurs d'ordinateurs, de PC, d'équipements liés à l'électronique, de robots, d'*avionics*, de satellites, de fibres optiques... Pour elles, la libéralisation totale des échanges de biens, de services, de capitaux... est impérative. Parce qu'innovantes et à la pointe du progrès scientifique et technique, elles ne craignent pas la concurrence et imposent le discours sur la compétitivité, sur la libéralisation et sur la liberté. Elle veulent déréguler «l'ancienne régulation» : celle du fordisme, du *Welfare State*, du compromis social-démocrate.

Cette mondialisation implique notamment :

- **une nouvelle forme de concentration** du capital, où on assiste à des fusions entre mastodontes : Glaxo et Wellcome, Sandoz et Ciba-Geigy dans le domaine pharmaceutique; les «Baby-Bells» dans les télécommunications; Ford et Mazda dans la construction automobile; Lockheed et Martin Marriette dans le domaine des armements; et prochainement Thyssen et Krupp... bref, aucun domaine économique, banquier ou financier n'y échappe; chacune de ces concentrations va de pair avec des restructurations et le «dégraissage»;
- **l'éclatement du procès de production**, dont la délocalisation d'entreprises dans les «pays-ateliers» n'est qu'une des formes : la révolution informatique, qui permet à un «Centre» d'être informé en temps réel de tous les paramètres liés à une activité décentralisée, accélère ce processus tout comme la forte chute des coûts de transport des biens matériels (4 % par an de 1970 à 1990);
- **une libéralisation internationale de capitaux** qui favorise l'éclatement du procès de production et qui agit comme une contrainte inouïe sur les politiques économiques des

*. FTN = Firmes Trans-Nationales.

gouvernements nationaux; si, par exemple, la France devait décider seule d'une diminution du taux d'intérêt pour relancer la consommation et l'investissement intérieurs, ou si elle devait prendre l'option de lâcher un peu de lest en matière budgétaire, le franc français serait attaqué dans l'heure; donc la dérégulation internationale régule les politiques nationales.

L'humanité vit le **début** de ce processus. Si on le laisse se dérouler «naturellement», c'est-à-dire si le «laissez faire» et le «laissez passer» ne connaissent ni bornes, ni limites, ni garde-fous... alors «l'horreur économique»** engendra l'horreur sociale en augmentant encore le taux de chômage, la précarisation, la fracture sociale.

Ce processus apparaît comme un *maelström*, comme une avalanche qui, une fois déclenchée, souffle sur son passage tous les piliers de l'ancienne régulation du capital.

A l'heure actuelle aucune nation européenne ne peut s'y opposer. Parce qu'aucune nation européenne ne constitue plus, à elle seule, un système productif cohérent.

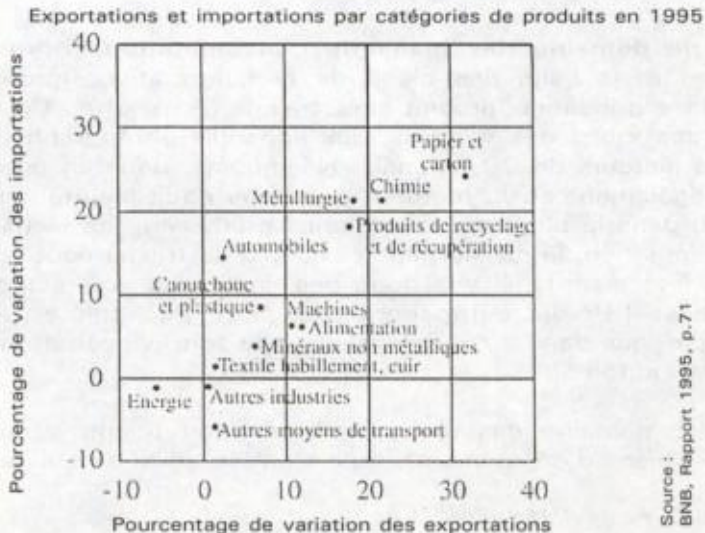
Ce qu'aucune nation européenne ne peut faire, l'Union européenne le peut. Elle le peut **objectivement** parce qu'elle constitue une force suffisamment puissante pour se tenir à l'écart du *maelström*. Elle le peut **subjectivement**, si elle le veut, c'est-à-dire si la volonté politique existe pour faire face. Cela dépend donc en dernière instance de la conscience des gens. Renault-Vilvoorde, en ce sens, constitue un tout petit premier pas. Cent ou mille Vilvoorde aiguïseront la conscience des peuples en Europe. A ce moment-là, les partis et les syndicats qui se réclament de la gauche pourront changer le cours des choses.

** Je reprends ici le titre donné à son livre par Viviane Forrester (*L'Horreur économique*, 1996).

L'union européenne des quinze ou l'europe de «la zone euro» constitue un système productif cohérent

Depuis le Traité de Rome (mars 1957), le libre-échange entre les Etats-membres a été instauré. Les biens - produits agricoles et produits manufacturés - circulent librement au sein du Marché commun d'abord, du Marché unique et de l'Union européenne ensuite. La division internationale du travail au sein des Six d'abord, puis au sein des Quinze aujourd'hui s'est considérablement approfondie : les échanges internationaux au sein d'un même secteur industriel - ce que les Anglo-Saxons appellent «*intra industry trade*» - deviennent de plus en plus importants. Si on regarde de plus près ce qui se passe au niveau des branches économiques, on constate que celles qui augmentent le plus leurs exportations, augmentent aussi le plus leurs importations. L'exemple suivant l'illustre : les exportations belges de la branche «chimie» augmentent de 23% de 1994 à 1995 et les importations belges de la branche «chimie» croissent de 22% de 1994 à 1995.

Ce phénomène n'est pas propre à la chimie. On le retrouve pour l'ensemble des branches industrielles, comme l'indique le graphe ci-dessous.



Ceci signifie que, dans chaque pays, les industries se spécialisent plus, produisent et exportent les produits pour lesquels elles sont les plus performantes. Il s'ensuit *«un fractionnement toujours plus grand du processus de production, résultant de la poursuite au niveau mondial d'une allocation plus efficace des facteurs de production»*¹.

En dehors du domaine énergétique où l'Europe figure comme importateur net, les échanges inter-industriels ont principalement lieu entre les pays de l'Union européenne. Ceci explique d'ailleurs qu'aucune nation européenne ne constitue plus un système productif cohérent. La cohérence se retrouve au niveau de l'Union.

Ce n'est pas le lieu de faire une longue démonstration pour établir la cohérence du système productif européen. Les indications suivantes suffisent.

Dans le domaine agricole, compte-tenu notamment des complémentarités entre les agricultures du Nord et du Sud de l'Europe, l'Union européenne produit pour les grandes cultures (céréales, maïs, betteraves, pommes de terre...), pour les fruits et légumes, pour les produits de l'élevage,... l'essentiel de la nourriture de la population. Bien sûr, on doit importer du café, du thé, du cacao, du soya..., mais des surplus de près de 30 millions de tonnes de céréales par an rendent nos balances «alimentaires» positives.

Dans le domaine des biens de consommation courants, comme dans celui des biens de consommation durables, l'Union européenne produit une très large palette. Certes, nous importons des voitures, des appareils photographiques et des lecteurs de CD japonais. Néanmoins, nous en produisons également et du moment que nous nous maintenons à **niveau** dans la plupart des branches produisant les biens de consommation, la division internationale du travail peut sortir ses effets positifs. Il y a donc des limites au libre-échange mondial: l'Union européenne ne peut pas tolérer, par exemple, que dans dix ou vingt ans, elle soit évincée du marché de l'automobile.

Dans le domaine des biens de production (biens intermédiaires, biens d'équipement), qu'il s'agisse de fil de cuivre ou

1. BNB, *Rapport 1995*, pp.71 et 72.

de fil de nylon, de tôles galvanisées ou de *steelcord*, de fours industriels ou de ponts-roulants, de machines outils à commande numérique ou de machines textiles,... bref dans cet assortiment de dizaines de millions de biens de production différents, l'Europe est présente aussi bien dans les domaines dits traditionnels que dans les domaines de pointe. Cela ne signifie pas que nous n'ayons pas de retards dans certaines branches industrielles. Après tout, l'Europe a construit Ariane, des satellites artificiels et l'Airbus. Dès lors, si dans tel ou tel domaine de pointe bien précis, il y a des décalages par rapport aux industries japonaises ou américaines, l'Europe a les capacités intellectuelles, en recherche théorique et en recherche-développement, pour devenir suffisamment performante dans les domaines vitaux. Dans les années 50, le retard technique (*technological gap*) entre l'Europe et les Etats-Unis était très important. Pour l'essentiel, il a été comblé. Il n'y a pas de raison de croire que l'Europe ne puisse pas relever tout défi technologique.

Dans le domaine des services privés - intermédiation financière et commerciale - la modernisation dépend du développement des industries de pointe et de l'extension des télécommunications. Là aussi, on dispose des potentialités pour tenir le haut du pavé.

Globalement, l'Europe dispose d'un système productif cohérent dont le taux d'ouverture vers le reste du monde est relativement faible : $\pm 15\%$. Ce système sera tout prochainement muni de sa monnaie, l'euro. Celle-ci renforcera cette cohérence de l'intérieur et la symbolisera vers l'extérieur. Dans l'histoire économique, tout système productif cohérent à l'échelle nationale avait sa monnaie. Il en sera de même pour l'Union européenne.

systeme productif coherent et efficient

Sous Brejnev, le système productif soviétique était, lui aussi, cohérent. La cohérence interne ne garantit pas, en elle-même, la vitalité. L'économie soviétique était technologiquement dépassée : en dehors de la sphère des armements, le retard atteignait vingt à trente ans. La raison de ce retard résidait dans l'incapacité d'intégrer le progrès technique. Cette incapacité s'expliquait principalement par l'inexistence de la

concurrence. En effet, la concurrence force l'entreprise à devenir performante. Dans le cas contraire, elle meurt.

Le système productif européen baigne dans la concurrence. Dans chaque branche industrielle, il y a, dans les quinze pays de l'Union européenne, un nombre suffisant d'entreprises qui produisent des biens similaires et qui entrent donc forcément en concurrence les unes avec les autres.

En outre, les articles 85 (interdiction de cartels et d'accords entre entreprises qui faussent le jeu de la concurrence) et 86 (l'entreprise qui a une position dominante sur un marché ne peut en abuser et faire ainsi obstacle à la concurrence) du Traité de Rome; leur application stricte et persévérante (démantèlement de puissants cartels ces dernières années); la jurisprudence vaste et solide que la mise en œuvre de cette politique de concurrence a engendrée... tout cela garantit que le libre jeu de la concurrence sera respecté à la lettre. Il n'y a donc pas besoin «d'implants japonais» en Europe - comme ce fut le cas aux Etats-Unis - pour que les constructeurs européens du secteur automobile restent performants.

L'espace européen est suffisant pour qu'il y ait une multitude d'offreurs sur le marché. La politique de la Commission est suffisamment puissante pour que le libre jeu du marché soit garanti. Les conditions sont donc réunies pour que le système productif européen soit cohérent et performant.

le système productif européen constitue le socle sur lequel repose le «modèle social européen»

Inutile de s'appesantir sur le «modèle social européen». On sait parfaitement de quoi il s'agit : un niveau élevé de satisfaction des besoins collectifs atteint depuis la deuxième guerre mondiale dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Outre un système de sécurité sociale développé, il inclut le droit à l'enseignement pour toutes les catégories sociales, le droit à la santé pour les plus démunis, une redistribution pas trop inégalitaire du revenu national, une concertation sociale, une réglementation qui protège les travailleurs contre l'arbitraire patronal. Même si le modèle a été ébréché ces deux der-

nières décennies (chômage, poches de pauvreté, S.D.F., précarisation...), il demeure important.

Le tableau ci-dessous met en lumière la spécificité européenne en la matière par rapport aux Etats-Unis et au Japon.

Transferts de sécurité sociale (1) et dépenses de l'Etat (2) en % du PIB								
Pays	1960		1974		1985		1993	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Etats-Unis	5.0	27.2	9.5	36.4	10.9	37.0	13.2	37.3
Japon	3.8	17.5	6.2	32.9	10.9	32.2	12.1	34.9
Europe-OCDE	9.5	31.4	13.3	40.0	17.7	49.5	19.4	52.3
dont								
Allemagne	12.0	32.4	14.6	44.6	16.8	47.6	15.8	49.1
France	13.5	34.6	15.5	39.3	22.1	52.2	23.6	54.9
Grande-Bretagne	6.8	32.2	9.2	44.8	13.5	46.0	14.6	45.6
Suède	8.0	31.0	14.3	48.1	18.2	64.9	25.2	74.1
Belgique	11.3	30.3	18.0	45.9	25.1	62.5	24.5	57.0

OCDE, *Statistiques rétrospectives 1960-1993*, Paris, 1995 (Tableaux 6.3 et 6.5).

Pendant toute la période, les pays européens de l'OCDE (Europe occidentale) ont un profil très différent des Etats-Unis et du Japon. En 1993, tous les pays européens ont des transferts de sécurité sociale supérieurs à 15% alors que les Etats-Unis et le Japon n'atteignent pas la barre des 15%; les dépenses publiques, quant à elles, sont supérieures à 45% en Europe et inférieures à 40% aux Etats-Unis et au Japon². Comme le note Göran Therborn (dans un *working paper* d'avril 1997): «*Quinze années de gouvernement conservateur en Grande-Bretagne ont tout juste réussi à situer la Grande-Bretagne sur le plan social entre les Etats-Unis et l'Europe*»³. Les chiffres montrent clairement que le modèle social suédois

- Les écarts entre les pays ne semblent, à première vue, que peu significatifs. Il faut bien se rendre compte qu'en 1997, une différence de 1% du PIB en Belgique représente approximativement 80 milliards de FB.
- Therborn, G. *Europe in the 21st century: The World's Scandinavia*, Upsala, avril 1997, p.20.

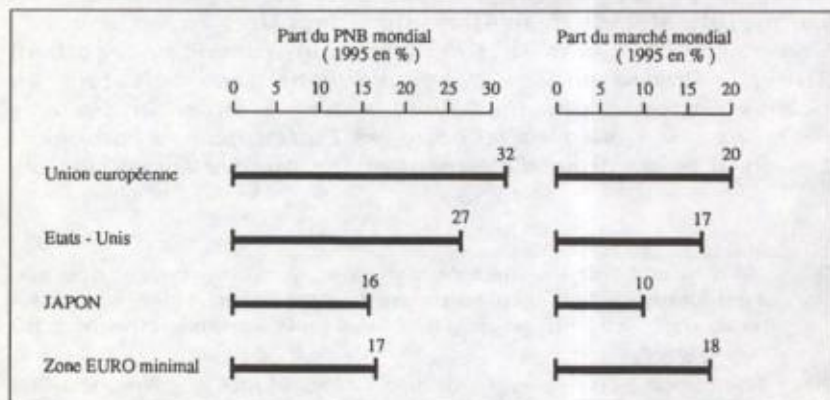
existe réellement. La Belgique est le seul pays repris sous rubrique où les transferts de nécessité sociale aussi bien que les dépenses publiques diminuent de 1985 à 1993 tout en restant à un niveau supérieur à la moyenne de l'Europe-OCDE en 1993.

Ce «modèle social européen» présent dans tous les pays de l'UE est financé par la valeur ajoutée créée dans le système productif. Dès lors, si on veut sauvegarder le «modèle social européen», il est indispensable de sauvegarder son socle économique. En clair, il faut promouvoir et sa cohérence et son dynamisme.

Est-ce possible ?

systeme productif europeen et puissance économique

L'Union européenne comme ensemble constitue, en fait, la première puissance économique mondiale. Le graphe suivant tracé par Fred Bergsten, directeur de l'Institut de l'économie internationale de Washington, l'établit sans ambiguïté. Même l'Europe limitée à une «zone euro minimale» (l'Allemagne, la France, les trois pays du Bénélux et l'Autriche) a une part du marché mondial plus grande que celle des Etats-Unis d'Amérique. Aussi bien sur le plan du PNB que sur celui de la part du marché, l'Union européenne dépasse les Etats-Unis.



Source : *The Economist*, 29 mars 1997, p.92.

Sur le plan des seuls indicateurs économiques, l'UE sort gagnante de la comparaison. Son «pouvoir de négociation» sur le plan international n'est pas à l'image de sa puissance économique.

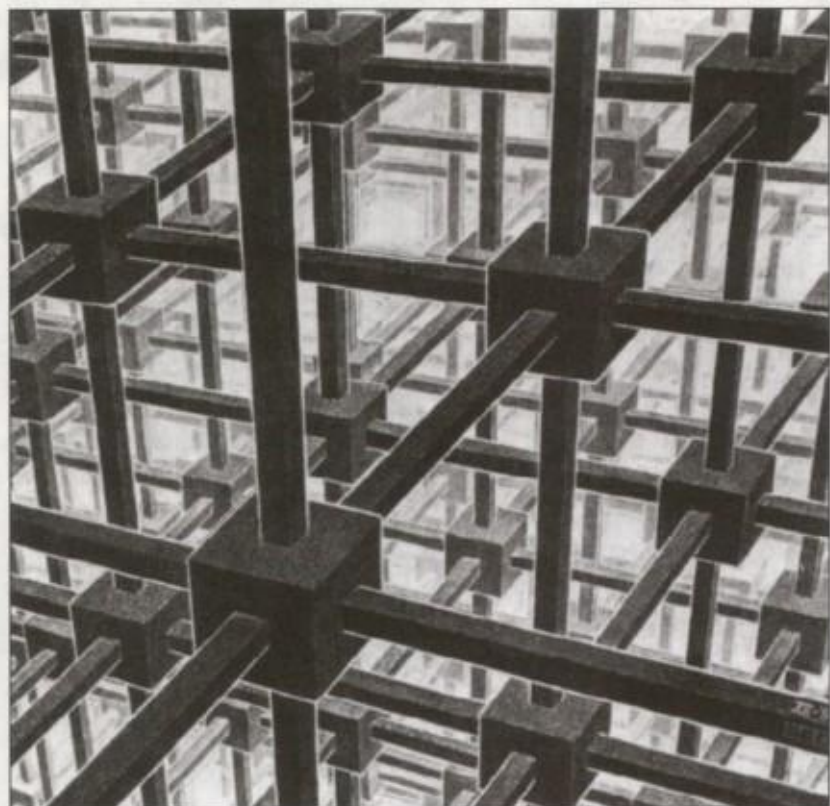
L'UE, sans monnaie commune et sans gouvernement économique légitime, a continuellement négocié en ordre dispersé avec l'OMC (l'Organisation Mondiale du Commerce qui se substitue au GATT), le FMI, la Banque Mondiale. Les Etats-Unis ont un gouvernement, une politique économique. De surcroît, l'influence des FTN américaines appuyées par l'Etat américain pèse d'un poids déterminant sur les décisions des instances supranationales à vocation économique. La pensée unique, qui est celle du débridement du capitalisme, y triomphe avec d'autant plus de facilité que l'UE en partage, à l'heure actuelle, les préceptes essentiels.

Au demeurant, un gouvernement économique de l'UE qui tablerait sur la puissance économique réelle de l'UE aurait la faculté non pas d'imposer ses vues mais pour le moins de ne pas laisser entamer le système productif européen.

l'euro : instrument de la puissance économique de l'UE ⁴

L'immense majorité des transactions au sein du **marché intérieur** de l'UE seront libellées en euros. Il s'agit du plus grand marché intérieur du monde qui s'élève à 6 828 milliards de dollars (*USD*)... les marchés intérieurs des Etats-Unis et du Japon s'élèvent respectivement à 6 321 et 4 085 milliards ⁵.

4. Dans les points suivants, je pars de l'hypothèse que l'euro est la monnaie de l'UE. Il n'en sera sans doute pas ainsi en 1999, mais dans les années à venir, l'euro s'imposera à tous les pays de l'UE. Quoiqu'il en soit, même un «club de l'euro» limité à six pays constitue déjà une puissance monétaire importante.
5. Les chiffres proviennent de statistiques rétrospectives de l'OCDE. Elles sont libellées en dollars et portent sur l'année 1993. En 1993, le taux de change du dollar était d'approximativement 34 FB. Les comparaisons sont faites en dollars courants. En parité du pouvoir d'achat, le marché intérieur (consommation privée + consommation publique + investissements) américain est du même ordre de grandeur que celui de l'UE.



Equipartition spatiale cubique, lithographie, 1952.

Le marché mondial des biens et services (exportations et importations) s'élevait en 1994 à 12 551 milliards de dollars⁶. La part de l'Union européenne atteint approximativement 2 510 milliards de dollars. Une grande partie de ces transactions internationales est actuellement libellée en dollars. L'euro ne va pas remplacer les autres monnaies-clefs du jour au lendemain. Du moins a-t-il vocation, dans les années à venir, à supplanter le dollar dans la part de l'UE du marché mondial.

Les réserves officielles des banques centrales sont constituées en lieu principal d'or dans les pays riches (Etats-Unis : 56%; France : 55%; Suisse : 50%...) et de dollars dans le reste du monde. Les réserves officielles du Japon (217 milliards de dollars), de l'Allemagne (80), des Etats-Unis (57), de la Grande-Bretagne (40), de la Suisse (35) et de la France (26) s'élèvent à 455 milliards de dollars, celles de la Chine et des quatre dragons à 375 milliards de dollars⁷. Pour diversifier leur risque et pour pouvoir faire face à des paiements en euros, les banques centrales vont, petit à petit, convertir une partie de leurs dollars en euros.

D'après les experts financiers internationaux, l'euro constituera également une pompe aspirante puissante pour les capitaux internationaux; Fred Bergsten estime que 30 à 40% des actifs financiers mondiaux pourraient être libellés en euros. Le dollar garderait 40 à 50%⁸. Ceci signifierait un transfert de 500 à 1000 milliards de dollars vers la zone euro.

Il est impossible de prédire, à l'heure actuelle, dans quels délais l'euro sera amené à jouer ce rôle de liquidité internationale, de monnaie de réserve et de monnaie de placement. Cela dépend des marchés financiers et monétaires, de la confiance des agents économiques dans l'euro, de la politique de la Banque centrale européenne, de l'évolution économique de l'Union européenne...

Pour les quatre raisons évoquées ci-dessus, il est incontestable que l'euro a la possibilité de devenir, dans des délais rap-

6. Banque Mondiale, *World Development Report 1996*, Washington, juin 1996.

7. *Economist*, 16 mai 1997.

8. *Economist*, 4 avril 1997.

prochés, la deuxième monnaie mondiale, après le dollar et avant le yen. Il tirera sa force ou sa faiblesse de celles du système productif européen.

pour un gouvernement européen démocratique

Il est utopique de penser que chaque pays européen puisse sauvegarder seul son système de sécurité sociale, son «modèle social» national... sans une **harmonisation sociale** minimale au niveau de l'Union européenne. De facto, le capital met les travailleurs européens en concurrence : belges en concurrence avec les travailleurs français - Vilvoorde le prouve à suffisance - avec les travailleurs irlandais - le transfert de *Boston Technical* de Wallonie en Irlande l'atteste - et potentiellement avec les travailleurs de tous les autres pays de l'Union européenne. Seule une harmonisation peut y remédier.

Il est tout aussi téméraire de croire qu'on puisse limiter les effets négatifs de la libéralisation totale des mouvements de capitaux sans **harmonisation des législations fiscales**, du droit bancaire et de la protection accordée aux placements à l'étranger. Sur ce point précis Jacques Attali avait parfaitement raison ⁹.

Rien que pour réaliser ces deux types d'harmonisation, il est nécessaire de mettre en place un gouvernement économique européen démocratique ¹⁰.

La raison essentielle qui milite en faveur d'un gouvernement économique européen à partir du 1^{er} janvier 1999 réside dans la mise en place de la Banque centrale européenne qui, selon le Traité de Maastricht, gère l'euro, c'est-à-dire encadre la

9. Attali, J., *Verbatim III, 1988-1991*, Paris, 1995, p.121 (9 novembre 1988). J. Attali a mis à plusieurs reprises F. Mitterrand en garde contre une libéralisation des capitaux sans harmonisation fiscale concomitante. Malheureusement la thèse de P. Bérégovoy l'a emporté.

10. L'harmonisation budgétaire - respect de la norme des 3% - a pu être avalisée sans gouvernement démocratique parce qu'elle allait l'amble avec l'idéologie néolibérale. Dès qu'on veut aller à l'encontre des intérêts du capital, il faut faire appel à un contre-pouvoir démocratique.

croissance de la masse monétaire en circulation, fixe les taux d'intérêt directs et détermine le taux de change de l'euro par rapport aux autres monnaies. Rendre la Banque centrale européenne indépendante et lui confier la politique monétaire rencontre tous les souhaits néolibéraux : la Banque centrale privilégiera la lutte contre l'inflation - même s'il n'y en a pas - elle mènera une politique de l'euro fort - à l'instar du *DM* fort. Les conséquences déflatoires d'une telle politique seront renforcées par une contrainte budgétaire dure assortie de pénalités sévères si un pays s'écarte de la plus pure orthodoxie budgétaire.

Les conséquences d'une telle politique peuvent être contrebalancées si la politique monétaire s'insère dans une politique économique et sociale globale qui s'articule autour de quatre axes :

- une croissance durable tablant sur un vaste programme d'investissements publics à l'échelle européenne (cf. *Livre blanc* de Delors : 600 milliards d'écus) et sur une relance de la consommation;
- une diminution substantielle de la durée du travail avec embauche compensatoire pour diminuer le chômage et créer de « bons emplois »;
- la défense, bec et ongles, du « modèle social européen », par le truchement de l'harmonisation sociale et fiscale;
- la mise en place d'une charte des services d'intérêt général européen ¹¹ et d'un statut de l'entreprise publique européenne pour défendre la santé, l'enseignement, la culture, l'audiovisuel, les télécommunications, les postes, les transports... comme service public.

Le gouvernement économique puisera sa force dans sa légitimité : il ne pourra être fort que s'il est responsable devant le Parlement européen qui deviendra ainsi un véritable pouvoir législatif. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'on pourra combler « le déficit démocratique » dont l'Europe souffre cruellement.

La réalisation de cette politique suppose un préalable : la préférence communautaire.

11. Cf. à ce propos l'article de Claude DESAMA, « Réflexions sur l'avenir des services publics en Europe », *Cahiers Marxistes*, n°205, avril-mai 1997.

préférence communautaire, libre-échange et territorialisation du capital

La notion de préférence communautaire n'est pas aux antipodes du libre-échange. Elle accepte le principe du libre-échange sans failles au sein de l'Union européenne et un libre-échange avec certaines limites dans les relations entre l'UE et le reste du monde. La politique agricole commune définie dans le Traité de Rome tablait sur la préférence communautaire : elle a sauvé l'agriculture européenne face aux céréaliéristes d'Amérique du Nord. On ne mettait pas fondamentalement en cause le libre-échange. Cette politique agricole commune avait un impact important. Dans les trois grands pays du Marché commun de 1960, la population active agricole était d'un poids similaire à la population active manufacturière en 1993, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	Population active agricole en 1960 (en %)	Population active manufacturière en 1993 (en %)
Allemagne	14.0	28.0
France	22.5	19.1
Italie	32.6	22.6

Source: OCDE, *Statistiques rétrospectives 1960-1993*, Paris, 1995.

En comparant la population active agricole en 1960 avec la population active manufacturière en 1993, je ne veux nullement dire qu'il faille traiter les produits manufacturés aujourd'hui comme on a traité les produits agricoles à partir de 1958. Je souligne simplement que la dérogation partielle au libre-échange en 1958 représentait quelque chose d'important.

La préférence communautaire doit être en même temps extrêmement vaste et très ciblée. Vaste parce qu'elle concerne aussi bien les produits agricoles, les biens manufacturés, les services, la culture et les mouvements de capitaux. Ciblée parce qu'elle ne sera invoquée que si le libre-échange sans rivage et le principe de compétitivité absolu risque de démanteler des branches entières de l'appareil productif européen et donc de diluer sa cohérence.

Cette préférence communautaire doit aller de pair avec une politique de recherche-développement qui privilégie les secteurs de pointe et les zones menacées.

Toute notion de «préférence» qu'elle soit agricole, sanitaire, industrielle ou culturelle s'oppose à la philosophie du *GATT* et de l'OMC. L'Europe est déjà en conflit avec l'OMC en matière de poulet et de veau américains aux hormones, parce qu'elle «préfère» le respect des normes sanitaires aux lois du marché. La préférence communautaire généralisée est donc en contradiction avec l'OMC. Demain l'Europe sera suffisamment puissante pour renégocier avec l'OMC.

Cette préférence communautaire exigera la «territorialisation du capital» en Europe. On ne peut pas accepter que le capital des firmes européennes ou étrangères prennent la poudre d'escampette chaque fois qu'une occasion d'investir ou de délocaliser se présente en dehors des frontières de l'UE. Ceci va à l'encontre de la libéralisation absolue des mouvements de capitaux entre l'UE et le reste du monde. Ici aussi des interventions ciblées s'imposent. Que Mercedes construise des «Mekong 4x4» au Vietnam destinées au marché intérieur vietnamien - et dans un deuxième temps peut-être au marché de l'ASEAN - ne met pas en péril la cohérence du tissu industriel européen et favorise vraisemblablement des transferts de technologie vers le Vietnam. En revanche, si une entreprise européenne transfère l'assemblage de voitures en Pologne pour les écouler ensuite sur le marché de l'UE, il y a là un problème sérieux qui exige des négociations entre les différents partenaires.

Renault-Vilvoorde, *Boston Scientific*, Bulex, Hoover, Eriksson... montrent qu'une libéralisation absolue des mouvements de capitaux au sein de l'UE sans harmonisation sociale et sans harmonisation fiscale fait des ravages. Les législations existantes, le code de bonne conduite de l'OCDE sur les entreprises multinationales... sont notoirement insuffisants. La liberté d'entreprendre, la liberté de licencier collectivement, la liberté de fermer une usine... doivent être contrebalancés par la responsabilité sociale de l'entreprise : responsabilité de la direction de l'entreprise quant au sort de ses travailleurs et responsabilité quant à la région où l'entreprise est implantée. Comme l'a dit récemment E. Gabaglio, secrétaire général de la CES : «... un code de bonne conduite imposé aux entre-

prises ne suffirait pas. Il faut réclamer la mise en place de sanctions à l'encontre des entreprises qui font de 'l'euro-shopping'». En bref, il faut taxer lourdement les entreprises qui déguerpissent.

Il ne faut pas se cacher que le financement de la préférence communautaire aura un coût. C'est le prix à payer pour sauvegarder le «modèle social européen».

l'Europe et le reste du monde

L'essentiel de ce contre-projet se focalise sur l'Union européenne, sur la cohérence et le dynamisme du système productif européen, sur la défense de son «modèle social»... L'Europe ne vit pas en vase clos et on ne peut pas faire l'impasse sur les articulations entre le processus interne en Europe et ses relations avec le reste du monde. Au demeurant, cette neuvième thèse sera succincte : elle se borne à énoncer quelques principes généraux.

A long terme, l'Union européenne a tout intérêt à une stabilité internationale sur le plan financier et monétaire. Ce qui signifie qu'il faut tendre vers un système monétaire international de parités fixes entre le dollar, le yen et l'euro.

Jusqu'ici l'Europe a eu tendance à être servile face aux Américains. Une politique autonome de l'Europe se heurte à l'atlantisme qui attribue aux Etats-Unis le rôle du meneur de jeu. Les thèses précédentes montrent qu'une Europe dirigée par un gouvernement économique fort et démocratique, dotée d'une seule monnaie et d'un projet économique clair... dispose d'une puissance économique qui lui permet de faire face, de tenir le langage de la fermeté au sein de l'OMC comme vis-à-vis du FMI et de la Banque Mondiale.

Avec le tiers monde, l'Europe doit signer des accords de coopération mutuellement avantageux. Elle doit porter une attention particulière à «ses anciennes périphéries» et renforcer les Accords de Lomé que l'OMC veut détricoter.

L'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe centrale et balkanique est dans la nature des choses. L'Union européenne se doit de diminuer leur retard de développement.

C'est un problème difficile mais soluble : le développement du Portugal, de l'Irlande et de la Grèce étaient d'un niveau similaire lors de leur adhésion au Marché commun.

contre-projet révolutionnaire ou social-démocrate ?

Dans l'acception classique du terme, est révolutionnaire un projet qui met en cause les fondements du système capitaliste, qui s'attaque à la propriété privée des moyens de production, qui veut instaurer un autre type de société. Dans ce sens-ci, ce contre-projet n'est en rien révolutionnaire.

Il est essentiellement social-démocrate en ce sens qu'il s'accommode du capitalisme. Il ne s'attaque pas à l'économie de marché, à la prédominance du secteur privé, à la concurrence, au profit comme élément déterminant - mais non exclusif - qui guident l'activité économique.

Il se distancie néanmoins des **pratiques social-démocrates** suivies depuis une quinzaine d'années par l'ensemble des partis de l'UE qui se réclament de la social-démocratie. Je m'explique. De la fin du XIX^e siècle au début des années 80, donc pendant approximativement un siècle, l'option choisie par les syndicats d'obédience socialiste et chrétienne, par les principaux partis socialistes d'Europe occidentale, par une large frange de l'intelligentsia consistait à faire évoluer le capitalisme sauvage vers un capitalisme civilisé. Force est de constater que le capitalisme a évolué dans ce sens-là. Chaque grande étape - la fin du XIX^e siècle, l'après 14-18, l'après grande crise des années 30, l'après 40-45 - a connu des avancées positives. Et chaque avancée confortait l'option de départ : le capitalisme se réformait. Et la social-démocratie qui avait abandonné la lutte pour la transformation révolutionnaire de la société, pouvait se prévaloir d'avoir fait le bon choix. Avec le plus souvent l'appui des salariés dans leur ensemble, d'une partie des classes moyennes, des forces de la culture. Ces forces sociales préféraient de loin des acquis positifs, même partiels, au risque du grand saut dont personne ne savait très bien sur quoi il allait déboucher. Plus les acquis sociaux et démocratiques s'accumulaient, moins on voulait prendre de risques. L'alternative se posait alors dans les termes suivants :

soit la voie vers un «capitalisme à visage humain», soit la voie vers le socialisme. Seule une minorité en Europe occidentale optait pour la seconde branche de l'alternative.

Depuis une quinzaine d'années, on assiste à un tournant historique. L'épure s'est modifiée. Le capitalisme n'évolue plus dans le bon sens. Au contraire, il régresse. Il ne régresse pas de manière conjoncturelle, passagère. Il régresse de manière structurelle. Depuis quinze ans, ce recul s'aggrave. Les choix stratégiques se posent en termes différents. Il ne s'agit plus de choisir entre un capitalisme à visage humain et le socialisme : il s'agit de savoir si on va continuer à participer au processus de déshumanisation du capitalisme ou si on va avoir la capacité de proposer un autre choix de société.

La différence avec la période précédente est fondamentale. Auparavant, la social-démocratie luttait pour des «plus» et quand les «plus» se réalisaient, les gens continuaient à lui faire confiance. Aujourd'hui, le maximum que la social-démocratie puisse engranger réside dans moins de «moins». Il y a donc, en termes nets, recul : alors qu'avant il y avait, en termes nets, progrès. Cela change tout.

En fait, les partis sociaux-démocrates d'Europe occidentale ont été, souvent inconsciemment, pervertis par les préceptes directeurs du néolibéralisme, ils ont courbé l'échine devant le développement du capitalisme débridé.

Ce contre-projet se veut un cran d'arrêt au débridement du capitalisme : il veut que les hommes et les femmes reprennent les brides en mains.

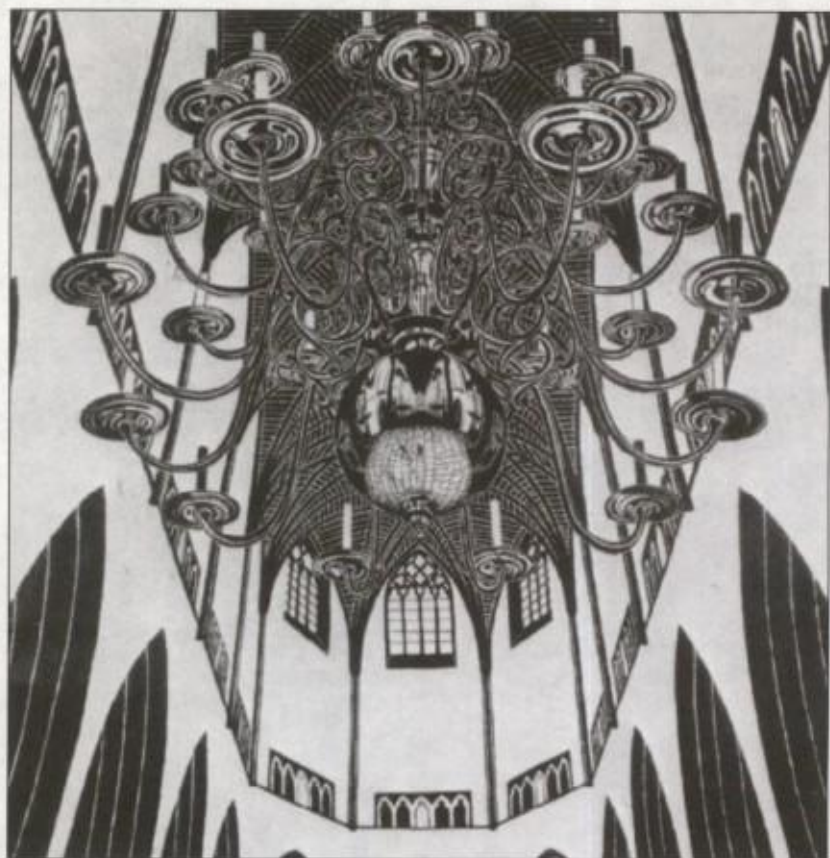
De nombreuses couches sociales y ont un intérêt vital : les travailleurs du secteur privé comme du secteur public, l'ensemble des «classes moyennes» que le débridement peut laminer, l'intelligentsia européenne et les forces de la culture, la plupart des PME, ainsi qu'un grand nombre de grandes entreprises qui ont encore leurs activités principales en Europe.

Certes, il n'existe sans doute pas de grand capital européen qui ne soit transnationalisé à l'échelle mondiale ou en voie de le devenir. La plupart de ces FTN **préfèrent** conquérir le marché mondial que de préserver la cohérence du système pro-

ductif européen. Au demeurant, les FTN qui ont encore une assise européenne solide pourraient avoir, à long terme, la préoccupation de ne pas le galvauder.

Préserver le «modèle social européen» c'est préserver la paix sociale et empêcher la montée de l'extrême-droite. Et nul n'a intérêt ni à la guerre sociale, ni même à de multiples guérillas, frondes ou jacqueries sociales.

mai 1997



Saint-Basile, à Harlem, dessin, 1920.

les allemands dans leurs frontières

günter gauss

Le Berliner Zeitung publiait le 9 novembre 1996 un long article de celui qui fut, de 1974 à 1981, le représentant officiel du gouvernement de la République fédérale en République démocratique allemande. Ce texte reprenait, légèrement condensé, un discours prononcé quelques jours auparavant devant l'Académie évangélique de Saxe/Anhalt à Wittenberg. Günter Gaus, né en 1929, ancien rédacteur en chef du Spiegel, essayiste et journaliste de la télévision, est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à la politique allemande. Son article témoigne non seulement de sa connaissance approfondie de la situation de l'Allemagne de l'Est avant et après le « tournant » (novembre 1989), mais aussi de son souci de prendre le contrepied des tendances générales à la culpabilisation de la population de l'ex-RDA. Sa critique vise aussi l'utilisation abusive et unilatérale des actes de la police politique (Stasi) et l'absence d'équité dans les procès intentés à d'anciens fonctionnaires du régime disparu, mais dont les représentants étaient accueillis en son temps à l'Ouest avec tous les honneurs. Qui ne se souvient du dernier voyage de Erich Honecker en RFA? Certains procès sont aujourd'hui menés de manière telle que des victimes de l'arbitraire de la RDA se refusent même à témoigner contre leurs anciens juges. L'article de Günter Gaus apparaît finalement comme un plaidoyer - qui risque hélas de rester sans effet - pour une relecture globale et plus objective de toute l'histoire allemande depuis la dernière guerre.

Jacques Aron

L'unification des deux sociétés allemandes de l'après-guerre a échoué. Certaines choses, qui ne sont d'ailleurs pas négligeables, ont été réalisées dans les nouveaux Etats fédérés : on n'y a pas rénové que des façades; le remplacement du troc par l'économie monétaire y a été perçu comme un progrès; on y voyage beaucoup, chacun selon ses possibilités. Cependant, sept ans après la chute du mur, voici en gros ce que l'on peut constater : l'idéalisme initial ne s'est accompagné d'aucune politique d'unification réfléchie, prudente et bien adaptée; un grand transfert d'argent souvent mal orienté; une privatisation de la propriété collective; une désindustrialisation, une assistance sociale et économique pour une durée incertaine; une croissance sauvage de l'économie de marché, un pillage et une floraison de comportements irrationnels dans le pays tout entier.

Beaucoup de ces erreurs étaient inévitables, car les Allemands de l'Est comme de l'Ouest, politiciens compris, ont été intellectuellement et émotionnellement submergés, et sont demeurés pendant une longue période dépassés par le rythme du tournant de 1989 et ses conséquences; un Etat s'est effacé sans résistance. La reprise à l'Est du mode de vie et des structures occidentales a provoqué une profonde révolution culturelle, qui a bloqué, des années durant, toute réflexion. Les gens de la RDA mesuraient parfaitement l'écart entre la prétention du dogme, qui venait d'être chassé du pouvoir, et la réalité. Ils avaient vécu avec lui. Ils devaient maintenant être capables de reconnaître du jour au lendemain les nuances occidentales entre idéal et réalité.

De même, de nombreuses erreurs étaient encore inévitables après 1989. Tout autant de fautes doivent être mises au compte de la caste politique de l'Allemagne de l'Ouest : elles résultent pour la plupart de clichés à propos de la vie en RDA et de l'aveuglement devant les effets catastrophiques d'un marché libre sans entraves dans les territoires annexés. La responsabilité en incombe à la fois à l'auto-suggestion par leur propre propagande, dont furent victimes les milieux influents de l'Ouest, et aux intentions économiques dans lesquelles des erreurs graves, des visées à court terme et des stratégies concurrentielles destructrices se rejoignent.

En outre l'annexion du pauvre Etat allemand par le plus riche ne s'est pas déroulée entièrement sans violence. N'est-ce pas

un acte de violence destructrice, que la réévaluation de plusieurs centaines de pour cent de la monnaie de RDA lors de l'union monétaire de l'été 1990? Sans doute était-ce une violence à laquelle aspirait en ce temps-là la grande majorité de ses futures victimes. Se croyait-elle suffisamment informée de ses conséquences depuis qu'elle avait libre accès à la presse à sensation occidentale? A moins qu'une majorité d'Allemands de l'Ouest, à laquelle appartenait aussi le Chancelier Kohl, n'ait pas non plus reconnu à l'époque l'importance de cette politique des devises qui fit sauter bien des bouchons de champagne? Il y avait à la base une adhésion populaire à la destruction du vieux tissu industriel, une tromperie par défaut d'information. Auparavant, les gens avaient été bien plus méfiants à l'égard du système qui venait d'être destitué.

On entendait bien quelques mises en garde. Y avait-il déjà des profiteurs bien au courant, les vrais bénéficiaires de l'unification, qui riaient sous cape dès la nuit de la réforme monétaire, ou faut-il croire que cette bénédiction leur tomba du ciel? En tout cas, les heureux gagnants de l'Ouest suite au tournant de 1989 purent pratiquer une politique insensée, mais qui augmentait leurs avoirs - ils furent même généralement montrés en exemple d'esprit d'entreprise, ce qui leur permit de s'approprier les subventions décidées au nom de la so-disant solidarité de la nation.

C'est ainsi qu'à l'Est - comme déjà à l'Ouest - est apparue une forte inégalité dans la grande propriété, au profit d'une mince couche d'Allemands de l'Ouest. Pour dissimuler ce fait, chaque petit entrepreneur ou artisan de l'Est, qui se maintient péniblement la tête hors de l'eau en se surexploitant, fut montré à l'opinion publique en exemple de l'égalité des chances offerte par le système triomphant dans la course à la propriété.

Les Allemands de l'Ouest sont depuis plus longtemps que ceux de l'Est habitués à l'inégalité des fortunes et y réagissent beaucoup moins. Autrement dit, la propriété publique de la RDA, autrefois peu considérée, a manifestement pris plus de valeur à l'Est depuis qu'elle a été privatisée dans des mains occidentales.

Beaucoup d'Allemands de l'Ouest ont tendance à regarder de haut ceux de l'Est, parce que ces derniers n'ont pas encore été confrontés à la brutalité de la concurrence. Ils négligent le fait que cette partie de l'Allemagne qui a servi pendant les dernières décennies de terrain d'expérience au soi-disant socialisme réellement existant est à présent depuis une demi-douzaine d'années exposée aux manœuvres d'un capitalisme «plus libre» que celui jamais pratiqué à l'Ouest depuis la guerre, et même à l'égard de la RDA.

Celui qui à l'Ouest avait tendance à se plaindre du manque de vie sociale ou des tendances conservatrices était rapidement prié d'aller voir de «l'autre côté». Cette recommandation n'a plus aucun sens aujourd'hui. C'est pourquoi on soupçonne à présent les dissidents qui ne renoncent pas à leur esprit critique de vouloir, bien qu'ils aient participé au «bonheur de l'unité retrouvée», retourner au temps de la RDA. Il n'est cependant pas interdit de supposer que les mesures actuelles d'austérité auraient été appliquées en République fédérale avec plus de justice sociale et moins d'arrogance, à l'époque où la RDA existait encore. Cela signifie-t-il pour autant que l'on traduise ainsi le désir d'en revenir à avant la chute du Mur ?

Faut-il absolument ressentir l'Etat unifié comme un bonheur, pour ne pas être accusé de nostalgie de la RDA ?

Depuis que la plupart des habitants de l'Est, six ans après l'unification, se comportent autrement que ne s'y attendaient ceux de l'Ouest, c'est-à-dire qu'ils finiraient par leur être reconnaissants de pouvoir être enfin semblables à eux; depuis qu'ils s'accrochent de façon insensée à leurs biographies; depuis qu'ils refusent de reconnaître leur expérience en RDA dans les descriptions qu'en donnent les Occidentaux; depuis que les écrivains passés auparavant à l'Ouest et les militants des droits de l'homme en RDA persistent à tirer de leur passé une leçon valable pour le présent et capable de contribuer à la réflexion générale; depuis que les illusions perdues à l'Est et l'amour-propre de l'Ouest les ont rendus plus étrangers l'un à l'autre, non plus en raison de la séparation mais cette fois de l'unification - depuis lors, ce que l'on impute à tous ceux qui s'écartent du discours dominant, est devenu non seulement plus bête, mais aussi plus méchant.

Un rédacteur en chef annonce que son journal ne rendra plus compte des divergences entre les PEN-clubs de l'Est et de l'Ouest. Et il invite ses collègues à faire de même. Günther Kunert, parti de RDA en 1979, en conclut que ce rédacteur en chef fait partie de ces personnes qui en RDA auraient été *«des fonctionnaires modèles... et surtout des censeurs exemplaires»*. Après le tournant, la recommandation pressante d'aller voir «de l'autre côté» s'est transformée en insinuation démagogique qu'un tel ou un tel auraient parfaitement pu jouer le rôle de dénonciateur ou d'opresseur en RDA.

Il ne s'agit plus de polémique correcte mais de chasse aux sorcières. Kunert en a déjà été victime en RDA, et les conséquences en ont été plus lourdes. Voilà ce qui explique, selon moi, sa colère, son emportement et sa sensibilité à l'égard des rapports Est-Ouest. Voilà qui, au contraire, ne justifie nullement le silence général ni même l'approbation intéressée de gens qui n'ont pas subi comme Kunert l'intrusion des méthodes totalitaires dans le débat public.

La sensibilité aux aspects négatifs qui appellent la contradiction dans un débat public normal, s'est singulièrement émoussée. On débat moins qu'autrefois en République fédérale des questions essentielles. Et dans la discussion, on n'accorde au mieux à ceux de l'Est qu'un rôle d'invités.

Le camp oriental de la guerre froide s'est répandu au monde entier. Mais dans l'Allemagne unifiée, s'est produite en même temps une remontée de l'idéologie bourgeoise, dont les racines sont plus profondes que s'il s'agissait d'une simple opposition partisane au PDS. Même face à ce parti plus petit-bourgeois que socialiste, beaucoup d'Allemands de l'Ouest, et pas seulement les bien nantis, sont saisis de frayeurs irrationnelles qui, en Allemagne, se réveillent dès que l'on croit voir circuler en Europe le spectre du communisme.

Ces obsessions, qui trahissent un penchant à la démonisation, trouvent selon moi leurs fondements bien avant l'expérience que l'on pouvait faire en RDA du «socialisme effectivement réalisé»; elles remontent au-delà de la démonisation du marxisme par Goebbels, de l'effroi provoqué par la Révolution d'Octobre ou les procès truqués de Moscou. Tout cela a pu y contribuer. Mais je pense qu'elles trouvent leur origine dans les bouleversements provoqués par l'industrialisation dans la

seconde moitié du XIX^e siècle. C'est alors que les habitudes et le monde familial sombrèrent à ce point que beaucoup d'hommes désorientés ne considérèrent pas l'idéologie du monde ouvrier comme une conséquence, comme une tentative de sauvetage de cette nouvelle époque inquiétante et brutale, mais en partie comme sa cause : processus irrationnel mais convaincant. Des peuples plus favorisés par l'histoire ou politiquement plus mûrs, comme par exemple le français ou l'italien, ont moins subi ce comportement irrationnel par lequel une partie au moins de la gauche a pu être exclue de la nation.

A l'Est, en ex-RDA, d'après les observations que j'ai pu faire, le communisme représentait pour les habitants des choses très différentes; il était gris plutôt que blanc ou noir; il s'est révélé largement incapable, mais certainement pas démoniaque. Dans la vie courante, les gens y ont connu beaucoup de voisins et de collègues qui s'intitulaient communistes. Certains leur étaient sympathiques, d'autres pas; exactement comme des sans-partis, des socialistes ou des chrétiens-démocrates. D'après mes impressions, les Allemands de l'Est sont dans leur majorité plus libérés de l'anti-communisme primaire et irrationnel, ce qui leur rend possible non seulement une critique rationnelle, mais aussi une adhésion objective à certaines positions socialistes, qui n'apparaissent peut-être pas tellement au *PDS*. Le secrétaire général de la *CDU* à Bonn, le Pasteur Peter Hintze, croit-il vraiment à l'épouvantail qu'il fait du *PDS*? Je sais qu'il en est ainsi de certains ministres de la *CDU*, mais Hintze est-il encore une victime de la vieille croyance au spectre? Politicien professionnel, ne s'est-il pas complètement libéré et ne se sert-il pas démagogiquement des craintes obscures des Allemands de l'Ouest pour s'attirer les faveurs de l'opinion? Sait-il ou non qu'une grande partie du *PDS*, pas seulement à la base, est assez proche des opinions de la *CDU/CSU* en ce qui concerne la loi et l'ordre, la morale et les mœurs?

Au temps où j'étais le représentant permanent de l'Ouest en RDA, j'ai souvent noté, lors de conversations en Saxe ou en Brandebourg, bien des similitudes et des concordances : que par exemple un peu d'exercice militaire n'a jamais fait de tort à personne, que tout ne doit pas être autorisé, que les années d'études ne sont pas des années d'insouciance, qu'il y a des films et des livres nuisibles, qu'on ne peut vivre sans autorité.

Il y a en ces matières des clivages de générations, mais pas entre l'Est et l'Ouest.

Il y a toujours eu en RDA un grand intérêt pour la RFA. L'image idéale que la majorité se faisait de l'Ouest s'altérait le plus, selon mes entretiens de l'époque, quand des parents de l'Ouest venaient en visite. Les visiteurs, sitôt passée la joie des retrouvailles, étaient bientôt perçus comme prétentieux et donneurs de leçons. Quand on pouvait voyager soi-même à l'Ouest, cela avait moins d'influence sur cette belle image, que le sentiment de se trouver face à une irréalité déconcertante.

Et inversement, quelle connaissance les Allemands de l'Ouest avaient-ils des conditions de vie en RDA? La plupart d'entre eux ne s'y intéressaient pas du tout. Beaucoup avaient rétréci leur sentiment national à la RFA. Ce qui se passait de l'autre côté, «chez les Russes», comme disaient beaucoup d'Occidentaux, réveillait avant tout ces peurs irrationnelles. Le besoin d'exclure les communistes de la nation, une idée qui n'avait jamais vraiment pu prendre corps en France, l'emportait toujours, vu la division du pays, sur le développement d'une unique culture nationale.

Lorsque je pris part en 1980 à l'hommage funèbre à l'acteur et chanteur Ernst Buch, à l'Académie des Arts de Berlin-Est, il y eut une interpellation désapprobatrice de la *CDU* au parlement de Bonn : comment le représentant de la RFA pouvait-il honorer de sa présence un mort communiste? Mais la volonté de garder ses distances à l'égard des communistes vivants ou morts atteignait aussi les populations du Brandebourg ou du Mecklembourg : pendant mes négociations en 1978 avec le gouvernement de la RDA sur la construction d'une autoroute entre Hambourg et Berlin, un député de Berlin-Ouest m'écrivit pour exiger que les voitures portant la plaque de l'Ouest soient exemptées de la limitation de vitesse à 100 km/h.

Et même parmi la majorité des Allemands et des Berlinois de l'Ouest qui avaient l'occasion de voyager en RDA, bien peu avaient conscience des véritables racines de ce qui leur paraissait étrange : ils se heurtaient en fait à une société sans hiérarchie héréditaire de la propriété, du pouvoir et de l'éducation. Il en résultait tout autant une certaine conscience de soi et une assurance des petites gens qu'un style et une esthétique.

tique douteux des restaurants et des lieux publics - pour ne citer que ce qui sautait aux yeux. Il n'existait pas seulement en Allemagne une fracture étatique, mais aussi une fracture sociale. De la partie de l'Allemagne qui forma plus tard la RDA, la couche dirigeante avait fui à la fin de la guerre ou peu après. La politique du *SED* dans les années 50 provoqua le départ d'une partie des classes moyennes aisées et de la bourgeoisie cultivée. Cette règle ne présenta que peu d'exceptions. Ce n'était pas comme dans la société polonaise où, pendant l'ère communiste, était demeurée une partie des anciennes élites - sans pouvoir mais pas sans influence sur la culture; il n'y avait pas d'Etat polonais de l'Ouest, dans lequel il leur aurait été possible de fuir.

La montée de cadres issus de couches sociales qui n'y étaient pas préparées, cadres indispensables à la formation des autorités et des structures de la RDA, produisit une diversification sociale. Mais celle-ci demeura jusqu'à la fin de nature fonctionnelle. La RDA n'a pas vécu assez longtemps pour instituer des privilèges héréditaires dans l'enseignement, la carrière ou la propriété. Cette expérience de l'Est produira encore, je le crois, ses effets pendant un certain temps; ceux qui s'interrogent sur une identité propre à l'Est ont de grandes chances de la trouver dans ce fait. Mais que la division de l'Allemagne était aussi le cadre d'une fracture sociale n'est quasiment pas parvenu à la conscience occidentale, pas plus *a fortiori* que les conséquences de cette fracture.

Ce que la majorité des habitants de l'Ouest, leurs dirigeants et leurs médias n'ont pas su reconnaître, fut aussi mal interprété par le *SED*. De la provenance majoritaire de la société de la RDA d'une seule couche sociale, les communistes au pouvoir conclurent à l'existence d'une classe ouvrière telle que la présentaient la littérature et la propagande. En cela, il me semble que la vieille génération - Honecker est né en 1912 - mais pas seulement elle, a été victime de sa propre propagande. En RDA également, et pour diverses raisons, les ouvriers étaient devenus de petits-bourgeois.

Le *SED* a ses erreurs derrière lui. Mais les milieux dirigeants de l'Ouest, en regardant l'état de la soi-disant unité intérieure, ont une espèce de gueule de bois, qu'ils ne s'avouent pas, mais qui les pousse avant tout, en réponse à ce mal de tête, à prendre en grippe les habitants de l'Est. Evidemment, on

pourrait dire que maintenant que croissent la misère et les autres carences sociales, le développement des relations entre l'Est et l'Ouest est devenu secondaire. L'Est et l'Ouest ne peuvent plus être séparés. Alors que voit-on ? Que le vendangeur de Bade ou le producteur de lait du Mecklembourg n'ont jamais été aussi proches, à supposer qu'ils aient jamais été unis, comme le croyait la bourgeoisie nationale au siècle passé, comme elle avait voulu le faire croire par sa politique d'éducation nationale, et comme finalement les plus euphoriques des Allemands de l'Ouest, qui savaient bien peu de choses des paysans de RDA, l'avaient espéré.

On peut donc s'estimer heureux, si, de l'avis général, l'unité allemande est une abstraction. Dans la vie réelle, elle n'existe pas. Ou plus exactement : si elle devait prendre consistance, l'homme raisonnable essaierait plutôt de prendre le large, par crainte de poussées nationalistes qui pourraient toujours être dangereuses. On peut ainsi se demander si la meilleure de toutes les désillusions n'est pas que l'intérêt général pour la réunification ne cesse de décliner ? Sans hésitation, je réponds : oui. Le désintérêt freine l'apparition de frustrations nationales. Le déclin de l'intérêt que prend l'Est à l'Ouest et réciproquement n'est certainement pas l'aspect le plus négatif du tournant de ces dernières années.

Pourquoi dès lors ne pas laisser les choses se calmer ? La réunification est une naissance précipitée. Tout s'est déroulé à toute vitesse afin qu'elle ait lieu. Cela ne s'est pas bien passé, mais l'enfant peut à présent grandir. Ce sera encore dur. Les conséquences de cette naissance précipitée donneront encore du souci aux gens de l'Est comme de l'Ouest. Beaucoup de problèmes se régleront biologiquement. Nous serons morts avant. Dès lors pourquoi ne pas attendre et se taire ?

Ma réponse sera la suivante : un certain état d'esprit et certaines méthodes ne pèsent pas seulement sur le processus de réunification, mais agissent désavantageusement sur la culture allemande. Se taire à leur sujet signifierait aussi se taire sur un déclin de la moralité politique et sur notre accoutumance à ce déclin. Et cela - se taire alors qu'il faudrait protester - nous ne le ferons plus jamais en fonction de l'obligation que nous nous sommes imposée en portant ce jugement occidental réprobateur sur les procédés utilisés en RDA. Y a-t-il autre

chose à faire ? Je le dis ironiquement - mais sinon, comment parer à l'auto-légitimation qui s'est répandue dans le pays ?

Je veux prendre publiquement position, mais sans aucune ironie, contre la «méthode Gauck» : contre l'utilisation devenue courante des actes de la *Stasi*, dont le Pasteur Gauck se sert de façon ciblée. Maintenant que je l'ai dit, il faut que j'aille jusqu'au bout. Dans une affaire pareille, s'opposer à l'opinion dominante était bien plus risqué en RDA. Quand je pense à l'intervention de Christa Wolf au fameux 11ème Plenum du Comité central du *SED* en 1965, je ne suis pas sûr que j'y serais monté à la tribune comme elle pour m'opposer à l'orientation affirmée par les dirigeants et aux interpellations de leurs suiveurs. Son courage ne l'a toutefois pas aidée, lorsque, après le tournant, les occidentaux ont appliqué aux gens de l'Est leurs propres critères moraux.

Allons, n'ayons donc pas peur, la RDA a été vaincue. Sans doute déconseillerais-je à un jeune qui se lance dans la profession, ou à un homme d'âge mûr qui a encore de l'ambition, de se mettre mal avec Gauck ou avec les consommateurs de ses denrées. S'ils veulent se tailler une place, il vaut mieux qu'ils ne nagent pas à contre-courant. Il y a un peu de RDA dans chaque système, et je soupçonne même cette part d'être devenue plus importante dans le nôtre. Mon intervention n'a pas pour but de refermer les actes de la *Stasi*. Car la boîte de Pandore, une fois ouverte, ne se laisse plus refermer. Pour moi, l'administration Gauck peut subsister aussi longtemps qu'il vient d'en exprimer le souhait : *«Il faut qu'elle demeure encore pendant trente ou quarante ans.»*

Je compte donc avec le fait qu'elle poursuivra dans la même direction que précédemment. Mon intervention ne sera rien d'autre qu'une espèce d'épilogue (dit de façon imagée : je me suis assis sur un divan à côté d'Honecker). Au fond, je n'interviens ici que pour ma satisfaction personnelle; je ne veux rien avoir à me reprocher, quand on peut avoir la conscience en paix à si bon compte. De toute façon je vais essayer d'explicitement mon opposition à la «méthode Gauck», ce qui m'oblige à un petit retour en arrière.

Depuis la fin des années 70, un observateur attentif pouvait déceler l'existence d'un mouvement transcendant les systèmes en place dans les deux Etats allemands. D'un côté

comme de l'autre, des minorités ne se contentaient plus des réponses habituelles fournies par les gouvernants, et que les majorités entérinaient formellement lors des élections ou qu'elles acceptaient en silence. Ces minorités contestatrices s'étaient principalement engagées pour la protection de l'environnement et contre la course aux armements.

Dans les deux Etats, de nombreuses positions prises par la minorité, surtout en matière d'écologie, sortaient des habitudes de la majorité. Celle-ci demeurait réservée, ayant besoin de plus de temps pour assimiler ces matières sans un coup de main d'en-haut, qu'elle ne recevait ni d'un côté, ni de l'autre. Face à l'inaccoutumé, la majorité, ici et là, se ralliait plutôt à l'avis des gouvernants, qu'à celui d'hommes et de femmes, dont la plupart, pas tous, étaient plus jeunes que les gouvernants et la majorité de la population de RFA et de RDA.

La minorité de l'Est se rassemblait surtout sous le toit protecteur des nefs latérales de l'Eglise évangélique. Contrairement à la RFA, le comportement des autorités de la RDA était autrement imprévisible et menaçant. La protection de l'opinion publique ne s'y exerçait qu'indirectement et avec l'aide de correspondants occidentaux.

Les autorités de RDA s'efforçaient d'isoler les opposants par des tracasseries, des intimidations, des arrestations. Pour différentes raisons, dont la moindre n'était pas de devoir respecter certaines règles internationales dans le cadre d'une politique de détente - la plus grande RDA du monde n'en étant pas moins beaucoup plus petite que la Chine - l'expulsion remplaçait en fin de compte le maintien en prison. Il y a bien pire à dire d'autres Etats, même si ceci est déjà assez grave.

Il y avait aussi d'effrayantes et parfois tragiques exceptions aux règles incertaines du risque limité, exceptions plus fréquentes pour ceux qui ne bénéficiaient pas de la protection de leur renommée, de l'attention publique ou de discrètes interventions de l'Ouest. Qui, s'il ne l'a pas éprouvé - et c'est mon cas - peut mesurer l'anxiété que doit entraîner de toute façon un séjour en prison, même de courte durée, vu l'absence de protection légale en RDA.

Mais il est vrai également qu'Ingrid Köppe, qui fut après le tournant l'impitoyable défenseur des droits du citoyen à la

Table Ronde et ensuite au *Bundestag*, échappa un jour, à la fin des années 80, à la surveillance de la *Stasi* en se dirigeant avec une amie vers une plage de nudistes et en y prenant un bain de soleil. Très embarrassé, l'homme de la «société de filature» resta sur l'autre rive. C'est Ingrid Köppe elle-même qui m'a conté l'histoire en riant. Ceci ne compense pas ce que Jürgen Fuchs a dû supporter dans les prisons de la RDA. Ce qui, à mon tour, ne m'empêche pas de trouver à nouveau ses mots «*Auschwitz de l'âme*», à l'adresse des actes de la *Stasi*, totalement inadaptés dans tous les cas.

Ce regard en arrière, bref mais pas erroné, sur les minorités et sur ce qui peut leur advenir, contient en fait l'essentiel de ce qui aurait permis un bon débat ouvert sur les quinze dernières années de l'histoire de la RDA, conforme à mon expérience et à ma compréhension des choses : un débat sur les ressemblances et les différences entre l'Est et l'Ouest, et sur leurs raisons d'être. Apparaîtrait alors la présence de caractères communs aux majorités des différents systèmes, aux règles et aux exceptions face à la répression étatique - même si celle-ci est plus dissimulée à l'Ouest.

Quel débat ! Mais si je considère ce qui s'est passé en 1989, il n'aurait pas convenu à un large public ; les heures historiques s'accommodent plutôt de jugements sommaires, afin qu'un accord général s'impose. Il était beaucoup plus simple de se forger une opinion sur la base des actes plutôt que d'instituer un débat équilibré - quelle occasion manquée pour l'histoire orale. Je me demande jusqu'à ce jour si c'est involontairement que l'Etat a laissé se constituer un marché d'actes vagabonds, grâce auxquels les puissants médias des vainqueurs ont pu sans douter d'eux-mêmes se livrer à une tâche éducative, ou dans quelle mesure une manipulation raffinée du soi-disant dépassement du passé a pu orienter vers la voie sans issue des archives de Gauck, vers la diversion de ces jeux du cirque. Il y a sans doute des deux. En tout cas, Gauck peut toujours livrer au bon moment l'information souhaitée.

Le plus grand danger que présente à mes yeux la réduction de l'histoire récente aux actes de la *Stasi* réside dans le fait que notre faculté de critique de notre propre système occidental, qui en soi n'est déjà pas très développée, s'est encore réduite. La mise à jour des viscères d'un Etat, que son implosion a provoquée, la vue des actes de la RDA n'ont pas

augmenté notre méfiance à l'égard des appareils d'Etat et de leurs moyens modernes de pouvoir. Au contraire, la victoire sur la RDA a porté la supériorité morale des institutions occidentales du relatif à l'absolu, bien que ces institutions soient également le fait d'hommes ordinaires, dont le but est bien plus le renforcement du pouvoir que sa limitation. En tout cas dès qu'il s'agit de leur propre pouvoir.

La RDA n'était pas telle que la décrivaient ses dirigeants. Mais elle n'était pas non plus - ou alors seulement partiellement - telle qu'elle est principalement décrite depuis le tournant ou déduite des actes de la *Stasi*. Il n'y a pas eu, dès le début du tournant, d'adhésion massive à des groupes d'opposants, et la majorité n'y a pas vécu dans l'effroi et la crainte pour sa vie. La plupart pouvaient y trouver leurs bonheurs ou leurs malheurs particuliers, indépendamment de la *Stasi*. Mais après six ans passés à «surmonter le passé», nous avons fait en sorte qu'une bachelière de l'Ouest écrive : «*Selon moi, les gens ne disposaient en ce temps d'aucune vie privée*». De nouvelles falsifications ont remplacé les anciennes.

Si la manière dont notre opinion publique traite habituellement les anciens collaborateurs de la *Stasi* est le châtement qu'ils subissent, alors il faut bien constater qu'il s'agit d'une sorte de mise au pilori moyenâgeuse. En général on fait fi de tous les progrès de la civilisation; le bénéfice du doute ne profite pas au suspect; les données ne sont pas protégées; l'acte d'accusation - emprunté à la montagne magique de Gauck - contient déjà le jugement. S'il doit y avoir châtement, qu'on le dise clairement. Dans quelle société vivons-nous, où il n'est pas possible de maîtriser l'afflux des actes de la *Stasi* ni de discuter de la manière dont on les traite? Un progrès de la RFA sur la RDA résidait en ceci : premièrement l'existence de juridictions administratives; deuxièmement le rôle prophylactique des médias. On pouvait porter plainte contre l'administration devant les premiers; mettre en garde contre les évolutions négatives grâce aux seconds. En est-il encore bien ainsi? Dans l'épreuve à laquelle ont été soumis les professeurs et autres fonctionnaires sur base des actes de la *Stasi*, des procédures douteuses et injustes ont été appliquées, que les médias se sont abstenus d'évoquer.

Il n'y a guère, Sybille Tönnies, professeur dans une école technique supérieure en Allemagne de l'Ouest a rappelé que son

promoteur de thèse, en application du «décret sur les mouvements radicaux», l'avait dénoncée et fait échouer son agrégation. Madame Tönnies voulait seulement s'élever contre l'idée qui domine depuis l'unification, que seule l'histoire de la RDA présente des taches noires. Je n'ai pas vu les médias y faire allusion. Il y a eu en RFA 11 000 interdits professionnels. Ce décret a influencé bien des carrières, au même titre que les jugements de la *Stasi* de l'autre côté.

Bien des choses ont existé en RDA, comme le système scolaire polytechnique, qu'il vaudrait la peine d'examiner pour voir s'il ne devrait être étendu à tout le pays. Nous n'avons rien fait de semblable. Et cependant, en certains points, nous nous sommes rapprochés de la RDA. J'ai toujours trouvé que l'on pouvait mesurer la liberté dans un Etat au nombre d'aveux de soumission aux dirigeants auxquels un individu est contraint de se plier pour ne pas paraître à son désavantage. La RFA avait toujours fait bonne figure par rapport à la RDA. Je soupçonne qu'il faut aujourd'hui donner plus de gages si l'on ne veut pas être taxé d'opposant de gauche et laissé pour compte.

Les politiciens de l'Allemagne unie attendent que les difficultés ne nous fassent pas oublier «l'allégresse de l'unité». Cet appel revient chaque fois qu'ils ne trouvent pas d'issue. J'en ai vu récemment une application presque exemplaire par Guido Westerwelle. J'ai observé comment le Secrétaire général des Libéraux, mis dans l'embarras au cours d'une émission télévisée, s'est contredit à deux reprises en une minute et demie. Après quoi, fixant son regard sur son principal contradicteur, il s'assura la voix, commença avec des trémolos et finit en fanfare : «*Tout ceci ne devrait pas nous faire oublier la grande joie de l'unité retrouvée*». On venait de parler du chômage massif. Voilà une belle victoire de la pensée abstraite sur la vie concrète.

Traduction : Jacques Aron et Franz-Peter van Boxelaer

les cahiers d'un vulcanologue

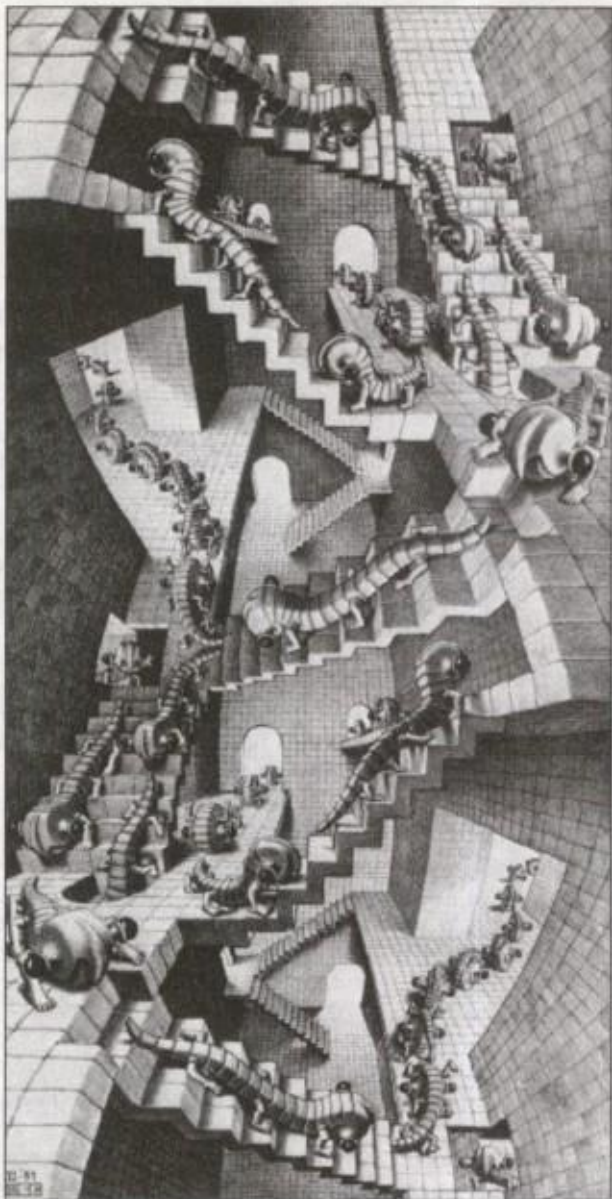
pierre gillis

Nouvelle culture politique, nouvelle manière de faire de la politique, faire de la politique autrement : s'agit-il d'un *lifting*, d'une concession à la mode (surtout, surtout ne pas être ringard...), de l'assimilation de techniques publicitaires par les «nouveaux» chasseurs de voix, ou bien d'une mise en cause du rôle central de la délégation dans la conception même du lien politique, comme l'affirment les plus ambitieux des propagandistes de ce renouvellement ?

De préférence à une dissertation abstraite, il nous a paru plus éclairant de procéder à une dissection (partielle...) de l'expérience sans doute la plus importante à ce jour à se revendiquer d'une politique «nouvelle manière», à la fois dans les déclarations de ses organisateurs comme dans les commentaires d'observateurs autorisés ¹, à savoir les Assises de l'enseignement du printemps 1995.

Au cas où on l'aurait oublié, rappelons que le processus fut la concrétisation d'une des deux revendications des étudiants

1. Ainsi, Jacques Bauduin écrivait-il en carte blanche dans *Le Soir* du 23 mars 1995: «L'enjeu 'démocratique' des assises déborde largement les ambiguïtés et les risques d'échec du processus. Une 'nouvelle culture politique' s'y exerce, qui fait pleinement droit au seul principe de légitimité moderne : la participation la plus large possible des citoyens au processus de formation des principes réglant la vie publique».



Cage d'escalier, lithographie, 1951.

que le vote du décret Lebrun sur l'enseignement supérieur (20 octobre 1994) avait précipités dans la rue, l'autre étant le retrait du décret.

Les trois objectifs des Assises étaient définis comme suit.

- *«Elles veulent rétablir un ordre plus logique, subordonner le financement de l'enseignement à ses objectifs : d'abord savoir quelle école on veut, ensuite trouver les moyens de la faire vivre.*

- *«Pour définir ces objectifs, il faut un débat large et public; les Assises veulent pratiquer la démocratie participative : donner à chacun le droit de dire son avis, de parler en son nom propre, quelle que soit la place qu'il occupe.*

- *«Enfin, les Assises veulent soutenir une dynamique collective dans les écoles et encourager tous les acteurs à prendre des initiatives.»*

(*Journal des Agoras* n°3, septembre 1995, p.3)

La revendication étudiante bouscule : saluée comme novatrice et salutaire par les uns, elle est l'objet d'attaques virulentes de la part d'autres, en particulier de ceux qui sont installés depuis longtemps dans la concertation institutionnalisée - les syndicats, et certains des patrons de réseaux. D'où un premier compromis : c'est le Conseil de l'Éducation et de la Formation (CEF), grande instance officielle de concertation pour l'enseignement - tout le monde en est -, mise en place en 1991 après les grèves d'enseignants de 1990, qui prendra la responsabilité de l'organisation des Assises. Mais les travaux seront pilotés par une cellule autonome, baptisée Hercule, question de souligner l'importance des travaux à accomplir, elle-même aidée par deux autres cellules répondant aux noms aussi évocateurs d'Hermès et de Vulcain. Hermès est invité à plancher sur les finalités de l'enseignement, et Vulcain sur son financement. La composition hybride des cellules porte la trace d'un accouchement difficile : pas de représentants accrédités, mais on y trouve des «personnalités de terrain», des experts parfois prestigieux, et des invités que leur «sensibilité» rend proches d'institutions plus ou moins encombrantes (les réseaux, les associations de parents, les syndicats).

hermès, mussolini, vulcain et charles woeste

Dès le départ, c'est la conception-même de ce qu'est la démocratie qui est en jeu. Ainsi, Robert Manchon, secrétaire permanent de la régionale de Bruxelles de la CGSP-enseignement, ne s'encombre pas de fioritures pour écrire en conclusion de sa Carte blanche dans *Le Soir* (18 janvier 1995): «*Profiter d'une pseudo-démocratie directe à l'athénienne pour permettre l'érection au sein des partenaires sociaux et des relations sociales, du catégorialisme, du corporatisme, de l'individualisme et du poujadisme, c'est préparer la mise en place d'une concertation de type fascisant comme Mussolini l'a appliquée*».

Quelques jours plus tard, réponse de Philippe Van Malder, supporter enthousiaste de l'initiative des étudiants (*Le Soir*, 10 février 1995, toujours en Carte blanche), à propos de l'argumentation syndicale: «*Il s'agit bien là de propos conservateurs. Ils ne sont guère différents de ceux que tenaient Charles Woeste, ministre de Léopold II, à propos du suffrage universel. Celui-ci, considéré comme la tyrannie du nombre, devait amener inéluctablement à la dictature. Inutile de préciser ce qu'il pensait du syndicalisme*».

Mussolini à ma gauche, Charles Woeste à ma droite, et les Assises au milieu, les références historiques volaient aussi bas que les giboulées en ce début de 1995. Démocratie directe ou passage (obligé?) par associations représentatives, telle est la question...

La participation à l'ensemble du processus fut un incontestable succès pour les organisateurs, qui sont arrivés, l'espace d'un printemps, à faire de l'enseignement un thème central de la vie publique, à Bruxelles et en Wallonie. L'École est sortie de ses murs; 750 agoras (les assemblées locales, dans une coloration opiniâtrement athénienne) se sont tenues, et elles ont rentré 670 déclarations (200 dans le fondamental, 150 dans le secondaire, 90 dans le supérieur, 30 en promotion sociale, et 200 dans des organisations extérieures à l'École, dont 4 par les partis représentés au Parlement). Les journées des 13 et 14 mai 1995 à Charleroi ont rassemblé un millier de participants, qui ont pris la parole pour en faire un

bouquet de propositions... pas nécessairement cohérentes, pas toujours compatibles, mais dont le mérite incontestable a au moins été de mettre le doigt sur les problèmes et de faire une appréciable place à l'imagination. N'y aurait-il eu dans les Assises que cette explosion de la parole qu'elles auraient mérité les efforts par lesquels l'existence leur fut offerte... Dans la foulée, il n'est venu à l'idée de personne de remettre en cause la salubrité de ce déballage - ç'aurait été mal vu, mesquin et malvenu.

Quelques mois plus tard, les contradictions ont refait surface à l'occasion de la publication des conclusions des Assises, d'une part quant au contenu de ce qui fut publié (le travail d'Hermès, légèrement adapté par Hercule), et d'autre part à propos de ce qui ne le fut pas (et pour cause : Vulcain a déposé un constat de carence). L'analyse de ce double constat éclaire bien, *a posteriori*, les vertus et les limites de l'opération Assises, au-delà de l'échange de noms d'oiseaux qui avait annoncé son lancement.

La page blanche de Vulcain a suscité quelques quolibets, auxquels furent opposés des arguments techniques sur lesquels il est, comme souvent, assez facile de se mettre d'accord : les données financières sont dispersées, elles ne sont pas standardisées, les délais sont courts (*«Ne demandait-on pas à Vulcain de réaliser en quelques semaines ce que personne à ce jour n'a pu mener à bien ?»*, *Journal des Agoras* n°3, septembre 1995). Pas faux, bien sûr, les arguments techniques, mais ils jettent un voile de fumée sur la difficulté politique majeure, inhérente à la nature-même de la demande adressée à Vulcain. J'ai vécu cette situation comme membre de Vulcain, et je m'étonne depuis longtemps qu'elle n'ait fait l'objet d'aucun retour de réflexion, alors que les enjeux dont elle est porteuse sont cruciaux par rapport aux accusations de corporatisme - je me suis donc décidé à combler cette lacune.

Première constatation : les objectifs des Assises précisés plus haut (*«rétablir un ordre plus logique, subordonner le financement de l'enseignement à ses objectifs : d'abord savoir quelle école on veut, ensuite trouver les moyens de la faire vivre»*) établissent clairement une hiérarchie de priorités dans le travail - comment pourrait-on évaluer les moyens nécessaires au fonctionnement de l'Ecole en fonction de besoins dont on

affirme la primauté, mais qui font précisément l'objet des débats d'Hermès ? La logique proposée aurait dû conduire à postposer les discussions portant sur le financement après un accord sur les conclusions d'Hermès.

Ce constat n'a échappé à aucun des membres de Vulcain. Comment en sortir ? Deux types de réponses furent proposées, et, cahin-caha, progressèrent en parallèle.

les deux sentiers d'approche des vulcanologues

La première anticipait sur les suggestions d'Hermès, et s'inscrivait dans la logique des besoins avancée par les organisateurs; il s'agissait de chiffrer des besoins dont ceux qui les exprimaient n'imaginaient pas qu'on puisse ne pas les légitimer. Conséquence : une division de Vulcain en sous-groupes de travail, spécialisés par niveau d'enseignement - quatre en l'occurrence (fondamental, secondaire, supérieur, et divers).

Le sous-groupe divers (promotion sociale, enseignement artistique, bourses d'étude) a surtout montré le sous-financement de la promotion sociale. L'attitude des membres des trois autres sous-groupes était fortement contrastée : offensive pour le fondamental et le supérieur, crispée et défensive pour le secondaire. On se rappellera en effet les charges de François Martou contre le secondaire pendant les grèves de 1991 (les fameux sept élèves par prof), relayées au sein de Vulcain par le «représentant» de l'Union Wallonne des Entreprises, qui ne dissimulait absolument pas sa volonté de proposer des réductions d'emploi - celles que Laurette Onkelinx a réalisées en 1996. Cette position n'était évidemment pas partagée par tous, et le blocage du sous-groupe fut total. Par contre, Régis Dohogne, patron de la FIC et coordinateur du sous-groupe «fondamental», a insisté sur l'énorme non-financement des activités extra-scolaires (surtout les garderies); il estime le manque à gagner cumulé, qui contraint les enseignants au bénévolat, à dix milliards, que Dohogne qualifie de dette à l'égard des enseignants. Ce dernier a formulé une proposition personnelle pour «résoudre» le problème : la mise sur pied d'ALSP (agence locale de service public), sur le modèle des ALE (agence locale pour l'emploi), pour assumer

les tâches extra-scolaires (hors horaire) - la raison d'être de la proposition étant que le financement de ces activités n'incomberait plus à la Communauté. Sur ce point aussi, le consensus ne s'est pas fait; conjugué avec la lassitude qu'engendrait la pression d'un *timing* démentiel, ce manque a provoqué l'enlèvement du sous-groupe.

Finalement, seul le sous-groupe supérieur a poussé jusqu'au bout la démarche d'estimation de besoins - en les supposant implicitement légitimes. Paradoxalement, alors que ce sous-groupe est le seul à avoir réalisé ce que tous étaient censés faire, l'affirmation des besoins de l'enseignement supérieur, universitaire en particulier, a été très mal prise par Hercule, qui y a vu un détournement de l'entreprise Assises par le *lobby* universitaire, en sa faveur; l'accusation était d'ailleurs renforcée par la légèreté de la partie du rapport «supérieur» concernant le non-universitaire, légèreté due à la composition du sous-groupe - Vulcain ne comptait au départ aucun représentant du supérieur non-universitaire, un comble si l'on se souvient que c'est de ce secteur qu'était partie la contestation étudiante à l'origine des Assises.

Bilan de la première voie : un copieux rapport (77 pages) sur les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont une dizaine seulement consacrées au supérieur non-universitaire. Et puis c'est tout.

La seconde voie explorée en parallèle a conduit la cellule sur des chemins bien différents. Il s'agissait d'examiner les données financières «en elles-mêmes», pourrait-on dire - en partant donc de la difficile situation de la Communauté française. Jean-Marie Cadiat, coordinateur de Vulcain et ancien chef de cabinet des ministres Di Rupo et Mahoux, a ouvert cette voie par un rapport introductif, un état des lieux, publié dans le deuxième numéro du *Journal des Agoras* (mai 1995), intitulé «Le financement de l'enseignement, cadre de référence». La discussion a véritablement pris son envol lors de la réunion plénière du 6 mars 1995, avec deux éléments d'importance. D'une part, Françoise Thijs, ex-rectrice de l'ULB, et Jean-Paul Lambert, vice-doyen des Facultés Saint-Louis, tous deux membres de la cellule Vulcain, ont annoncé l'existence d'une nouvelle analyse des données statistiques internationales contredisant les lieux communs que l'on retrouve à tous les coins de débat et qui attribuent à notre

enseignement la vertu d'être le plus cher du monde². D'autre part, Jean-Marie Cadiat a rappelé que le déficit de la Communauté française serait de dix milliards en 1998, et a ajouté qu'il considérait comme impossible de le combler par des économies, à moins de «casser l'outil». Interrogé sur ses propres idées quant à un refinancement, Jean-Marie Cadiat a évoqué, dans une atmosphère qui allait de l'effarement à l'approbation, la possibilité de ce qu'il a appelé un minerval différé pour les titulaires d'un diplôme d'études supérieures; serait visée la population des diplômés de 35 à 65 ans, à qui on demanderait, sur une période de l'ordre de dix ans, de rembourser partiellement le coût réel de leurs études. Conclusion : pas plus de consensus sur le minerval différé que sur la création des ALSP chères à Régis Dohogne.

Et voilà pourquoi Vulcain fut muet...

d'insurmontables contradictions

S'il y a bien une évidence à nos yeux, c'est que les obstacles que Vulcain n'a pu franchir étaient identifiables avant même le début de l'entreprise, parce qu'ils ne pouvaient l'être par des cellules constituées comme le furent Vulcain (ou Hermès, ou Hercule), c'est-à-dire par d'honorables membres dont la seule qualité est d'être intéressés, et le cas échéant, compétents en matière d'enseignement.

Premier exemple : l'emploi dans le secondaire. Peut-on considérer la défense de l'emploi comme légitime en soi ? Les travailleurs de Clabecq et de Renault-Vilvorde répondent clairement oui à cette question, MM. Schweitzer et Zenner non, même s'ils y mettent les formes. Quant à savoir comment se résoud cette contradiction, c'est une question de rapport de force - syndical, politique, électoral parfois, mais certainement pas une question d'experts, ni même de «spécialistes du terrain». Pourquoi en irait-il autrement avec les enseignants du secondaire ? La composition de Vulcain ne lui conférait aucun pouvoir particulier pour dire «la défense de l'emploi est légitime, ou elle ne l'est pas», et Hercule n'est pas un arbitre de la lutte sociale.

2. Les *CM* ont republié cette analyse en document dans le numéro 202 (juin-juillet 1996), pp. 111-119.

Deuxième exemple : faut-il créer des agences locales de service public ? Ces agences feraient appel à des travailleurs sous statut précaire, et on se souvient, par exemple, du tollé soulevé par la campagne «Sabine et Gaston» de Miet Smets. L'option qui consiste à inventer un nouveau statut précaire pour répondre à l'incapacité des pouvoirs organisateurs à payer les instituteurs (institutrices) prestant des garderies n'est pas uniformément acceptée, et, comme pour l'emploi, Vulcain est un cadre incongru pour négocier cette option. On objectera peut-être qu'il ne s'agissait pas de négocier, mais seulement de phosphorer; sans doute, mais il arrive que l'énoncé de certaines propositions pèse sur une négociation, notamment en fonction de la qualité supposée des énonciateurs.

Troisième exemple : le minerval différé. Proposition originale destinée à procurer de nouvelles rentrées financières à l'Etat, à la Communauté française pour être plus précis, caressée à l'occasion par certaines franges du mouvement étudiant, elle s'ajoute aux fiscalités directe et indirecte, et elle instaure un nouveau critère de discrimination parmi les contribuables, le niveau d'instruction. Sans vouloir la discuter longuement, on rappellera cependant que des titulaires de diplômes égaux sont souvent les bénéficiaires de rémunérations profondément inégales, ne fût-ce que si l'un d'eux est chômeur, malgré son diplôme. A cette «taxation du savoir», des membres de Vulcain opposèrent l'insuffisante taxation du Capital - discours certes classique, mais pas invalidé pour autant à leurs yeux. Et chacun conclut sagement qu'il valait mieux s'en tenir là, Vulcain n'étant pas le lieu le plus approprié pour débattre d'un des principaux clivages qui distinguent la gauche de la droite.

Incidente pour en revenir à nos moutons - qui est corporatiste, et qui ne l'est pas ? Réponse provisoire et partielle : tant qu'il est question du blocage vulcanien, je crois avoir montré qu'il faut imputer le mutisme de la cellule financement à un souci de refuser le corporatisme (ne pas laisser des «spécialistes de l'enseignement» régler des problèmes qui les dépassent). Corollaire : le corporatisme est plutôt du côté de ceux qui ont (vainement) espéré résoudre entre «enseignants»³ des problèmes représentant des clivages politiques majeurs, arc-

3. Entendre ici par «enseignants» tous ceux dont l'enseignement constitue l'essentiel des préoccupations, et pas seulement les professionnels de la chose.

boutés sur des choix de société antagonistes. Fin de l'incidente.

un maigre bilan

Bilan de la seconde voie : le texte introductif de Cadiat, et la comparaison internationale des dépenses d'enseignement, intégrée au rapport du groupe «recherche, enseignement supérieur université et hors-université».

Indubitablement, le bilan est maigre, mais on peut s'interroger sur l'absence totale de réaction à ce qui constitue au moins une nouvelle lecture des données internationales en matière de dépenses d'enseignement, alors que ces comparaisons furent au cœur de polémiques passionnées, le gouvernement martelant l'argument du coût exorbitant de l'enseignement francophone. L'étonnement ne porte pas, cela va de soi, sur le silence du gouvernement de la Communauté, ni sur celui du PS ou du PSC, ni sur celui du PRL, dont l'opposition à la majorité n'allait pas jusqu'à prôner un refinancement, mais bien sur le silence d'Hercule, qui avait l'occasion de mettre une plume au chapeau des cellules chargées de préparer les Assises et qui s'en est abstenu. Sans doute l'irritation provoquée par ce qu'Hercule apprécia comme une tentative de récupération universitaire des Assises est-elle pour quelque chose dans ce *black-out*, mais ce facteur n'a, me semble-t-il, qu'une valeur anecdotique.

Je crois connaître la réponse à ma question, qui n'est toutefois pas purement rhétorique. Elle se trouve dans la compréhension du projet politique relativement cohérent dont les Assises furent un levier et dont les membres d'Hercule furent les porteurs - en quelque sorte, il faut tracer le dessin du dessin d'Hercule. Il ne s'agit d'ailleurs pas de machiavélisme, le projet n'ayant rien d'occulte ou de mystérieux, même s'il dépasse largement la seule volonté d'ouvrir un grand débat public.

Ceci nous fait passer des discussions sur ce qui ne se trouve pas dans les conclusions des Assises (ce volet financier dont il fut si difficile de parler) à celles portant sur ce qui se trouve dans ces conclusions - Hercule et Hermès ayant joint leurs efforts pour les rédiger. Les membres de Vulcain furent invités

à cosigner les conclusions, et ils déclinèrent l'invitation. Ce refus fut d'abord interprété par Jean-Marie Cadiat comme un geste de mauvaise humeur attribuable au peu de cas qui était fait du rapport sur le supérieur; plusieurs membres de Vulcain protestèrent contre une telle interprétation, et s'expliquèrent plus à fond, développant des argumentations convergentes. Je crois utile, en guise d'exemple, de reproduire ma propre explication, adressée au coordinateur de Vulcain : *«Le texte de conclusion que nous avons reçu, et dont il ne me viendrait pas à l'esprit de nier l'intérêt, est la conclusion d'une réflexion qui fut sans doute celle de la cellule Hermès (je l'espère en tout cas), mais qui s'est poursuivie à côté du processus des Assises, si l'on accepte d'identifier ce processus aux Agoras et aux deux journées de Charleroi. Ni la lecture des déclarations d'Agoras, ni ce que j'ai entendu à Charleroi ne m'amènent à faire de la décentralisation et d'un recentrage sur l'établissement le fil directeur de la lecture des Assises».*

feu sur les réseaux !

En effet : l'exigence de décentralisation fut, nul ne le conteste, exprimée par les participants aux Assises, mais de là à lui attribuer une position aussi centrale dans la conclusion de l'opération, il y a une marge que les «insatisfaits» de Vulcain n'étaient pas prêts à franchir. Pourquoi le fut-elle par Hercule ? On peut proposer une explication à ce glissement volontaire : les promoteurs des Assises étaient (sont ?) majoritairement convaincus que nombre de réformes dont notre système d'enseignement a un besoin urgent sont bloquées par la concurrence entre réseaux, et par une forme de main-mise des directions de ces réseaux (privés comme publics) sur ce qu'ils traitent chacun comme leur chasse gardée. Cette idée n'est certainement pas absurde.

Les «chefs» des Assises ont estimé que les mouvements étudiant (surtout) et enseignant (un peu) avaient fragilisé le pouvoir des patrons de réseaux, en les délégitimant; d'où le pari qu'il était possible de pousser l'avantage sur ce terrain, et de concrétiser un essai, comme diraient les amateurs de rugby. L'accent mis sur la nécessité d'opérer un recentrage sur l'établissement, indépendamment de son appartenance à l'un ou l'autre réseau, et quitte à déplacer quelque peu le centre de gravité des propos des participants aux Assises, s'inscrit par-

faitement dans la volonté politique que nous prêtons à Hercule. Il fallait donc mettre sous l'étouffoir, pour ne pas affaiblir la charge contre les réseaux, les questions liées aux problèmes de financement, pourtant lancinantes dans de nombreuses déclarations d'Agoras, notamment dans celles qui provenaient de l'enseignement fondamental.

La récente réaction de Théo Hachez, coordinateur d'Hermès, au décret de Laurette Onkelinx sur les missions de l'école, confirme cette interprétation. Parlant du décret, et répondant aux questions d'Isabelle Lemal dans *Le Soir*, Théo Hachez déclarait qu'*«il y a [dans le décret] des dispositifs novateurs. Mais je crains que l'importance accordée aux réseaux ne fasse difficulté. Car la plus grande perversion est la distribution entre réseaux (...). La véritable mission de l'école telle qu'elle ressort du projet de décret, est de reproduire les clivages de la société belge. Ou plutôt de les cloner par la loi, tant ils sont devenus artificiels. (...) L'autonomie pédagogique : au lieu de se retrouver dans les mains des profs, elle est confiée aux pouvoirs organisateurs»*. Les mêmes positions, précisées, nuancées, développées, se retrouvent dans l'article que Théo Hachez et Christophe Derenne, la cheville ouvrière des Assises, ont publié dans *La Revue Nouvelle*⁴.

Deuxième incidente : ce n'est évidemment pas de corporatisme qu'il est question ici. Mais si je ne suis pas dans l'erreur, on admettra qu'il n'est sans doute pas de démarche politique qui puisse se targuer d'être dépourvue de tout calcul - quand on organise un grand débat, c'est parce qu'on a soi-même quelque chose à dire. Ce n'est pas un crime.

à corporatiste, corporatiste et demi

Une fois achevé ce tour d'horizon rapide de ce que les Assises ont fait et de ce qu'elles n'ont pas fait, nous sommes armés pour en revenir à notre questionnement initial sur les accusations de corporatisme, plus précisément de détricotage du système de concertation sociale dont serait grosse l'opération Assises. Il faut évidemment commencer par faire la part des

4. Théo Hachez et Christophe Derenne, «Décret Onkelinx. Vive l'école libérée», *La Revue Nouvelle*, numéro 4, tome CV, avril 1997, p.7.

choses et écarter ce qui relève de la violence dans l'expression, pour ne pas dire de l'injure, dans les accusations de Robert Manchon citées plus haut : ainsi en est-il de l'allusion à Mussolini et au poujadisme. Le corporatisme organise les relations sociales selon un schéma «vertical», en les structurant par secteur d'activité, et donc en éliminant de fait l'expression des formes de solidarité de classe, transversales au découpage en secteurs d'activité. Reprenant un des exemples évoqués ci-dessus, on peut effectivement admettre que l'invention d'un nouveau statut précaire, ou la fixation d'un nouveau critère de discrimination fiscale (le niveau d'instruction), concerne l'ensemble du corps social, et que son éventuelle mise en œuvre, à partir de suggestions formulées par les participants aux Assises, relèverait bien d'une forme de corporatisme, court-circuitant une négociation intersectorielle, ou interprofessionnelle. Mais il faut immédiatement ajouter que cette «dérive» ne se produit pas, et que la crainte qu'elle se produise apparaît comme vaine et excessive.

A l'inverse, le reproche d'antidémocratie adressé aux syndicats traduit, somme toute, une idée élémentaire : les Assises permettent une vaste prise de parole, notamment de la part de protagonistes habituellement muets, et ceux qui s'opposent à cette prise de parole sont clairement des adversaires de la démocratie. Faut-il être représentatif (et de quoi, ou de qui ?) pour avoir le droit de s'exprimer ?

La réponse des organisations syndicales table d'abord sur l'existence de sections locales et d'assemblées plus larges, où la discussion est censée se dérouler. En principe, les prises de position syndicales, même quand elles émanent d'instances locales, sont «cadrées» : elles doivent rester compatibles avec les orientations générales, définies en congrès, ou adoptées par d'autres instances dont le niveau de centralité est supérieur, si l'on ne veut pas parler de hiérarchie. En pratique, il arrive souvent que la démocratie locale présente un encéphalogramme plat, ou que la marge de manœuvre d'une organisation locale soit bridée, de fait, par des considérations tactiques d'appareil.

D'autre part, les enseignants ne sont pas tous syndiqués. La démocratie d'assemblée libre offre la parole à tous. Le discours syndical officiel assume le «privilege» des syndiqués, en attribuant la non-syndicalisation à un refus de se solidariser

avec l'ensemble du monde du travail. C'est effectivement parfois de cela qu'il s'agit, mais cette interprétation fait l'impasse sur la non-syndicalisation qui traduit un refus d'allégeance clientéliste, l'appartenance à un syndicat étant souvent le signe visible de l'appartenance à un pilier, elle-même condition à d'éventuelles promotions, etc.

La notion d'ouverture est, elle aussi, furieusement disputée. Les syndicats s'en réclament par essence, pourrait-on dire, au nom de leur insertion dans une structure interprofessionnelle. Les promoteurs d'événements du type Assises affirment la réaliser en associant à la discussion sur l'enseignement les associations de parents, la Ligue des Familles, les organisations étudiantes, les mouvements d'éducation permanente - et ma liste n'est pas exhaustive. On a vu, à propos des exemples mentionnés plus haut (minerval différé, ALSP) que l'ouverture à l'environnement de l'école ne suffit pas toujours. Mais à l'inverse, le caractère interprofessionnel des syndicats sert plus souvent qu'à son tour d'alibi commode pour régler «en famille» des problèmes qui mériteraient un traitement bien plus ouvert.

Il est vrai que la frontière n'est pas toujours facile à tracer. Ainsi, toujours dans les discussions qu'a connues la cellule Vulcain, un responsable d'une des associations de parents a plaidé pour une modification - dans un sens défavorable aux enseignants - des règles de réaffectation dans le secondaire, en cas de perte d'emploi consécutive, par exemple, à une diminution du nombre d'élèves; typiquement, ce genre de règle est un des éléments du contrat que l'employeur (c'est la Communauté française qui était visée) passe avec les travailleurs qu'il engage, et, à ce titre, l'exigence syndicale de garder le monopole de ce genre de discussion me paraît pleinement justifiée.

Exemple opposé: l'interdisciplinarité. Accroître le caractère interdisciplinaire de l'enseignement, particulièrement en sciences, ne peut se faire sans remettre en cause au moins les habitudes de certains enseignants, mais peut-être aussi les règles d'attribution des cours. Les syndicats sont certes concernés par de telles modifications, mais ne pas sortir du cadre de la négociation syndicale pour traiter une question comme celle de l'interdisciplinarité, c'est se condamner à la voir rester à tout jamais un thème de discours de rentrée

académique. En effet, l'attitude syndicale en la matière est nettement frileuse, pour ne pas dire conservatrice, sans doute parce que, faute de consensus, «l'unité des travailleurs» ne se réalise pas sur ce terrain. En revanche, l'intervention d'acteurs moins directement impliqués est de nature à tordre le bâton dans la bonne direction, et la prise en compte de leur avis est légitime.

pour conclure quand même

Les éléments contradictoires qu'on peut glaner çà et là, au fil de ma contribution, ne le sont pas au point de m'empêcher de conclure. L'exercice pratique de démocratie que constituèrent les Assises de l'enseignement ne mérite certainement pas les qualificatifs qui lui furent lancés - en particulier, le reproche qui consiste à voir dans les Assises un missile téléguidé (et par qui?) pour abattre la concertation sociale ne résiste absolument pas à l'analyse. Mais par ailleurs, le mutisme de Vulcain sur les questions du financement indique très précisément les limites de l'opération : toutes les contradictions sociales ne sont pas solubles par la seule libre discussion des questions en jeu.



Le Soleil et la Lune, xylogravure, 1948.

ressourcer les partis, ressourcer le PS ?

serge govaert

la crise des corps intermédiaires

*«A l'époque du suffrage censitaire, la force des partis résidait uniquement dans le soutien actif ou passif de notables ou cadres de la société (...) Les partis de notables ne recrutaient pas d'adhérents payant une cotisation régulière et leurs structures, souvent assez floues, ne correspondaient à une réalité vivante qu'en période électorale».*¹

Bien sûr, la réalité des partis est aujourd'hui très différente. Les grands partis belges comptent des dizaines de milliers d'adhérents, leurs structures ne sont floues que lorsqu'elles sont occultes, ils existent en dehors des périodes électorales. Au point qu'on leur a reproché leur ingérence permanente dans la vie politique : d'où le terme «particratie», dont l'histoire est sans doute à écrire. Mais tout universel que soit aujourd'hui le vote, les partis sont en crise depuis plusieurs années. Cette crise les déforce; leur influence en reste-t-elle intacte ?

Dans la Belgique moderne, les partis remplissent des fonctions plus diverses qu'à l'époque du suffrage censitaire. Leur fonc-

1. CRISP, *Les partis politiques en Belgique*, Dossier n°44, Bruxelles, 1996, p.11. Ajoutons que de 1848-1893, l'électorat s'est limité à 20% de la population.

tion de médiation semble particulièrement touchée, même si elle n'est pas la première qu'ils aient assumée.

Luc Huyse range les partis parmi les «*corps intermédiaires*». Ceux-ci assurent, explique-t-il, une «*réduction de complexité*» en «*écartant certaines demandes et en rassemblant les aspirations qui subsistent sous forme de revendications limitées en nombre*»². La fonction de médiation, ainsi définie, ne peut cependant être dissociée des autres aspects de la «représentation», sous peine de ne considérer les partis que comme des éléments du tissu associatif, dont la particularité consisterait à se «salir les mains» dans le cambouis politique. Nourrir l'illusion qu'une participation démocratique nouvelle pourrait s'exprimer de façon privilégiée au travers du tissu associatif serait, entre autres choses, nier que les associations sont traversées d'intérêts parfois contradictoires, qu'il leur arrive - en particulier sur le plan local - de s'opposer sur des dossiers concrets³, qu'il ne leur est dès lors pas toujours possible de se fédérer et que, dans cette hypothèse, leur fonctionnement n'est pas nécessairement démocratique.

En d'autres termes : la médiation n'est pas seule en cause. «*Les partis ne visent plus leur rôle de représentation. Ce sont des entreprises politiques qui produisent des élus, comme une entreprise de publicité produit des campagnes*»⁴. Les partis traditionnels sont également hors jeu dans deux des grandes fonctions qu'ils remplissent depuis un demi-siècle : celle de «*simplification et de stratification des choix politiques*» et celle d'«*expression politique des mondes idéologiques*», voire d'«*intégration sociale*», pour reprendre les termes qu'utilise le dossier précité du CRISP. Sur ces plans, la crise des partis n'est pas différente de celle de l'institution parlementaire : celle-ci, écrit Lieven De Winter, «*ne peut traduire les opinions politiques du citoyen et joue donc un autre rôle de 'représen-*

2. Luc Huyse, *De lange weg naar Neufchâteau*, Van Halewijk, Louvain, 1996, p.107.

3. Le journal bruxellois *La Lanterne* rapportait par exemple dans ses éditions du 10 juin 1995 l'antagonisme, à Anderlecht, entre un comité de quartier (Le Parc Forestier) hostile au classement de l'espace vert de ce nom et un autre comité (Les Amis du Parc Forestier) qui y est favorable.

4. Alain Touraine, *Le Monde*, 12 décembre 1995.

tation', en termes d'échanges, de services rendus, d'attention pour les arrondissements des uns et des autres»⁵.

Que signifie cette crise de la représentation ? Serait-ce qu'à travers les partis, le Belge a découvert sa propre impuissance ? Qu'il veut briser un miroir que lui tendaient jusque là, sans trop susciter d'animosité, des hommes politiques ni plus ni moins hâbleurs, débrouillards, pragmatiques et négociateurs que lui ? Cette hypothèse expliquerait pour partie le succès d'hommes politiques populistes, chez nous ou ailleurs, dont les déboires judiciaires n'ont entamé le capital de sympathie qu'après de longues années et des scandales à répétition.

la participatie est-elle encore ce qu'elle était ?

Au risque de ramer à contre-courant d'une idée assez largement répandue, je crois qu'il ne faut pas surestimer le poids de la participatie. Il ne faudrait pas, non plus, faire abusivement son procès. Déplorer, comme le fait Jean Vogel⁶, le rôle accru des partis dans la désignation des ministres - en particulier pour les gouvernements des Communautés et des Régions - c'est omettre qu'il s'est substitué pour partie au rôle que jouaient antérieurement, dans ce domaine, le roi et son entourage. Est-ce là vraiment un recul démocratique ?

L'influence des partis doit être ramenée à ses justes proportions en considérant notamment qu'elle n'est pas supérieure à ce que peut l'autorité publique, c'est-à-dire de moins en moins. Bien sûr, la carte de parti reste un outil précieux dans des pans entiers de l'administration, pour faciliter l'accès au logement social, afin d'obtenir l'accélération d'un dossier. Mais on peut difficilement soutenir, à une époque de désinvestissement du pouvoir public, que ce soient là des lieux ou des procédures en expansion. Les trafics d'influence qui s'attachent, le cas échéant, à l'appartenance politique de fonctionnaires dirigeants et l'intérêt que pourraient conserver les partis à garder, de ce fait, la mainmise sur les promotions à

5. *Le Soir*, 3 novembre 1995.

6. Jean Vogel, «Les premiers pas d'une longue marche vers la réinvention de la démocratie», in *L'Affaire Dutroux. La Belgique malade de son système*. Ed. Complexe, Bruxelles, 1997.

ces emplois semblent par ailleurs relever tout autant de la corruption privée que d'une forme perverse de politisation.

En Belgique, le rapport des partis à l'Etat et leur rôle dans la «production» des décisions politiques sont une matière à manier avec précaution. On lit parfois que «*le compromis à la belge a favorisé la formation d'une classe politico-affairiste*»⁷. Certains observateurs affirment que le débat «communautaire» et les réformes successives de l'Etat ont affaibli ce dernier. D'aucuns ont plaidé en faveur d'une reformation des partis nationaux.

Personnellement, je vois dans le processus de scission des partis nationaux (et dans l'impossibilité pratique de voir émerger de nouveaux partis qui auraient, d'emblée, une vocation nationale) un élément extrêmement révélateur des limites de la «particratie». La seule fonction où les partis ne sont pas hors-jeu est celle de la sélection des élus; leur poids, dans ce domaine, reste prépondérant. A partir du moment où ces élus ont effectivement cessé *de facto* d'être des représentants de la nation entière pour se ranger en groupes linguistiques au Parlement, les partis nationaux avaient beaucoup moins de raisons de subsister... sauf à entrevoir un destin vraiment politique qu'ils ne sont plus à même d'assumer.

le PS: un parti de municipalistes ?

Plus que d'autres, le parti socialiste est confronté à ce problème de perte d'influence. Historiquement déjà, on ne peut mettre dans un même sac le premier parti belge - le Parti libéral créé en 1846 à Bruxelles - et un parti de masse comme le PS. Le fait qu'aujourd'hui, le rapport affiliés/électeurs soit comparable quelle que soit la formation politique⁸ n'enlève rien à la spécificité originelle du POB, instrument d'émancipation d'une classe et de lutte contre l'Etat.

C'est pour cette raison notamment, peut-être aussi en raison de certaines carences de la «pensée étatique» de Marx⁹, que

7. *Le Monde*, 27 mars 1995.

8. Pour le PS, ce «taux d'adhésion» tourne actuellement autour des 15%; pour le PRL, il avoisine les 12%.

9. Jean Ziegler, in *Le Soir* du 13 mars 1986.

le PS - et le POB avant lui - ont traditionnellement attaché peu d'importance au rôle de l'Etat dans le combat politique et à la nécessité de l'investir. Quand des commentateurs flamands parlent de «l'Etat-PS», c'est plus à l'implantation communale du parti, aux réseaux qu'il a tissés au niveau local et inter-municipal qu'ils songent. Le PS y remplit très certainement une fonction médiatrice. Mais - quand il s'y est essayé - il n'a pu faire, de cet ancrage local, un instrument de conquête du pouvoir. Ziegler n'a pas tort d'affirmer que le socialisme a, de ce point de vue, été «vampirisé» par l'Etat. A force, il présente même certains aspects d'un parti de «notables», mais de notables contemporains : le nombre, parmi ses adhérents, de conseillers communaux, provinciaux, mandataires de CPAS et autres est considérable.

C'est à partir de bastions municipaux que le PS a, au fil des années, bâti sa puissance. Contrairement aux sociaux-chrétiens, il n'occupe pas les rouages du pouvoir national, sans interruption, depuis près de quarante ans. Par contre, il participe à toutes les députations permanentes wallonnes depuis plus de vingt ans (et depuis plus longtemps pour plusieurs d'entre elles); il est représenté dans un nombre important de collèges échevinaux, en particulier dans les provinces de Liège et de Hainaut. Même au scrutin communal d'octobre 1994, alors que son déclin électoral s'amorçait, il décrochait 27 majorités absolues sur 69 communes dans le Hainaut et 26 sur 84 communes dans la province de Liège.

L'influence des fédérations et parfois des sections (les USC), ou en tout cas de leurs directions, est donc très logiquement restée considérable au sein du PS. Le poids des municipalistes a, par ailleurs, favorisé - plus, peut-être, que la participation au pouvoir dans les gouvernements du pays ou des entités fédérées - d'énormes écarts entre le programme (la vocation de défendre le secteur public et les intérêts des travailleurs, essentiellement) et la pratique politique : dans le logement social, l'enseignement, les hôpitaux, la distribution de gaz et d'électricité, le PS a été amené à défendre des priorités dictées par des considérations de nature locale plus que par une réflexion sur de possibles avancées politiques globales.

Or, ni les communes ni les intercommunales ne sont (intrinsèquement, en tout cas) des lieux où s'épanouit la démocratie; et s'il n'y a pas d'Etat-PS au sens fort (alors qu'un «Etat-CVP»

a sans doute bien existé, dans les années 60, en Flandre), l'implantation municipale du PS, devenue le fondement même de son ancrage (wallon, en particulier), a probablement donné à son action politique une coloration toute spécifique et à son fonctionnement interne une étouffante rigidité.

A la crise générale de l'Etat-providence, le PS n'a répondu que par une attitude défensive; pouvait-il en être autrement dès lors qu'il restait confortablement installé au pouvoir dans ses bastions hennuyers et liégeois, où se replie d'ailleurs volontiers ses «grands hommes» lorsque leurs mandats nationaux leur deviennent trop difficiles à assumer ?

deux partis socialistes à la recherche d'un nouveau souffle

Confronté à la même crise d'un modèle qui a fait les beaux jours de la social-démocratie, le SP a cherché dès les années 80 à se dégager des réponses politico-économiques pour se donner, au fil des congrès, un profil «éthique». En 1993, son congrès d'Anvers affirmait ainsi: *«D'aucuns veulent nous imposer un débat suranné fondé sur de mauvaises questions (...). Dans notre optique, ni 'le marché' ni 'l'Etat' n'occupent une place centrale. Pour nous, dans une société démocratique, c'est l'homme qui doit être au centre»*. Aveu d'impuissance ? Peut-être: il n'est pas sûr qu'il y ait encore beaucoup de place dans ce créneau, ni que les socialistes puissent y défendre une spécificité sans, justement, poser quelques-unes de ces «mauvaises questions».

Mais le SP n'est pas le PS.

D'abord, parce qu'il n'a jamais été le premier parti en Flandre: dans ses meilleures années, c'est-à-dire au lendemain des grèves de 1960, il recueillait près de 30% des voix; actuellement, il dépasse tout juste les 20%.

Ensuite, parce que son implantation provinciale et communale est beaucoup moins solide. Même s'il est présent dans toutes les députations permanentes, il n'y est qu'un partenaire d'appoint. Dans les communes flamandes, il ne détient que deux majorités absolues en voix sur 308 communes (à

Gingelom dans le Limbourg et à Kappelen-op-den-Bos dans le Brabant flamand). Dans les communes de plus de 50 000 habitants, il n'a aucune majorité absolue et 5 majorités relatives seulement, d'ailleurs très courtes (Malines, Louvain, Hasselt, Gand et Ostende).

Enfin, les rapports entre les fédérations du SP se sont considérablement modifiés en vingt ans : plusieurs grosses fédérations ouvrières (Anvers, Malines, Saint-Nicolas, Courtrai) ont perdu plus du tiers de leurs effectifs.

Le PS ne partage aucune de ces caractéristiques, et aucune de ces évolutions.

Il est évidemment trop tôt pour savoir si les changements de stratégie et de tactique auxquels s'est essayé le SP porteront leurs fruits. Les glissements qu'ont connus les rapports de force internes ont permis à Louis Tobback, élu président du SP début 1995, de modifier les statuts du parti : élection directe du président par les membres, ouverture des congrès à tous les adhérents (mais les délégués restent seuls à pouvoir voter), désignation et mandat des délégués aux congrès par les sections (et non plus par les fédérations). Toujours est-il que le SP a réussi en mai 1995 à freiner un mouvement descendant qui paraissait inéluctable, alors même qu'il était touché de plein fouet par des « affaires » (démission de Willy Claes comme secrétaire général de l'OTAN, démission de Frank Vandembroucke de son poste de vice-premier ministre).

un contexte politique n'est pas l'autre

Dans sa recherche d'un nouvel électorat (verticalement, en s'adressant aux « cols blancs » et aux nouvelles classes moyennes; horizontalement, en s'ouvrant au mouvement ouvrier chrétien), le SP a sans doute affadi certains de ses fondements idéologiques; mais il n'est pas exclu que, dans le contexte flamand, l'opération puisse - à terme - réussir au moins en partie. Une fraction de l'électorat ouvrier (celui-là même qui avait fait la force des grandes fédérations du SP) s'est, certes, progressivement tournée vers le *Vlaams Blok*. Mais l'apport de nouveaux électeurs (les jeunes, les militants de nouveaux mouvements sociaux, etc.) n'a pas permis jus-

qu'ici aux Verts flamands (*Agalev*) de connaître une progression comparable à celle d'Ecolo. Qu'on en juge :

élections législatives	résultats d' <i>Agalev</i> dans les cantons flamands	résultats d'Ecolo dans les cantons wallons
1985	5.8%	6.2%
1987	7.0%	6.5%
1991	8.0%	13.5%
1995	7.2%	10.3%

«*Le système partisan flamand (...) est en voie de recomposition et n'offre donc pas de repères stables*»: cette situation, que décrit Benoît Rihoux¹⁰, n'est pas propre à la Flandre mais elle y nuit davantage à *Agalev* que la recomposition en Wallonie n'est défavorable à Ecolo. Dans une étude récente relative aux motivations des électeurs flamands, Marc Swyngedouw¹¹ a bien indiqué que pour ses électeurs, *Agalev* reste avant tout un parti qui défend l'environnement. Une analyse appliquée au cas limbourgeois¹² pour les élections législatives de 1991 a montré par ailleurs que les voix du *Vlaams Blok* venaient en majorité du SP (27%), celles d'*Agalev* du CVP (10.7%); *Agalev* perdait d'autre part, lui aussi, beaucoup d'électeurs (6.9%) passés au *Vlaams Blok* ! Cette analyse ne peut évidemment être transposée telle quelle à l'ensemble des provinces flamandes, mais elle trace le cadre dans lequel se situe l'entreprise de rénovation du SP.

La situation est différente en Wallonie et à Bruxelles. Le PRL-FDF y tient un discours dit «social» qui capte des voix d'électeurs issus des classes moyennes inférieures (dont on peut penser qu'en Flandre, ils auront été effrayés par le radicalisme verbal de Guy Verhofstadt); l'extrême droite y est divisée

10. Benoît Rihoux, «*Agalev 1970-1996: d'un mouvement marginal à un parti systémique*», in : Pascal Delwit et Jean-Michel De Waele (eds), *Les partis politiques en Belgique*, Editions de l'ULB, Bruxelles, 1996, p. 149.
11. Marc Swyngedouw e.a., «*Subjektieve motieven van partijkeuze bij de nationale verkiezingen van 21 mei 1995 - Resultaten van de BRTN-ISPO Exit-Poll*», Louvain, KUL 1996.
12. Jaak Billiet, «*Een statistische analyse toegepast op gegevens uit Limburg*», in : *Res Publica*, 1992/2, pp. 227-244.

et localement mal implantée; Ecolo n'y connaît pas avec la même acuité les dilemmes et les déchirements d'*Agalev* (dont plusieurs mandataires ou dirigeants sont passés au fil des années, qui au SP, qui même au CVP: Ludo Dierickx, Paul Staes, Leo Cox...). Ecolo y est, aussi, mieux implanté localement (c'est-à-dire de façon plus équilibrée). Aux élections régionales de 1995, ses résultats se situaient pour les 97 cantons wallons dans la tranche 0-10% pour 56 cantons, et dans la tranche 10-20% pour 41 autres; *Agalev* par contre, sur 103 cantons flamands, se trouvait dans la tranche 0-10% pour 98 cantons et dans la tranche 10-20% pour 5 cantons seulement.

les marges d'une refondation

Cela étant, le PS n'est pas dépourvu d'atouts. L'absence d'une extrême-droite crédible lui permet de rester le parti de la classe ouvrière: on sait qu'en France, ce n'est plus le cas ni pour le PS, ni pour le PCF. Ses bastions municipaux, par ailleurs, ne se sont pas érodés. Enfin, il a pu liquider ou marginaliser, au fil des années 70 et 80, les formations politiques situées à sa gauche et certains avatars du nationalisme wallon.

Paradoxalement, ces atouts sont peut-être autant de faiblesses.

Le premier est un frein dans la recherche d'un nouvel électorat, alors même que la société a changé et que les caractéristiques des classes sociales se sont profondément modifiées. Le succès d'Ecolo (comparé à la relative stagnation d'*Agalev*) illustre bien l'échec du PS dans ce domaine.

Le second a pour corollaire un certain confort idéologique et militant, dont l'âge des adhérents du PS est l'une des manifestations. Dans la plupart des fédérations ouvrières, celles qui «tiennent bon», les membres âgés de plus de 65 ou 75 ans sont proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble du parti. Réduire ou accroître le pouvoir des sections n'a guère de sens en soi. Il est des communes où la section locale n'est pas, ou plus exactement n'est plus, le reflet de la composition démographique et sociale du monde du travail. Dans une grosse section bruxelloise comme celle de Saint-

Gilles, par exemple, les adhérents d'origine maghrébine sont une infime minorité. Une ouverture est indispensable à ce niveau; il n'est pas sûr qu'elle soit possible dans un contexte de domination du parti.

Le troisième atout enfin lui a conféré une situation de monopole que seuls le discours et l'action d'Ecolo peuvent sérieusement mettre en question aujourd'hui. Les tensions politiques n'en ont pas disparu pour autant; elles se sont déplacées à l'intérieur du parti, mais elles s'y expriment souvent sur des modes biaisés.

Si le PS entend se réformer autrement que par une révision cosmétique de ses statuts ou en se contentant de prôner l'élection directe des responsables à tous niveaux - jugée «*responsabilisante*»¹³, mais qui n'est certainement pas une panacée si cette élection n'est qu'un acte formel, en dehors de tout débat politique - il ne pourra faire l'économie d'une réflexion sur ses rapports, et ceux des autres partis politiques belges, avec un Etat dont il s'est longtemps méfié (comme d'ailleurs, mais pour d'autres raisons, les catholiques ou les libéraux) mais qui, par ailleurs, n'a jamais été un Etat fort, fondé sur un sens durable et profond de l'intérêt collectif. C'est cet Etat malingre et affaibli qui a permis la fédéralisation, et non l'inverse; c'est lui aussi qui a fini par faire de l'électeur un consommateur.

Pour tout dire et même au niveau communal, où le bourgmestre est peut-être plus proche de ses administrés mais fait parfois figure de potentat local, une cure de démocratie ferait, aux socialistes, le plus grand bien. Il est possible que des évolutions récentes l'y conduisent. La loi sur le financement des partis politiques a ainsi des effets qu'on ne mesure sans doute pas aujourd'hui à leur juste dimension. Il est possible que la désaffection militante et les revers électoraux, dont l'impact ne s'est pas encore fait véritablement sentir, favorisent un débat interne bien nécessaire. Faudra-t-il pourtant, pour que le PS se ressource - et se redresse - qu'il tombe d'abord aussi bas que la SFIO ne se trouvait en 1971, lorsque Mitterrand l'a «cueillie» de l'extérieur pour en faire l'instrument de son accession au pouvoir - un instrument qu'il a pu, parce qu'il était usé et défait, remodeler? La gauche mérite mieux...

13. Charles Picqué au *Soir*, 27 février 1997.

notre miroir africain

*entretien avec pierre galand**

Contre l'eurocentrisme - innocent ou néocolonial - bien des militants de la coopération avec le Sud - et en tout cas Pierre Galand - réclament ici depuis longtemps une attention pour ce que le Sud peut nous apporter.

Si le hasard a voulu que la politique belge en Afrique centrale soit, à propos du Rwanda, l'objet d'une enquête parlementaire en même temps que le fonctionnement de la justice, il fait bien les choses en nous rappelant la nécessité d'une vue plus globale et plus juste du monde. - MG., juin 1997.

Notre volonté de mettre en parallèles la crise sociale et politique belge et les mouvements observables au Sud ne relève pas d'un souci rhétorique. Quels sont pour toi les éléments communs ?

Pierre Galand — J'observe depuis un certain temps que le Sud sert de laboratoire de la dérégulation, et que ce projet ne se limite pas à la sphère économique. La fin de la guerre froide

*. S'il n'est pas nécessaire de présenter aux lecteurs des *CM* l'actuel président du CNCD, il faut attirer leur attention sur la parution de son récent ouvrage *La Coopération belge au développement - Aide ou business ?* (EVO Société, 1996, avec Gabrielle Lefèvre).

laisse toute la tribune à un discours néolibéral triomphaliste : la « victoire » ne donne pas l'occasion de faire mieux ou autrement, désormais sans les contraintes politico-militaires du conflit des puissances ; au lieu d'une analyse du rapport des forces, elle produit de l'auto-justification doctrinaire.

Le raidissement orthodoxe porte notamment sur l'idée-même de coopération au développement, qui est abandonnée, et révèle alors crûment que celle-ci n'a été - pour d'aucuns à l'Ouest - que l'instrument ou l'emballage de la concurrence : donner un minimum d'aide pour contrebalancer les avances « des rouges ».

Le parallèle entre l'abandon de la coopération au Sud et le démantèlement de l'Etat-providence au Nord est assez frappant, et met en évidence un facteur commun : le recul de l'Etat de droit. Les acquis, pour les rapports entre groupes sociaux, entre régions, entre Etats du Nord et dans les rapports Nord-Sud sont mis en cause, notamment les acquis de l'effort de la communauté internationale de l'après deuxième guerre mondiale, dont l'Organisation des Nations Unies a été le creuset.

Plus précisément, les politiques imposées de diminution du rôle de l'Etat - « d'ajustement structurel » de la Banque mondiale, par exemple - ont déstructuré les outils de ceux des Etats du Sud qui avaient entrepris de se doter d'un minimum de capacité de gestion des rapports sociaux, et donc du développement. Les gens qui étaient nos amis, au Vietnam, en Algérie, dans beaucoup de pays d'Amérique latine, au Nicaragua, ne sont plus simplement confrontés au « méchant impérialiste » militaire : c'est le libéralisme mondial qui oblige à liquider les acquis sociaux dont la revendication avait guidé la décolonisation, et dont la construction avait mobilisé l'effort des peuples. Chez eux, comme chez nous en Europe, c'est l'idée d'un développement économique accessible pour les gens, respectueux de leurs droits qui est battue en brèche.

Par ailleurs, on n'a jamais autant parlé des droits de l'Homme.

PG .— Oui, et c'est presque incroyable : Rio de Janeiro, dès 1992, sommet mondial sur les questions de l'environnement, suivi immédiatement d'un autre sur les droits de l'Homme (Vienne - 1993), puis d'un autre sur les questions de la population (Le Caire - 1993), d'un autre encore sur les droits des

femmes à Pékin (1995) ou sur les questions sociales (Copenhague - 1995). On était capable de dire tout sur tout, et on ne pratiquait plus rien sur rien.

Le Sud a effectivement servi de laboratoire, de banc d'essai pour cet écart entre les discours et la pratique.

Ceux qui ont essayé de tirer la sonnette, comme le GRESEA*, ont été marginalisés, le discours dominant étant celui des grands bailleurs de fonds internationaux, celui des «vainqueurs» qui ne s'encombraient plus des valeurs mises en avant précédemment.

En Afrique, le changement ne prend-il pas plutôt la forme d'un «désengagement» ?

PG .— Oui, pour une part. Dès 1990, au Département d'Etat américain, un type me disait que *«l'Afrique, ça ne compte plus, l'Afrique ne nous intéresse plus du tout, ça n'a plus de sens, ... il n'y a plus de rouges.»* Les Européens ont suivi. Ils ont laissé les Accords de Lomé en jachère, par exemple.

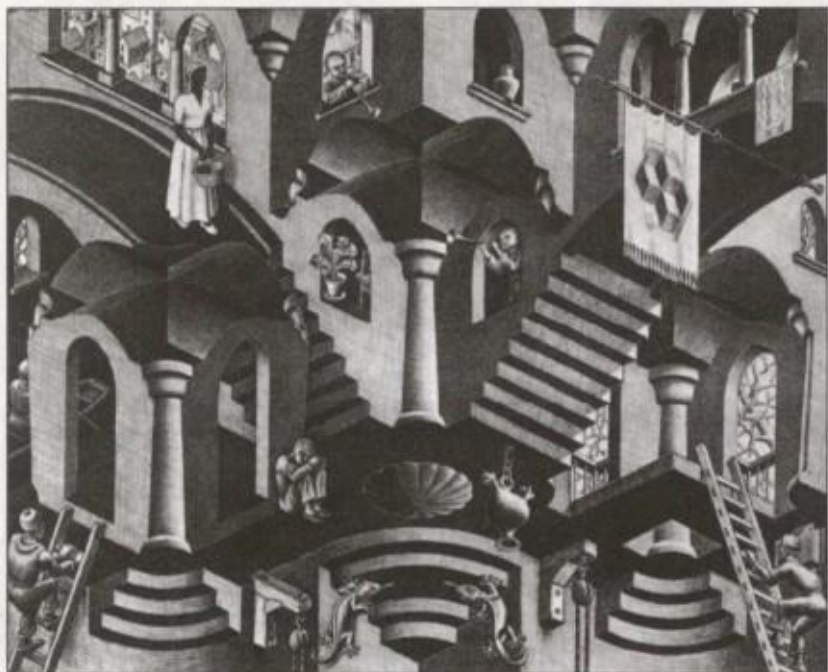
Mais il y avait d'autres courants américains, qui ont porté une autre vision du monde, celle d'un ordre américain-mondial : les opérations en Irak, en Somalie, puis en Bosnie illustrent l'émergence de cette conception impériale. En toute hypothèse, il s'agit d'une ambition du type «comment est-ce qu'on gère tout ça ?», de remettre un minimum de «bon» ordre partout.

Et les Africains ?

PG .— Le réveil africain, inattendu, va modifier la donne, en particulier les changements intervenus en Afrique du Sud. Certes, il y a là une dimension économique régionale et des intérêts commerciaux qui jouent un rôle, mais il ne faut pas sous-estimer la volonté de construire une Afrique qui dépasse le choix «rouge ou blanche», et s'affirme noire : ça, ce n'est pas «un plan américain».

S'il y a bien une absence de concept pour l'Etat dans la société de demain, au plan interne comme dans la gestion

* *ndlr* : Groupe de Recherche et d'Etude de Stratégies Economiques Alternatives.



Concave et Convexe, lithographie, 1955.

internationale, sachons que «le plan américain pour le monde», ou en tout cas une vision d'un certain ordre nous pendent au nez, et ne mésestimons pas la capacité - prouvée - des Africains à réagir.

Comme tu le notes pour l'Afrique, l'effet de l'implosion soviétique, de la perte d'un contre-poids ou épouvantail extérieur sur les relations sociales en Europe occidentale a été ressenti par nombre de syndicalistes chez qui on n'aurait pas attendu trop de nostalgie. Le pouvoir économique se croit désormais tout permis.

Mais le «mouvement blanc», c'est aussi l'expression d'une relative perte de confiance dans les institutions, et d'une relative confiance des gens dans leurs propres forces. Il y a quelque temps déjà, tu nous parlais en somme d'un «mouvement noir», symbolisé par la Charte d'Arusha.*

PG .— Je perçois, ici comme partout, qu'il y a des gens capables de réagir, de se grouper, et de refuser une injustice ou un abandon de plus. Par rapport aux acquis antérieurs, la courbe - après une période de plusieurs années de reculs, de fragilisations, de désaffections - s'infléchit, et ceux qui ont concédé - voire abdiqué ou collaboré - sont pris à contrepied. Il faudrait passer de la défensive, parfois corporatiste, à un projet d'alternative, et nombre de nos organisations sociales n'y arrivent pas ou n'en sont pas capables. Voilà pourquoi d'autres font autrement, un peu partout dans le monde.

«Arusha» nous disait déjà que les gens s'organisent, dans les champs de l'économie, du social et aussi du culturel, pour définir les moyens de réaffirmer leur dignité.

C'est le plus grand commun dénominateur de la planète aujourd'hui, et il faudrait le montrer davantage : de l'Afrique du Sud aux Philippines, de Haïti au Brésil, ... des gens mènent leur combat, pour avoir des villes propres, pour défendre les gosses, pour avoir leurs droits de citoyens, ... Leur capacité est remarquable, et on ne peut plus prétendre aujourd'hui qu'ils sont «manipulés par Moscou» (ou par Pékin). Ils manifestent le besoin sans limite de réaffirmer que l'être humain a une valeur, une dignité à défendre. C'est «l'espérance des peuples».

*. *ndlr* : Voir «Arusha : une charte africaine de la participation populaire au développement» (CM n°175, *L'Afrique noire asphyxiée*, août-sept. 1990).

Pour moi, la Marche blanche, ce n'est donc pas tant un « effort de citoyenneté » qu'un « effort de dignité », à propos de quelque chose d'absolument dégueulasse, l'usage des enfants à des fins commerciales, de pédophilie.

Le mouvement peut aussi être usé, digéré, ...?

PG .— Chez nous, il est vrai que le système a une grande capacité de reproduction par inertie. Mais il y a plus grave que cela, et à ce propos je voudrais mettre en perspective le travail de la Commission sur les sectes.

On sous-estime ici combien des *think-tanks* et de riches fondations américaines ont investi de grandes quantités d'argent pour développer des systèmes para-religieux de contrôle social des libres-marchés à reconquérir. Un réseau bien huilé de sectes a été testé pendant des années en Amérique latine - pour combattre sur le terrain les mouvements issus de la Théologie de la Libération - et se retrouve aujourd'hui en Afrique.

Où l'objectif est d'empêcher toute volonté citoyenne de s'exprimer, ou de se réorganiser dans la continuation des projets définis par les luttes de décolonisation. Dans le dos du FRE-LIMO au Mozambique, du MPLA en Angola, et maintenant du FPR au Rwanda, je vois la montée en force de l'ensemble de ces sectes, soit sous le déguisement d'ONG, soit carrément avec des missionnaires (les modèles de l'Eglise catholique ont été étudiés, et reproduits).

Leur méthode est simple : il s'agit d'aliénation mentale selon des techniques de groupe. Tout le monde est frère, tout le monde pardonne; tous les frères sont assis, passifs. Au Rwanda, il faut « oublier » le génocide, et le frère est prié d'oublier de se constituer partie civile. Au Mozambique, le programme de rééducation des jeunes tueurs de la RENAMO (encadrée en son temps par les hommes de l'*apartheid*) est combattu et remplacé par l'inféodation religieuse.

Le « succès » est tel que les grandes institutions religieuses s'en inquiètent. Elles contre-attaquent sur le même terrain en avançant leurs propres branches sectaires. Ainsi en est-il de l'*Opus Dei* dans l'Eglise catholique, dont les ravages en Amérique latine et en Afrique se prolongent aujourd'hui en Europe.

Ceux qui, en Belgique, ont attiré l'attention sur le danger des sectes, et promu le travail de la Commission, ont d'emblée été attaqués : on a vu insinuer qu'un Serge Moureaux serait pédophile, d'autres seront salis, menacés ou violentés. Non pas parce que tel ou tel petit groupe d'illuminés a été mis en cause, mais parce que les médias pourraient s'intéresser à moins «anecdotique», la toile d'araignée qui se tisse d'associations culturelles en clubs nouveaux et en positions de contrôle des associations existantes.

Cela dit, le travail des parents a été extraordinaire, tout comme celui des familles des paras. J'ai vu celles-ci lors de leur voyage au Rwanda : ce fut un remarquable travail de citoyenneté que d'arriver finalement à la mise en route de la Commission, à une enquête véritable.

Faut-il, et peut-on consolider de telles initiatives, et comment ?

PG .— Est-ce qu'un modèle de réanimation de nos sociétés est déjà structuré? Non, mais l'impulsion est là, les gens en témoignent. Et les «anciens mouvements», des gens comme moi, n'avons pas bien vu comment se faisait cette transformation, mais elle se fait.

Il faut, non pas «organiser» les gens, mais ouvrir le débat qui conduira à une synthèse de toutes les résistances : «maltraitance des enfants», «sectes», ... et aussi dans les usines. L'objectif doit interpeller tous les citoyens, les progressistes, tous ceux qui ont mené les combats pour les droits sociaux : il s'agit de restructurer un Etat de droit, de définir une nouvelle étape. La réflexion est encore trop faible et dispersée actuellement.

Imagines-tu un rôle particulier pour les associations «paix et développement», une réorganisation de celles-ci ?

PG .— La Belgique était un pays fort avancé en matière de soutien au monde associatif, les mouvements y étaient des lieux de création. Mais avec la crise économique, ils se sont repliés, dans un réflexe de survie et de maintien de l'emploi : aller chercher le financement de l'Etat, en baisse; se battre contre la baisse, et finalement pour conserver sa part. Tout cela a rendu frileux, a diminué le goût du risque.

Dans le temps, l'association existait sans financement, par la volonté des citoyens. Aujourd'hui, dès que les financements disparaissent, l'association disparaît, comme le VAKA récemment en Flandre. Le CNAPD continue à vivre d'une subvention, mais on ne le voit plus vivre de son action ni des cotisations.

C'est un problème grave. Restent des associations sous un régime parapublic, et menacé, et seulement des «gros machins» collecteurs de sous, du genre MSF, c'est-à-dire qui peuvent faire du spectacle à la télé, y faire vibrer les cœurs. En termes de projet de société, c'est nul. Ou plutôt, c'est très orienté dans le genre : Tintin au Congo, xème épisode.

Sauf en marge, je ne vois pas l'ensemble des associations «paix et développement», actuellement en Belgique, comme un lieu où s'élabore une réflexion sur la transformation sociale, sur une nouvelle conception de l'Etat de droit, des rapports sociaux. Dans les ONG, le débat oppose souvent celles qui font de l'urgence et celles qui font du développement.

Et en outre se pose la question des dérives politico-militaires ?

PG .— Dans le cas précis du Congo par exemple, fin 1996, la demande européenne d'un «couloir humanitaire» visait en fait à empêcher le déclenchement d'un mouvement qui pouvait être d'importance, on l'a bien vu depuis lors. Et puis, à mesure que le mouvement passait quand même, et que les pays de la région s'organisaient, les cercle de l'humanitaire ont persisté à ne parler que de réfugiés, sans mentionner jamais les génocidaires qui les retiennent en otages !

Certes, il y avait, et il y a, des réfugiés-victimes, mais si «on oublie» les génocidaires, le discours humanitaire sert des buts de guerre. Il ne remplit pas sa mission. Il y a encore une vraie guerre sur le terrain, entre plusieurs armées et milices. D'ailleurs, et pour cause, les «enquêteurs» éventuels ne sont guère disposés à y aller prendre des balles perdues. Kabila a dit à plusieurs reprises qu'il était d'accord avec l'envoi d'une commission d'enquête et avec l'organisation de secours aux victimes civiles du conflit. Son exigence, dès février 97, était double : l'enquête devait porter sur tous les crimes depuis 1994 et l'aide devait aller à toutes les victimes. Il fut traité de «boucher du Zaïre» par la commissaire Bonino. «On» a laissé Mobutu bien plus tranquille, et pendant des décennies !

Le renversement du mobutisme peut être l'occasion de définir une nouvelle politique belge envers le Congo. Quels objectifs soutiens-tu ?

PG .— La politique belge en Afrique était la politique de tous les compromis : entre la théorie de la coopération, et la pratique...

Il faut rappeler qu'au départ le *return* était le principal et cynique souci. Un Simonet, dans les années 80, n'expliquait-il pas crûment que le rapport dépassait très largement la dépense. C'est ainsi qu'avec Mobutu et Habyarimana, furent construits bien des «éléphants blancs», alors que la population s'enfonçait dans la misère absolue.

Il a fallu que le pillage par le clan Mobutu dure et prenne des proportions gigantesques, au point que s'effondre la machine économique, pour que les flux diminuent.

C'est seulement à ce moment, dans les années 1990, que la Belgique a plaidé pour le *boycott*, notamment auprès des Français et des Américains. Il faut mettre ce changement au crédit du SP et de son jeune président Vandembroeck, qui se sont fait un point d'honneur de ne plus verser un franc au Zaïre de Mobutu. Trois milliards de francs belges, par an, prendront dès lors d'autres destinations, notamment les économies budgétaires.

Mais les Français ne respectent le *boycott* que jusqu'en 1994.

Comment analyses-tu ce revirement ?

PG .— La France considère qu'elle a besoin de Mobutu pour mener ses opérations au Rwanda, et disposer d'une base arrière, comme on le verra lors de l'opération Turquoise. Les contacts sont repris avec Mobutu dès la fin 1993.

Mais, aussi bête que cela puisse être, le ressort de la «politique africaine» de la France en cherchant à écraser le projet du FPR, c'est de reconquérir du terrain sur «les Anglais» et les anglophones ! Secondairement, il s'agit de récupérer les positions commerciales et industrielles des Belges au Zaïre, et de conforter ainsi «son» Afrique, francophone !

Revenons-en à la politique belge...

PG .— Nous n'en sommes pas loin, car à ce moment-là elle est empêtrée dans la question rwandaise, précisément. Plus particulièrement, les socialistes flamands n'avaient pas vu, ou pu empêcher que se poursuive au Rwanda la politique de l'Eglise catholique et du CVP.

D'ailleurs on ne peut toujours rien faire au Rwanda, le CVP bloquant tout: ni coopération franche, ni soutien, ni projet alternatif, il semble n'y avoir aucun futur pour les relations belgo-rwandaïses.

Alors que le tapis rouge était déroulé au Palais pour Habyarimana et sa clique, alors qu'il y avait pour lui un budget annuel de 1.2 milliard, aujourd'hui - après un génocide, faut-il le rappeler - on a tout juste pu envoyer un secrétaire d'Etat, et CVP encore bien, pour une brève visite.

Pour revenir au Zaïre de l'époque, il faut noter que le FMI - en accord avec les Américains, les Belges et les Français - soutient, puis décapite la Conférence Nationale Souveraine: Mgr. Monsengwo est conforté dans sa méfiance à l'égard de Tshisekedi, de sorte que celui-ci est empêché de former son gouvernement,... et que les mobutistes gardent le pouvoir. Kengo Wa Dondo, l'homme du FMI, de la Belgique et des Etats-Unis, redevient ainsi premier ministre, avec mission de remettre un minimum d'ordre, de réduire la corruption et le pillage.

Le retour à une relative orthodoxie monétaire, la reprise de quelques exportations sont immédiatement récompensés d'une visite au gouvernement Dehaene, en juillet 1996. Et celui-ci promet la restauration d'une aide, via les ONG! Nous, on n'a pas été consultés, mais il semble entendu que les ONG vont devoir se trimballer là-bas avec l'argent belge! Et comme Kengo Wa Dondo manifeste un manque de confiance à l'encontre des ONG, il est convenu en outre qu'il pourra contrôler toutes leurs actions.

Certaines ONG y courent.

Et toute la logique de la politique belge s'écroule.

Au même moment le SP est en difficulté ...

Evidemment, les scandales, la démission forcée de Claes à l'OTAN, celle de Vandebroecke jouent un rôle, mais il faut s'étonner de son ampleur, pour constater que la Belgique n'a pas ou plus de politique en Afrique. «On ne sait plus quoi faire» devient le *leitmotive*.

On ne veut plus rien faire au Rwanda, et on erre au Zaïre. Si bien que lorsque s'enclenche l'offensive de l'Alliance, aucune vision ne s'impose, sinon de suivre mollement la France qui poursuit ses chimères «anglophobes» et veut intégrer la Belgique à la reconstruction de son Afrique française. Ironie de l'histoire, ce sont les hommes du CVP qui verrouillent la position. Grâce aux ambassadeurs à Kigali, Kinshasa et Bujumbura, la politique des Affaires étrangères se conduit de la rue des Deux Eglises, même quand le ministre est momentanément socialiste.

Le résultat, c'est que toutes les tentatives de l'Alliance pour prendre des contacts avec la Belgique sont muselées, et que la Belgique est et restera aveugle.

Mais que fait-on alors que Kabila va de succès en succès ?

PG .— Dehaene a décidé de ne rien décider. Et par exemple, après que j'ai rencontré Kabila en novembre dernier, alors que menaçait une intervention militaro-humanitaire poussée par l'Europe et à faire commander par les Canadiens, tous les contacts étaient fermés. Par comparaison, en 78, lors de l'offensive du général Boumba au Shaba, le représentant du FNLC - l'actuel ministre de la Justice du gouvernement de l'Alliance ! - a été reçu *illico* par Simonet.

L'incohérence est maximale à propos du «plan américain». Le journal *Les Echos* a publié des documents déjà en 1993; mais quand M. Derycke rencontre M^{me} Albright, en février 97, il en est encore à se réjouir d'être parvenu «à conscientiser les Américains» à propos des problèmes africains.

Faut-il en déduire que notre ambassadeur itinérant pour la région des Grands Lacs, M. Hazeldonckx, est un écran déformant ?

En fait d'analyse, on se contente des ragots qui assurent que Kabila est un trafiquant d'or, une brute qui se moque des

droits de l'Homme, et personne n'ose soutenir le projet de l'Alliance de renverser Mobutu. Et quand je propose de le faire, M^{me} Bonino me donne la leçon dans *Le Soir*, manière Berlusconi-Hassan II. Il y a, au gouvernement belge, une absence totale de vision sur un continent qui est en train de se prendre en main lui-même, et dont Kabila est un représentant.

Dans cette optique, je tiens toutefois à souligner le rôle positif qu'a joué la diplomatie belge en soutenant les efforts de l'OUA et de Nyerere au Burundi. Même s'il est apparu que celui-ci y avait mal évalué la situation, c'est un exemple de la voie africaine pour l'Afrique que je préconise, et que le SP Vandembroecke avait défendue dans sa note au Parlement.

Pour le Rwanda, il y a eu la conférence et les accords d'Arusha. Le plan de réconciliation était-il mal conçu ? Ou explose-t-il seulement avec l'avion d'Habyarimana ?

PG .— L'accord n'a jamais été mis en œuvre par la partie rwandaise au pouvoir à l'époque. La commission parlementaire belge entend d'ailleurs des opposants d'aujourd'hui essayer de justifier l'échec des accords par la faiblesse du gouvernement Habyarimana, «obligé» de négocier avec un FPR fort et bien organisé, et de lui faire trop de concessions. En tout cas, la Banque mondiale, qui avait mis la participation à la négociation comme condition de la poursuite de son aide financière, a rouvert «les robinets» dès que le gouvernement a fait mine d'y aller : la reprise de l'aide a réalimenté la guerre, et permis la préparation du génocide.

En soi, les accords d'Arusha n'étaient pas mauvais. Mais comme tout compromis entre deux camps, ils valaient ce que valait l'honnêteté des parties. Il me paraît clair aujourd'hui que, depuis 1990, le gouvernement Habyarimana était une dictature supprimant tout opposant. En disant «*le génocide et les massacres*», il faut bien voir que les massacres se sont répétés, en 1990, 92, 93.

Le régime n'était pas prêt du tout à la négociation : si Habyarimana a été assassiné, c'est probablement parce qu'il avait été obligé de négocier et de faire des concessions à Arusha, ce qui était inacceptable aux yeux de ceux qui voulaient garder le pouvoir à tout prix, celui du génocide inclus.

Quelle perspective vois-tu pour la coopération avec le Congo ?

Ce sera difficile, comme au Rwanda : dans l'un et l'autre cas, la Belgique n'a pas même fait l'hypothèse d'un possible changement, ni *a fortiori* d'un changement radical. Elle ne sait pas comment se situer par rapport à Kabila.

En outre, elle a des problèmes budgétaires, donc l'AGCD également, et de plus cette agence est en pleine crise interne (budgets trafiqués, dirigeants démissionnés, malversations, propositions de privatisation, ...).

Je suis certain que la coopération «via les ONG» va refaire surface. Parallèlement, il y aura sans doute des prêts, mais on va les conditionner, à la Conférence des bailleurs de fonds, qui va suivre le FMI,... donc il y aura un «programme d'ajustement structurel».

Autant dire que le gouvernement Kabila va devoir manœuvrer serré: entre la nécessité de prendre des mesures sociales, de payer les fonctionnaires - c'est tout ce qui a soulevé l'espoir de la population et assuré sa victoire - et des bailleurs de fonds qui se soucient seulement de libre-échange. J'ai confiance que la capacité d'organisation de ceux qui ont pu atteindre Kinshasa en six mois donnera des résultats.

L'argent qui passera par les ONG sera donc destiné à limiter un minimum la casse du plan d'ajustement structurel. D'autant que le budget antérieurement dévolu au Zaïre a été dépensé ailleurs, et non pas mis en réserve (procédure comme il en existe, via le Fonds européen de développement, pour les accords de Lomé).

La «priorité au bien-être social» de tous les discours n'est pas pour tout de suite !

Outre le fait que la Belgique n'a rien prévu, qu'elle n'a aucun plan, il faut craindre que la France ne persiste dans ses chimères, et que du moins elle n'alimente les réticences des bailleurs de fonds.

Pour balayer devant notre porte, il faut ajouter que les progressistes belges n'ont pas non plus imaginé qu'un changement radical pouvait intervenir au Congo; et que, dans le milieu, les réflexions sont plutôt générales, sur la dette, etc., alors qu'il faudrait des projets économiques alternatifs concrets, à mettre en œuvre dans les circonstances présentes.

Par contre, et notamment en Afrique australe, il y a bon nombre d'économistes africains qui ont bien travaillé sur de tels projets : c'est avec eux qu'une coopération devrait s'établir, et se développer, en accélérant s'il se peut.

La pacification régionale sera sans doute un facteur positif pour chaque pays, et pour un éventuel projet régional «Afrique centrale et australe».

PG .— Cette dimension a été présente dans l'action de l'Alliance. Quand j'ai rencontré Kabila, en décembre 96 à Goma, la libération des frontières et celle des camps de réfugiés hutus formaient évidemment un ensemble, et la libération du Kivu en chassant les mobutistes, un premier objectif unanimement admis : par Kabila, forcément dans sa région, et par les Etats voisins.

On a dit, ou cru que Kabila se faisait l'instrument d'un «expansionnisme tutsi». Or les Américains étaient déjà sur place, et pas seulement les hommes d'affaires. On a pensé à un écart de langage quand un ambassadeur, en décembre 96, a déclaré que le Zaïre «est ingouvernable, et (qu')il va implorer», d'autant que le Département d'Etat a corrigé aussitôt.

En réalité, à ce moment, l'hypothèse d'un plan de partage est discutée entre Français et Américains : l'Est et le Sud minier à Kabila; le reste «aux Français», et à Mobutu s'il échet, à relier aux pays frontaliers francophones du Nord.

C'est l'Afrique elle-même qui va dicter un autre plan. Kabila lui-même, dont les émissaires sont allés partout au Zaïre, déclare en janvier 97 que ce n'est pas lui qui avance mais que c'est la population qui l'aspire, et qu'il n'est pas pressé, qu'il faut s'organiser.

Deux convictions l'animent à ce moment : il y a une dynamique politique extraordinaire et jeune, une volonté populaire; mais il n'y aura pas d'autre front. Alors que peu auparavant il espérait que des révoltes soulèvent le Kasaï, ou le Bas-Congo, et tablait donc plutôt sur un scénario de révoltes multiples entraînant l'implosion.

Même s'il y a déjà, en mars, 18 000 hommes - officiers supérieurs compris, je les ai rencontrés - de l'armée zaïroise qui ont rejoint l'Alliance, l'organisation d'une seule force prend du temps, requiert de larges négociations.

Se pose alors le problème de Kisangani. Non pas dans les termes d'une guerre psychologique sur les capacités de l'Alliance, que suppute la presse internationale, mais parce que s'y trouvent des hélicoptères et des mercenaires serbo-croates qui tirent sur tout ce qui bouge. Les témoignages sont dans *Le Monde*, mais Moreels - par hasard de passage à Kisangani - n'a rien vu.

En trois jours, un pont aérien a permis de déplacer 6 000 Katangais d'Angola, et de les déployer avec le matériel voulu pour empêcher les hélicos de bouger.

C'est le moment où M^{me} Bonino reprend son offensive «humanitaire», au nom de la défense des populations visées par ... l'armée zaïroise «*en riposte à l'offensive sur Kisangani*».

La nouvelle donne militaire et internationale est évidemment décisive : c'est une nouvelle armée, et le dégagement est assuré aux frontières Est et Sud. Mais Kabila n'est toujours pas décidé à prendre Kinshasa, considéré comme un risque de borbier, trop difficile à gérer, et il pense installer la capitale du Congo libéré à Kisangani. La nécessité de prendre Kinshasa pour en finir avec Mobutu va toutefois s'imposer ensuite.

La ville prise, la presse internationale s'intéressera à l'anecdote - les mini-jupes !- ou à la récupération de Tshisekedi, qui est allé saluer Mobutu une dernière fois de trop. Par contre, on attend toujours une analyse fine du rôle de Mandela, qui a su assurer une transition au moindre coût en vies humaines.

Kabila est-il pour autant impeccable ? Est-il entouré des meilleurs conseillers ? Avant lui tous les autres ont déjà montré leurs limites, leur incapacité à circonvier ou chasser le mobutisme. Ne pourrait-on, dès lors, au moins lui laisser le bénéfice du doute ?



En haut et en bas, lithographie, 1947.

le règne du fait-divers, ou la démocratie par le nombre

michel godard

Du côté «optimisme de la volonté», l'année écoulée marquera sans doute par la relance imprévue du débat sur la reconnaissance de l'immigration, et par l'ébranlement du pouvoir judiciaire.

Du côté «pessimisme de l'intelligence», cette même année fut aussi celle où le gouvernement Dehaene II fit passer les plans d'austérité pratiquement sans débat, avec des records de chômage, de même que le plan européen néolibéral qui en fixe le cours, celui du *dumping* social et fiscal.

En articulant recherche d'un nouveau cadre de citoyenneté, perte de confiance dans les institutions, et «mouvement blanc», le texte introductif de ce numéro des *CM* - «la dette démocratique» - écarte en somme une analyse non dialectique, qui ne mettrait en évidence que la dimension pessimiste, l'effet de diversion, et constaterait en l'occurrence la vigueur et la pérennité d'une sorte de pétainisme : le Travail devenu improbable et la Patrie promise à recomposition européenne, la Famille fournirait décidément un ressort toujours intact, et capable de faire fonctionner le tout à l'unanimité.

On pourrait en effet souligner que la-dite perte de confiance n'est que de surface quand la Marche se termine, les familles

fleuries, chez le Premier ministre, ou quand c'est une fondation Baudouin qui rattrape les erreurs d'appréciation balnéaires d'Albert et finit par passer la balle à un banquier méritant. Ou encore, que la citoyenneté n'était pas précisément le souci de tant de marcheurs qui «marchaient» pour la première fois de leur vie, et sous un calicot aussi vide que blanc.

A l'heure où certaines transformations semblent obligées, mais tardent et peuvent encore être diluées, le propos de ma contribution est plutôt d'essayer de cerner l'efficacité - très réelle - d'un mouvement de «l'opinion», et en particulier d'examiner le rôle des médias dans un tel mouvement, l'un et l'autre accentuant un profil neuf de l'exercice démocratique.

interpeller en Sujets

En matière d'analyse des effets idéologiques, *Les vérités de La Palice* - mises en exergue par le travail de Michel Pêcheux, jusque dans le titre-même d'un ouvrage - désignent une fonction essentielle, sur une piste déjà indiquée peu avant par Louis Althusser : l'interpellation en Sujets ¹.

«L'effet idéologique élémentaire» articule une double «évidence» spéculaire, celle du Sujet lui-même, et celle du sens des mots d'un discours. Sans revisiter ici le parcours althussérien, on peut noter déjà que «l'enfant» et «la famille» construisent en évidence une espèce de niveau culturel zéro de la conscience humaine, le cercle domestique le plus restreint autour du-dit Sujet, quelques problèmes d'inconscient mis à part.

A côté de nombre de malheurs scandaleux, qui touchent d'autres enfants en d'autres circonstances, les événements de l'été 1996 ont amorcé une escalade médiatique particulièrement forte. Sans doute le vide journalistique estival a-t-il favorisé une impulsion initiale très visible, comme lors de la mort de Baudouin de Saxe-Cobourg-Gotha. Mais par delà cette singularité, il faut bien s'interroger sur l'escalade elle-

1. Pêcheux M., *Les vérités de La Palice (linguistique, sémantique, philosophie)*, Maspéro, Paris, 1975. Voir en particulier, pp.135 et suiv., «l'effet Münchhausen, en souvenir de l'immortel baron qui s'élevait dans les airs en se tirant lui-même par les cheveux.»

même, et sur l'évolution médiatique qui la structure : le fait-divers joue désormais les premiers rôles.

La transformation a pu être perçue par chacun comme télé-spectateur : chaque JT de la RTBF commence désormais s'il se peut par quelque accident, crime ou scandale dont l'image est supposée accrocher. Le choix est celui d'une rhétorique copiée sur celle du concurrent RTL, lui-même aligné sur les journaux populaires, qui courent désormais derrière la presse de caniveau.

Avec les sports et la vie amoureuse des princesses et des stars, plus les jeux, voilà le principal de «la communication» que les médias imposent aujourd'hui, entre deux messages publicitaires. D'ailleurs la pub est plus agréable à regarder que le reste, l'info devient spectacle, le débat politique match de catch ou défilé de mode.

Au ressort du succès de ces rubriques, il y a une «interpellation en sujet» : chacun - chaque gamin passé l'âge de raison - a, peut et est intimé d'avoir, un avis sur une partie de *foot*; chacun - chaque gamine,... - a, peut et est intimé d'avoir un avis sur les amours de Caroline ou Diana; chacun est pris aux tripes par l'image des cadavres et des malheurs de l'humanité qui semblent mis sous ses yeux - serait-ce brièvement pour ne pas gâcher l'apéro, la digestion ou le plaisir de la prochaine pub - et plus ils sont «proches», plus l'effet est garanti.

Quant à avoir un avis sur la monnaie européenne, les critères de Maastricht, le financement de la Sécu ou de la Communauté française,... il est entendu que ce n'est pas à la portée de tous : ce sont des «non-évidences», semble-t-il, et il suffira d'exhiber un - court svp - avis d'expert.

Tandis qu'avec des petites filles violées et assassinées près de chez nous, «l'évidence» est au cube.

un renouveau liturgique

La messe-émission de télé de Schoonbrodt & Ringlet pour Julie et Mélissa a témoigné - après l'enterrement mis en scène pour Baudouin - des efforts de renouvellement spécifiques, et audacieux de l'Eglise catholique sur son propre terrain rituel, discours de «la joie» en prime.

Par delà, ou à travers les particularités de la messe télévisée, c'est sans doute la fonction-même de la télé comme substitut de la messe qui est le lieu et l'enjeu de l'évolution en cours. Car, dans le jargon des analystes spécialisés, il se dit que la télé produit du «lien social», et c'est même sur cette base que d'aucuns défendent avec acharnement les médias généralistes ².

Certes il y a quelque naïveté ou bouffonnerie dans la prétention à faire de «la communication» une nouveauté en soi. Qui peut imaginer une société qui en serait dépourvue, ou de lien social !

Etant entendu qu'il y a des rites et des messes depuis un certain temps, on peut observer que la télé tend à supplanter le journal, qui a pris le pas sur le livre, et que celui-ci - comme le notait Victor Hugo - a tué l'architecture gothique, celle des églises précisément.

Mais encore, on admettra que la croyance des gens ne se fabrique pas, tout en observant qu'elle se travaille tous les jours. Le prêche quotidien interpelle chaque croyant comme sujet, la communion en prime.

le vide déontologique

Encore que le côté liturgique de la télé ne soit pas contesté frontalement, le discours à la mode sur les médias les définit plutôt comme outil de «la démocratie de masse», quitte à entretenir une certaine confusion entre les registres de la liturgie et de la démocratie.

La prise en compte des effets idéologiques y est d'emblée et sommairement disqualifiée comme relevant d'une - caricaturale - théorie du complot, qui ne vaut rien puisque le complot est occulte et n'est pas un sujet saisissable dans la complexité des pratiques et la multiplicité des subjectivités ³.

2. Notamment : Wolton D., *Penser la communication*, Flammarion, Paris, 1997. Voir entre autres : p.42; l'intro de la 2^e partie, not. p.98; le ch.4 (pp.101-109); la cinquième proposition p.226.

3. Dans sa préface au livre de Libois B., *Ethique de l'information* (Ed. de l'U. de Bruxelles, 1994), un J-M. Ferry est toutefois plus nuancé: «Sans doute serait-il imprudent de ne rien retenir (des) critiques traditionnelles.» (p.IX).

Le constat des dérives médiatiques oblige d'autre part à écarter les laudateurs béats de «la modernité». Ainsi se dégage une position centriste, qui assume le postulat que «*la communication de masse n'est pas la perversion de la communication, mais la condition normative de la démocratie.*»⁴

S'en suit un débat de collégiens sur l'intelligence du public assimilée à l'intelligence du citoyen, celle-ci étant reconnue, dit-on, comme «*la source de la légitimité démocratique à travers le suffrage*»⁵.

On doit avoir oublié quelques étapes du combat pour le suffrage universel, qui s'est mené aussi contre le vote capacitaire... Mais il est vrai que «les bons maîtres» n'ont pas manqué, et que les voir réapparaître au détour d'un plaidoyer pour la fonction pédagogique des médias a quelque chose de rafraîchissant.

La confusion des plans est d'autant plus grande qu'on convient volontiers que tant *l'audimat* qu'un référendum pourraient nous apprendre demain que la terre est plate. En politique, depuis 1789, l'égalité est décidément un postulat dur à avaler par tous ceux qui se croient plus égaux que les autres.

Si nous nous plaçons sur le terrain de l'exigence démocratique, il faudra bien poser la question du pluralisme - ne dites pas lutte des classes, on va devoir couper pour la revue de presse - qui va de pair avec celle de la régulation des métiers médiatiques.

Sur ce deuxième point, le plus spectaculaire - et grâce au potentiel technique d'aujourd'hui pour la diffusion mondiale rapide - a frappé: en quelques années, l'agonie d'une petite

(suite de la note3) Libois, quant à lui, range «la théorie du complot» parmi les «*déterminismes*» invoqués, comme enjeu ou obstacle, dans un milieu journalistique en quête d'éthique (*op.cit.* p.16).

Wolton, de son côté, distingue - pour s'en démarquer - un courant théorique qu'il appelle «*critique*» et situe dans la lignée des travaux d'Habermas: les concepts d'aliénation, de domination, y ouvrent la perspective d'une lutte possible de libération (*op.cit.*, pp.85-86).

4. Selon une expression de Wolton (*op.cit.* p.86), qui définit sa position comme relevant d'un courant qu'il appelle «*empiriste-critique*».
5. Wolton, *op.cit.* p.43.

Colombienne, les cadavres de Timisoara, et la guerre du Golfe ont donné trois exemples-types de dérive - en voyeurisme, invention et manipulation - qui servent assez facilement - et bien après coup - de repoussoir unanime. Mais encore, au quotidien, les exemples ne manquent pas de viols de la vie privée, de vols ou d'achats spéculatifs de documents : tout est permis dans la course au *scoop*, et la revendication d'auto-régulation par les « professionnels » relève au mieux du *wishful thinking* ⁶.

Il y a encore, et tout aussi quotidien, la confusion avec les relations publiques et le travail des attachés de presse commerciaux ou politiques, au demeurant entretenue par une formation commune et des plans de carrière intégrés. Le rapport au pouvoir est ici plus direct : chaque animateur d'association, chaque délégué syndical a pu expérimenter que l'information qu'il donne à des journalistes honnêtes doit - à moins d'aller directement au panier - être recoupée auprès des autorités concernées, jusqu'à former, à la publication, un pâté d'alouette où la part du cheval ira à ses contradicteurs; et qu'à l'inverse, les messages des autorités peuvent être reproduits tels quels.

En l'espèce, c'est l'idéologie journalistique du « quatrième pouvoir » qui doit être démontée.

D'abord comme auto-proclamation d'un corps qui n'est ni élu par le peuple, ni sélectionné pour des compétences improbables, ni contrôlé faute de la moindre réglementation, ne serait-ce que des incompatibilités d'activités et de ressources. Ensuite comme illusion entretenue sur la liberté du journaliste, qui n'est qu'un employé plus soumis à la concurrence que les autres, plus aliéné donc, et à soutenir à ce titre, particulièrement au sens où la règle libère. Enfin comme confusion-illusion sur la liberté de la presse : amalgame abusif avec la liberté du journaliste, celle-ci n'étant pas la garantie de celle-là, et limites de la liberté d'entreprendre qui en tient lieu, à l'heure des groupes multi-médias internationaux et d'une marchandisation complète de la communication, notamment sous le contrôle des publicitaires et de leurs exigences d'audience optimale.

6. Sur ce point, voir Wolton (*op.cit.*, p.150 et p.228) et Libois (*op.cit.*, p.23).

Au demeurant, la prééminence des régies publicitaires est une vieille histoire dans la presse écrite : chez les Rossel, entre *Vlan* et quelques autres supports, la différence n'est jamais que de quantité de rédactionnel pour faire avaler la réclame; quant à la qualité, pour ne pas nuire à la réclame, elle devra varier un peu selon les publics, et dans les limites de compatibilité avec la réclame.

De manière générale, c'est la concentration économique qui prévaut : dans l'audiovisuel plus que dans l'écrit, où c'est un peu moins le cas dans les quotidiens - encore trois - que dans le demi-hebdomadaire qui restent produits dans la francophonie de Belgique.

Avec le souvenir cuisant de l'expérience belge des radios libres, qui ont vu, avec la libération du renard, les poules libres être bien vite croquées, il est nécessaire de concevoir un plan de sauvegarde des médias non marchands, et de réguler la concurrence entre les marchands. Pour l'audiovisuel, l'urgence de la sauvegarde a même été perçue au niveau européen, et il faudra agir jusqu'au niveau régional. Pour l'écrit, d'aucuns donnent à croire que c'est une bataille d'hier, constatent que la presse d'opinion a vécu : à quand un seul journal - blanc - pour tout le monde, et au nom du sursaut de la citoyenneté, tant qu'on y est ?

Un plan de sauvegarde, financier, culturel, politique ne devrait pas se limiter aux petites et moyennes entreprises aujourd'hui marginalisées ou étranglées par la concurrence : il devrait aussi viser à contrecarrer et canaliser la logique marchande à l'œuvre dans les grands médias. C'est à ce niveau en particulier qu'une percée légale et réglementaire de la déontologie doit protéger les travailleurs des médias, autant que leurs lecteurs *in fine*, contre la dérive du décervellement et de la sur-enchère émotionnelle.

médias et citoyenneté

L'efficacité médiatique et démocratique observée à l'occasion de l'année «blanche» montre aussi que l'exploitation du fait-divers peut avoir une force explosive quand elle rencontre un problème social et politique grave - comme les dysfonctionnements de la police et de la magistrature dans ce cas - et qu'il est largement perçu. Des diagnostics anciens, des reven-

dications réitérées depuis longtemps deviennent incontournables. Et même une question connexe en la circonstance, celle de la reconnaissance de l'immigration, pour laquelle pendant des années les plaidoyers progressistes s'étaient heurtés à un mur, se trouve débloquée sensiblement.

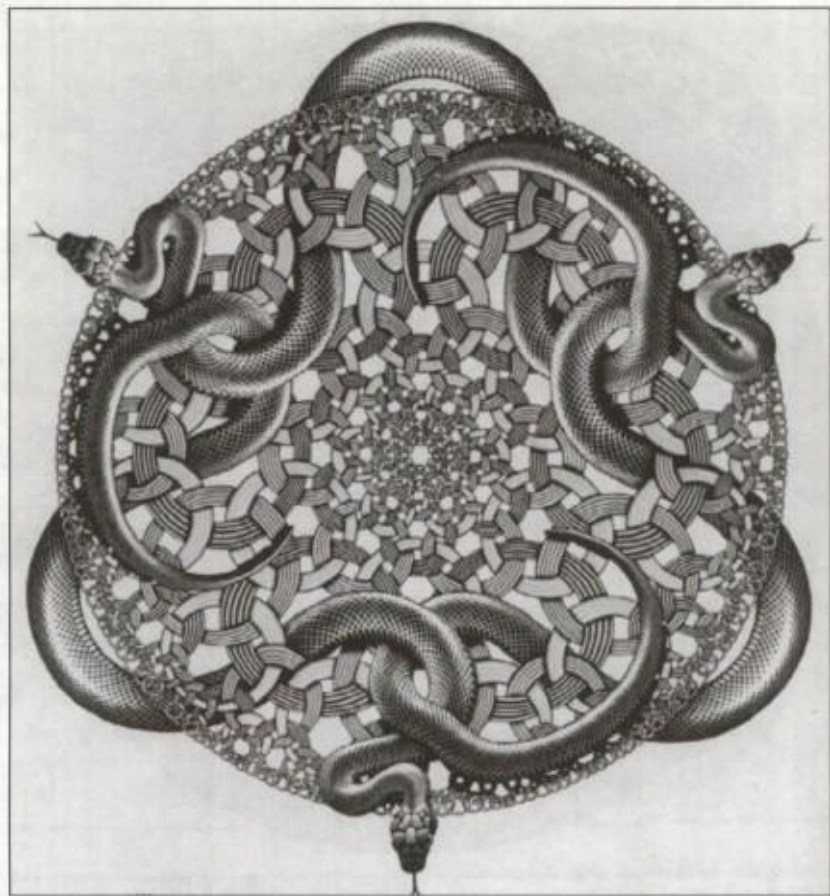
Certes, il y eut des dérapages, et aussi des résultats contrastés comme pour la Commission «Dutroux»⁷. Et l'unanimité émotionnelle n'est pas de grand secours quand il faut procéder à la réforme des polices, reprendre en main une gendarmerie dont la hiérarchie se croit au-dessus des lois.

Si le bilan est finalement positif, c'est certainement pour une bonne part dû à la qualité des parents qui ont, entre autres, évité bien des traquenards, comme par exemple celui du poujadisme répressif. C'est aussi parce que nombre de journalistes ont su refuser, avec assez de persévérance, la pente de la facilité médiatique.

Ce n'est pas seulement une affaire d'économie des médias, ni de déontologie à formaliser, c'est tout simplement une bataille démocratique à l'intérieur des médias. Le contraire de faire simple, court, «en direct» (ou semblant de), sensationnel, et de taper des images d'hémoglobine et du suspens, c'est d'affronter le compliqué, de chercher à être complet, d'analyser avec du recul, d'aller au fond des problèmes : ceux qui s'y emploient doivent être soutenus.

Cette bataille relève aussi de «l'insurrection permanente», qui interpelle les citoyens en collectifs agissant, là où la régie de pub attend un spectateur-consommateur repu de «ce qu'il faut savoir» pour entretenir l'illusion d'être quelqu'un.

7. Voir, dans ce numéro des *CM*, les contributions de Jacques Moins et de Christian Panier.



Serpents, xylogravure, 1969.

erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article de Ivan Dechamps *Contre le fétichisme de l'Etat* que nous avons publié dans notre numéro 205, pp. 45-51. Ainsi convient-il de lire :

- p. 46 en note : «*petites et moyennes associations*» et non «*petites et moyennes entreprises*».

revues

Politique

juin-juillet 1997, numéro 2, 295 FB, Editions Luc Pire

Il n'est pas trop tard, mais il est sans doute plus que temps pour nous de souhaiter la bienvenue à une petite dernière dans le monde des revues politiques, puisque, après la publication d'un numéro zéro, *Politique* en est déjà à sa troisième livraison, qui porte le numéro deux. Inscrite dans un projet politique très proche du nôtre (la reconstruction de la gauche, dans une perspective renouvelée par l'émergence du courant vert), *Politique* représente néanmoins un projet éditorial résolument neuf, concrétisant bien ce qu'elle annonce en sous-titre : « revue de débats ». Le *look* est sophistiqué (oserais-je suggérer de ne pas en faire trop dans le genre ?), le souci apporté à la forme des articles évident (en termes de longueur, notamment), la volonté de privilégier la confrontation d'idées sur d'autres formes d'exposition revendiquée - tout cela concourt à une belle réussite en matière de lisibilité. Quatre parties dans ce numéro deux : le PS en panne de projets, avec un débat surprenant entre Albert Faust et Elio Di Rupo (plus surprenant, cependant, par la confrontation des personnalités que par le contenu des idées brassées...), Congo-Zaïre, où l'on retrouve avec plaisir les signatures de Colette Braeckman et de Jean-François Bastin, le vote des étrangers, et des questions au mouvement blanc, avec une intéressante mise en parallèle des interventions de Frédéric Lavachery et d'Hugues

Le Paige, la première adressée aux amateurs de jugement nuancé, et l'autre réclamant le droit à la critique dans la solidarité - sans oublier l'autojustification un rien embarrassée de l'éditeur Luc Pire, qui aura tout publié en matière de blancheur. L'équipe de *Politique* tient la difficile gageure de concilier l'accrochage à l'actualité et une périodicité relativement longue (bimestrielle). Bon vent !

P.G.

Chronique féministe

n°62, mai-juin 1997, 200 FB

Près d'un an après la marche blanche, et après les tonnes de littérature qu'elle a suscitées, la satisfaction de lire - enfin - quelque chose de radicalement différent sur le sujet n'est pas mince : avec son numéro intitulé «Violences : une stratégie patriarcale», *Chronique féministe* met le doigt sur une donnée du problème dont on dira peut-être, question d'expliquer l'aveuglement de ceux qui la nient ou qui la minimisent, qu'elle est tellement lumineuse qu'elle en devient éblouissante - «*celles que soient les victimes, enfants ou femmes, les agresseurs, les organisateurs de réseaux pornographiques ou prostitutionnels, les utilisateurs de la violence sexuelle sont essentiellement des hommes*». Tout le numéro (dans sa partie dossier) explicite le lien entre les violences faites aux enfants, et celles dont sont victimes les femmes, à travers une dénonciation rigoureuse du patriarcat, et de la «*florissante industrie du sexe*». Cette dénonciation se fait à partir d'une position difficile à tenir dans la mesure où elle refuse les deux autres positions qui occupent toute la scène du débat, à savoir le puritanisme d'une part, et la défense d'une «liberté» qui autorise la marchandisation des corps (féminins et enfants) de l'autre. La problématique est mise en perspective dans toute sa clarté par l'article de Nadine Plateau, synthétique, limpide et complet, notamment dans sa critique de l'évolution légale en matière de prostitution - la distinction entre prostitution libre et prostitution forcée entérine l'abandon de l'inaliénabilité du corps humain au profit de la réification du corps et de la marchandisation du sexe, explique-t-elle. A lire par

ailleurs dans le dossier : les interviews de Marie-Victoire Louis sur le même thème, et celle de Violaine De Clerck et de Marc Abramowicz sur «la sexualité entre puritanisme et libéralisme», le retour proposé par Hedwige Peemans-Poullet sur la littérature féministe traitant d'éthique et de sexualité, la contribution historique (éminemment instructive !) de Michèle Broze consacrée au droit au trône et à la violence sexuelle dans l'Egypte ancienne, etc. Les féministes de l'Université des Femmes se demandent, en introduction, si elles ont eu tort ou raison de ne pas tenter d'infléchir le débat éthico-politique en Belgique, de ne pas tenter de le diriger vers d'autres questions au cours de l'année écoulée : à les lire, on mesure surtout la nécessité de le faire aujourd'hui, le contexte actuel étant sans doute plus perméable à une autre problématisation des violences sexuelles.

P.G.



Planares, lithographie, 1959.

lectures

L'année du souvenir

Jacques ARON

Didier Devillez Editeur, 1997, 173 pages

On ne présente pas Jacques Aron aux lecteurs des *Cahiers Marxistes*, qui connaissent depuis longtemps sa passion pour l'architecture et les arts plastiques, son questionnement sur le sens de l'activité artistique, sa quête persévérante d'un communisme humaniste, son intérêt pour l'Allemagne oubliée, celle qui fut de l'Est (ce numéro des *CM* en porte encore témoignage). Mais puisqu'il a lui-même décidé de s'ouvrir davantage, d'abord à son fils Frédéric, et, retombée heureuse de cette envie (ou de ce besoin) de se raconter et de faire le point, à nous tous qui avons l'occasion de le lire, autant profiter de l'aubaine - car c'en est incontestablement une. Son livre porte en sous-titre : «La famille, la judéité, le communisme, l'architecture, la peinture, la mort, et quelques autres sujets de moindre importance»; on croise en effet ces thèmes à travers son texte, chacun éclairé et fécondé par les autres, de sorte qu'on saisit pleinement, une fois la dernière page lue et le livre refermé, que c'est précisément leur fusion intelligente qui fait la richesse de la vie de Jacques, comme elle fait la qualité littéraire de son récit, qui éclate dès les premières lignes. Ces thèmes sont aussi incarnés par des êtres humains dont le portrait est croqué en traits rapides qui vont à l'essentiel, les rendant sans doute d'autant plus proches que certains nous étaient déjà familiers - la mère de l'auteur et

Jean Guillissen, assassinés par les nazis, Rosine Lewin, à qui notre revue doit d'exister, inutile d'y insister, Maurice Singer, le père adopté, les architectes De Koninck et Jack Sokol, le peintre Otto Hofmann, Pierre Joye, un autre référence fondamentale pour les *Cahiers*, est-il utile de le rappeler ? Une maturité comme celle-là est un bain de Jouvence, où l'on se plonge avec un calme plaisir. Histoire peut s'écrire avec majuscule, ou avec minuscule; le livre de Jacques Aron conjugue majuscule et minuscule, en laissant au lecteur le soin de décider si celle qui prend une majuscule l'aide à situer celle dont le caractère singulier lui vaut une minuscule, ou si le dessin d'une trajectoire personnelle éclaire plutôt celle qu'on dote d'habitude d'une majuscule.

P.G.

La Belgique et ses immigrés, les politiques manquées

Collection POL-HIS, chez De Boeck Université,
ouvrage collectif coordonné par M-T. Coenen et R. Lewin,
265 pages, 16 cartes, 1997, 680 FB.

Quatorze auteurs ont participé à la confection de cet ouvrage qui dresse le bilan des politiques menées par les pouvoirs publics de Belgique vis-à-vis des populations étrangères, à partir du moment (1974) où a été décidé l'arrêt des flux migratoires par contingent.

Bilan maigre. *«Quand on passe en revue les différentes approches, on constate un vide inquiétant : dans le domaine des droits politiques, une non-citoyenneté proclamée; dans celui du travail, l'échec de l'égalité des chances; au niveau culturel, religieux et scolaire, l'insuccès d'une stratégie d'intégration, voire le refus de prendre en compte la quête d'identité.»*

Si le bilan est maigre, le constat est solidement étayé par des faits et des chiffres qu'analysent des spécialistes. On savourera tout particulièrement la contribution originale de l'historienne Marie-Thérèse Coenen, qui — Annales parlementaires à

l'appui — montre la permanence de certaines oppositions à un suffrage vraiment universel, de 1831 à nos jours. On appréciera la clarté des exposés (illustrés) de l'équipe de géographes menée par Christian Kesteloot et qui retrace le processus de concentration des immigrés, sur base des facteurs emploi et logement.

Andrea Rea et Marco Martiniello signent à eux deux trois importantes contributions sur les mouvements sociaux et l'action politique au sein des populations immigrées, ainsi que sur le rôle croissant de la construction européenne. Un chapitre est consacré à l'action syndicale, puissant facteur d'intégration; il est rédigé par Renée Dresse. Nouria Ouali, sociologue, étudie les acquis et les lacunes d'une politique visant à l'égalité des chances.

On trouvera dans le chapitre rédigé par Vincent De Coorebyter et Pierre Blaise des réponses à bien des questions découvertes par le grand public lors de l'enterrement de Loubna Benaïssa : il s'intitule «La reconnaissance et la représentation de l'Islam».

Thérèse Mangot et Javier Leunda examinent respectivement l'action des pouvoirs publics en matière de culture et de scolarité, tandis que Martine Vandemeulebroucke passe en revue l'attitude de quelques médias à propos des immigrés.

Au total un recueil bien documenté et d'une grande actualité.
P.S.

***Stappen naar de verte -
Leo Michielsen : leeraar, marxist***

coordination Jan Debrouwere,
Editions ACCO, Leuven-Amersfoort, 1997, 208 pages, 650 FB

S'il n'est pas rare que soient édités des *Libri amicorum* en hommage à un enseignant ou un chercheur encore vivant, il est assez exceptionnel qu'un recueil de témoignages centré

sur une personne en vie récuse d'entrée l'appellation de « Livre d'amis ».

Ils sont huit - historiens, philosophes, militants - à avoir contribué à dresser un portrait de Leo Michielsens, et un bilan de ses travaux : Ronald Commers, Jan Craeybeckx, Jaap Kruithof, Marcel Maes, Louis Roth, Bert Van Horick, Juul Verhelst, sans oublier Jan Debrouwere. Huit amis qui entendent ne céder à aucune complaisance, et laisser largement la parole à leur « héros ».

Comment caractériser ce « héros » ? Docteur en histoire de l'Université de Gand (fraîchement *Rijksuniversiteit*), enseignant d'abord dans le secondaire à Anvers, où il a laissé parmi ses élèves des souvenirs durables, ensuite à la VUB, Leo Michielsens, né en 1911, est aussi l'auteur de quelques ouvrages marquants, tels *Le néo-capitalisme* ou *Histoire du mouvement ouvrier européen*. Engagé dans le débat d'idées et le combat politique dès les années 30, il fut étudiant communiste et militant de la cause flamande, avant d'adhérer en 1940 au Parti communiste, qu'il quitta en 84. Leo Michielsens fut arrêté par l'occupant et déporté à Buchenwald. Il n'a cessé d'être homme de dialogue et de réflexion, produisant de nombreux textes qui questionnent l'avenir de la classe ouvrière, la validité du marxisme-léninisme, la fonction des partis socialiste et communiste, la perspective d'une union des forces de progrès.

Peut-on espérer une traduction en français de ce recueil, à la fois chaleureux et documenté ?

R.L.

Friedrich Engels, savant et révolutionnaire

Un numéro spécial d'*Actuel Marx*
sous la direction de G. Labica et M. Delbraccio
Presses Universitaires de France, 1997

Ce copieux numéro spécial d'*Actuel Marx* est l'aboutissement d'un colloque organisé en octobre 1995 par le Centre de philosophie politique, économique et sociale du CNRS, et tenu à Nanterre.

Destiné autant à un large public qu'aux chercheurs et étudiants en sciences humaines, il intéressera les acteurs de la vie politique et syndicale en quête de repères et de références. Références, et non pas Évangiles... Car s'il s'agit bien de montrer l'actualité de l'œuvre de F.Engels, de souligner ce qu'a été son apport propre à la cofondation du marxisme et à la pensée marxiste, il s'agit aussi d'apprécier les limites, aujourd'hui, de cette indéniable «actualité».

L'ouvrage comprend quatre parties : 1/ Engels, la formation du marxisme et le mouvement ouvrier; 2/ Engels, la politique, la démocratie, la révolution; 3/ Engels, entre science et philosophie; et enfin, 4/ Engels, légataire et théoricien. De grands noms figurent au sommaire de chacune de ces parties. Citons, parmi d'autres, Georges Labica et Gilbert Badia, Enzo Traverso et Michaël Löwy, Domenico Losurdo et Jacques Texier, Thomas Kuczynski et Josette Trat.

A titre d'échantillon, nous citerons cette dernière, dont la contribution porte sur Engels face à l'émancipation des femmes. L'auteur de *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat* a l'incontestable et essentiel mérite d'avoir cherché à démontrer que l'asservissement des femmes n'est pas une donnée «naturelle», mais le produit de rapports sociaux, rappelle Josette Trat. Elle observe néanmoins qu'à propos de la division sexuelle du travail, Engels reproduit un stéréotype, toujours vivace d'ailleurs - le stéréotype selon lequel seules les femmes ont à prendre en charge les soins requis par les enfants. De même, l'auteure constate qu'en matière d'amour sexuel, Engels octroie aux hommes des droits qu'il refuse aux femmes, et elle souligne son silence sur le contrôle des naissances. Ce regard lucide porté sur des

lacunes n'empêche pas Josette Trat de reconnaître un apport fondamental d'Engels : le lien entre émancipation féminine et indépendance économique.

Une importante bibliographie fait de ce recueil un outil de travail précieux.

R.L.

Où va le salariat ?

Pierre ROLLE

Editions de la Fondation M. Liebman, 116 pages, 400 FB.

Depuis 1986, la Chaire Marcel Liebman (à l'Université Libre de Bruxelles) s'ouvre chaque année à un professeur étranger. Il y a quelques mois, c'était Robert Fossaert, économiste et sociologue français, qui l'occupait avec cinq exposés sur «Sciences sociales et socialisme». L'année précédente, Pierre Rolle, directeur de recherche au CNRS (France) avait traité du thème «Où va le salariat ?». Ce cours a débouché sur une plaquette pleine d'intérêt.

Pierre Rolle ne dit pas de manière précise où va le salariat, mais il montre qu'à tout le moins, la classe ouvrière n'est pas en voie de disparition. C'est la dynamique de constante décomposition/recomposition des classes sociales qu'il illustre, en faisant un sort notamment au qualificatif-tarte-à-la-crème de «post-industriel».

La notion très complexe de travail fait, bien évidemment, l'objet de ses réflexions : il montre quels mécanismes sociaux en constituent l'unité. Préoccupé par l'affaiblissement des organisations syndicales, Pierre Rolle rappelle que si le mouvement syndical représente la classe ouvrière, «*cette représentation se réalise dans un certain état de la législation, des relations entre groupes internes à la classe ouvrière, des rapports de force du moment avec les autres classes, et pour des fonctions bien précises*». Dans cette vision éminemment dynamique, il envisage la création de «*collectifs inédits de tra-*

vailleurs». Peut-être assistons-nous en cette fin de millénaire à la genèse de pareilles formes inédites d'organisation du monde du travail...

R. L.

***La réforme de l'Etat... et après ?
L'impact des débats institutionnels
en Belgique et au Canada***

Édité par Serge Jaumain, Editions de l'Université de Bruxelles,
282 pages, 720 FB

Résultante d'un colloque organisé en décembre 1995 par le Centre d'Études canadiennes de l'Université de Bruxelles, cet ouvrage est beaucoup plus attrayant qu'on ne pourrait le croire : savant, certes, mais abordant des évolutions politiques récentes d'une manière tellement novatrice que des non-spécialistes y trouveront intérêt et peut-être plaisir.

La perspective comparatiste apporte en effet un éclairage nouveau à nos laborieuses constructions fédérales, mises en parallèle avec les débats et référendums du Canada. J-P. Nandrin, Serge Jaumain, Philippe De Bruycker, Kris Deschouwer, Françoise Thys, L. De Winter, Pascal Delwit sont parmi les contributeurs côté Belgique. A-G. Gagnon, L. Massicotte, St. Dion, F. Vaillancourt figurent au générique côté Canada.

Leurs analyses croisées permettent de mieux cerner les enjeux de part et d'autre, d'autant que se croisent aussi les disciplines - des historiens, politologues, juristes, économistes.

On sort de cette lecture avec une vision plus globale du système belge, né de vingt trois années de négociations, même si rien ne garantit (et aucun auteur ne prétend) que le processus est terminé. Même s'il nous apparaît parfois opaque dans la vie quotidienne, notre «fédéralisme bipolaire» (Régions, communautés) est le fruit d'un effort démocratique d'adaptation d'une Constitution devenue obsolète.

Quant à la situation au Canada et au sort du Québec, ils paraissent bloqués. Un grand espoir de clarification était apparu après un accord passé en 1987. Mais la non-ratification de cet accord, si elle ne signifie pas la reconnaissance du *statu quo*, n'a pas fait avancer les choses. De commission en commission et de référendum en référendum, le Québec attend toujours son statut de souveraineté. Au point que des auteurs se demandent si le Canada n'est pas condamné à une quête éternelle de réforme institutionnelle...

R.L.

Les Cahiers Marxistes
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) - 1050 Bruxelles
- AGORA Liège
Rue des Carmes, 7 - 4000 Liège
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- ALINEA
Rue Beaumont, 21 - 1536 Luxembourg
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- BIBLIO-REGENCE
Rue de la Régence, 53 - 4000 Liège
- BRUXELLES LUMIERE 110
Bd. Adolphe Max, 110 - 1000 Bruxelles
- F.N.A.C.
City II, rue Neuve - 1000 Bruxelles
- L'AVENIR
Rue St Léonard, 102 - 4000 Liège
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LE LIVRE INTERNATIONAL
Bd. Lemonnier, 171 - 1000 Bruxelles
- L'ILE AUX CHATS
Rue Faider, 121 - 1050 Bruxelles
- LIBRAIRIE NOUVELLE - HERMAN
Passage de la Bourse, 4/6 - 6000 Charleroi
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles

REVUE BIMESTRIELLE ISSN : 0591-0633

Editeur responsable : Pierre Gillis
6, rue N-D Débonnaire
7000 - Mons

Production, propriété & © : FREE, mouvement d'éducation
permanente reconnu par la Communauté française.
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt : Bruxelles X

300 F.